

Le PNUE en 2006

Un climat de changement	6
Le savoir au service du changement	14
Gérer le changement	22
L'énergie au service du changement	28
Changer l'activité d'entreprise	36
Changer la gestion des produits chimiques	42
Le changement des écosystèmes	48
Le changement du milieu marin	56
Changer l'avenir	64
Les partenariats au service du changement	72
Financement du PNUE en 2006	82
Le PNUE dans le monde	84

LA FONTE DES GLACES : UNE QUESTION BRÛLANTE?



© Neck Cobbing / 500 Pictures

Posez la question à...



un ours polaire

un fermier

un insulaire

un assureur

un autochtone

vous-même!



La structure administrative du PNUE

Le Conseil d'administration du PNUE a été constitué conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1975 (Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement). Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses 58 membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans en tenant compte du principe de représentation régionale équitable. Des informations complètes sur la composition, les fonctions et les responsabilités du Conseil d'administration du PNUE et de son Comité des représentants permanents, officiellement constitué et confirmé comme organe subsidiaire du Conseil d'administration en vertu de la décision 19/32 du 4 avril 1997, sont disponibles sur le site : www.unep.org/governingbodies/French.

Membres du Bureau du Conseil d'administration du PNUE

Président

M. Rachmat Witoelar (Indonésie)

Vice-Présidents

Mme Sulfina Barbu (Roumanie)

M. Andreas Carlgren (Suède)

M. Laurent Sedogo (Burkina Faso)

Rapporteur

M. Donald Cooper (Bahamas)

Membres du Bureau du Comité des représentants permanents

Président

M. Igor Liška (Slovaquie)

Vice-Présidents

M. Antonio José Rezende De Castro (Brésil)

M. Mohammad Raeis (Iran)

Mme Dorothy Nachilongo (Zambie)

Rapporteur

M. Jan Bauer (Pays-Bas)

Afrique du Sud **	Chili **	Monaco *
Allemagne **	Chine **	Ouganda **
Algérie **	Colombie *	Pakistan **
Angola **	Costa Rica *	Pays-Bas *
Antigua-et-Barbuda **	Etats-Unis d'Amérique **	Pologne *
Arabie saoudite *	Fédération de Russie **	République démocratique du Congo **
Argentine **	France **	République de Corée **
Australie **	Ghana *	République tchèque **
Autriche **	Haïti **	République-Unie de Tanzanie *
Bahamas *	Hongrie *	Roumanie **
Bangladesh *	Inde *	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord *
Belgique **	Indonésie **	Sénégal *
Botswana **	Iran (République islamique d') *	Somalie *
Brésil *	Israël *	Suède *
Bulgarie *	Japon **	Thaïlande **
Burkina Faso *	Kazakhstan *	Turquie *
Burundi **	Kenya **	Tuvalu *
Cameroun *	Kirghizistan *	Uruguay **
Canada **	Maroc *	
Cap-Vert *	Mexique *	

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007.

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2009.

Une année de changement, une année de réforme,

par Achim Steiner

Le rapport annuel du PNUE pour 2006 est autant celui de mon prédécesseur que le mien, aussi bien sur la forme que sur le fond. Klaus Toepfer, qui a pris sa retraite à la fin mars 2006 après huit années à la tête du PNUE, a contribué à stabiliser l'organisation et à développer ses opérations, par exemple en mettant en place un Groupe d'évaluation post-conflit très performant, qui a de nouveau été sollicité après le conflit récent au Liban et auquel les gouvernements des pays africains font de plus en plus appel. Surtout, Klaus Toepfer a réussi mieux que quiconque durant ses deux mandats à préciser les liens entre l'environnement et le développement. Son empreinte marque l'évolution de l'organisation, dans les secteurs d'activité traditionnels comme dans les domaines nouveaux et critiques.

Pour mon premier mandat, j'ai ouvert quatre grands dossiers pour lesquels je souhaite que le PNUE renforce ses capacités, joue un rôle de chef de file dans les réflexions et, surtout, suscite une action ciblée. Il s'agit de l'environnement et de l'économie dans l'optique des services écosystémiques; de la réforme de l'organisation dans le contexte plus large de la réforme de l'ONU; des partenariats avec la société civile et le secteur privé; et, enfin, de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la gestion. Presque tous les nouveaux directeurs des divisions du PNUE sont aujourd'hui nommés après une large campagne de recrutement. En outre, plusieurs équipes de travail ont présenté des rapports sur des domaines allant des technologies de l'information à une administration plus efficace et efficiente du Bureau du Directeur exécutif.

Depuis mon entrée en fonctions, voilà plus de six mois, j'ai été confronté à un tourbillon de nouvelles exigences et possibilités. J'ai aussi été de surprises en surprises : connaissant pourtant très bien le PNUE avant d'arriver, j'ai été stupéfait de l'ampleur même des activités entreprises dans un si grand nombre de domaines — au siège, dans les régions et avec nos partenaires. Le rapport annuel de 2006 témoigne de cette grande diversité.

S'agissant des tâches à accomplir, il faut notamment s'employer d'urgence à intégrer étroitement ces nombreuses activités, de façon qu'elles contribuent toutes, sans faille, au succès de notre mission. Par ailleurs, le programme de réforme du Secrétaire général exige du PNUE et des autres organismes des Nations Unies qu'ils travaillent de façon toujours plus concertée et efficace et qu'ils fassent cause commune en faveur



Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE

du développement durable. Face à ces enjeux, s'ouvrent de réelles possibilités et opportunités, inconcevables sans doute il y a une génération. L'environnement, qui se situait en marge du débat politique, se voit accorder aujourd'hui une importance toujours plus centrale, les gouvernements, les entreprises, la communauté scientifique et la société civile recherchant plus que jamais auprès de l'ONU et du PNUE des conseils et, surtout, des solutions.

Devenir Directeur exécutif du PNUE dans une telle conjoncture est une expérience formidable. Un regain d'intérêt se fait jour pour l'environnement en tant que source d'un développement de longue durée — s'il est bien géré — en même temps que l'on comprend mieux les risques de conflit que des déficiences dans la gestion de l'environnement peuvent entraîner. Cette évolution des mentalités tient dans une large mesure à la prise de conscience généralisée de la précarité dans laquelle nous vivons tous, à l'heure où nombre des écosystèmes de la planète et des biens et des services fournis par la nature connaissent un déclin.

La communauté de spécialistes de l'environnement, la société civile et les citoyens concernés étaient généralement, il y a peu de temps encore, taxés d'alarmisme. Cela est en train de changer. Les mises en garde formulées par le passé à propos de

Introduction du Directeur exécutif du PNUE

la surexploitation des ressources naturelles finies et de l'utilisation non durable des biens et services nationaux, régionaux et mondiaux fournis par les écosystèmes se vérifient aujourd'hui à maints égards — depuis l'appauvrissement de la biodiversité, la rareté de l'eau et l'épuisement des pêcheries jusqu'à la crainte majeure d'un changement climatique.

L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, qui a mobilisé quelque 1 300 scientifiques de 95 pays et à laquelle le PNUE a pris une part importante, a non seulement confirmé les craintes exprimées de longue date, mais a dressé un constat encore plus inquiétant. Le premier rapport, publié en mars 2005 en prélude au Sommet mondial tenu plus tard dans l'année, a conclu qu'environ 60 % des services fournis par les écosystèmes sont actuellement dégradés ou utilisés de façon non viable.

L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a aussi fait œuvre de pionnier en formulant des recommandations précises sur la façon d'inverser ce déclin et en présentant des arguments économiques incontournables, qui sont, à mon avis, déterminants pour les travaux du PNUE dans les années à venir. Par exemple, elle indique qu'une zone humide inviolée au Canada a une valeur de 6 000 dollars l'hectare, alors qu'une fois convertie à l'exploitation agricole, elle ne vaut plus que 2 000 dollars l'hectare. Les mangroves tropicales, écosystèmes côtiers qui constituent aussi bien des nourriceries pour poissons que des filtres naturels et une défense côtière, valent environ 1 000 dollars l'hectare à l'état naturel. Une fois défriché pour faire place à la culture de crevettes, le même terrain ne vaut plus que 200 dollars l'hectare environ.

La deuxième édition de l'Avenir de l'environnement en Afrique, publiée en 2006, fait écho aux thèmes de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Elle défend la thèse selon laquelle la région - que l'on a coutume de considérer comme pauvre - est en fait riche de ses ressources naturelles, qui doivent cependant être exploitées de manière plus durable. Si l'on prend, par exemple, le cas des terres humides du bassin du Zambèze, leur valeur économique a été estimée comme suit suivant l'usage considéré : près de 50 millions de dollars l'an pour les cultures et l'agriculture; près de 80 millions de dollars l'an pour la pêche; plus de 70 millions de dollars l'an pour la préservation de pâturages pour l'élevage; 800 000 dollars l'an pour l'écotourisme dans les marais; plus de 2,5 millions de dollars l'an pour les produits naturels et les médicaments, entres autres. C'est la prise de conscience de plus en plus aiguë des conséquences de la dégradation de l'environnement, conjuguée à la reconnaissance croissante de la valeur économique importante et de plus en plus quantifiable des ressources fournies par la nature, qui détermine désormais la stratégie du PNUE en tant qu'autorité mondiale dans le domaine de l'environnement.

A de nombreux égards, la nature est la richesse des pauvres. Un volet du programme de réforme du PNUE s'intitule l'Initiative Pauvreté et Environnement. Celle-ci, qui est menée conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sera poursuivie en 2007. L'origine de cette relation est un rapport conjoint, publié lors du Sommet mondial de 2005, qui met expressément en évidence la rationalité économique de l'effort de protection de l'environnement pour l'élimination de la pauvreté. Il indique, par exemple, que chaque dollar investi dans la lutte contre la dégradation des sols et la désertification peut, dans une hypothèse conservatrice, générer plus de trois dollars de retombées économiques positives, permettant de lutter contre la pauvreté dont souffrent les milliards de personnes vivant sur des terres fragiles. Par ailleurs, chaque dollar dépensé au titre de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement aura vraisemblablement un taux de rentabilité impressionnant de pas moins de 14 dollars.

L'économie est aussi de plus en plus souvent évoquée dans le débat sur les changements climatiques. Le Rapport Stern, du Gouvernement du Royaume-Uni, publié préalablement à la réunion de l'ONU sur les changements climatiques, tenue à l'Office des Nations Unies à Nairobi en novembre 2006, a souligné que, si aucune mesure n'est prise, les températures moyennes pourraient augmenter de jusqu'à 5 degrés centigrades par rapport aux niveaux de l'ère pré-industrielle, avec une perte minimale correspondante de 5 % du produit intérieur brut par an.

En revanche, les coûts des mesures de réduction des gaz à effet de serre propres à en éviter les conséquences les plus graves ne dépasseraient pas 1 % environ du PIB mondial chaque année. Le rapport Stern estime aussi que le monde aurait en fait tout à gagner de la réduction des émissions - d'après une estimation, le passage à une économie mondiale à faible teneur en carbone permettrait à terme d'épargner 2,5 trillions de dollars par an.

Malheureusement, quelles que soient les mesures qui seront prises pour faire face aux changements climatiques, il est désormais impossible de supprimer totalement leur incidence, ce qui explique pourquoi nous devons aussi faire de l'adaptation une priorité immédiate - surtout dans les pays en développement. Lors de la réunion de Nairobi sur les changements climatiques, le PNUE et le PNUD, toujours soucieux de promouvoir la réforme, ont lancé une initiative conjointe pour encourager la participation des pays en développement au Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto et aider ces pays à adapter leur agriculture et leur infrastructure sanitaire à un monde au climat modifié.

En 2006, il est aussi devenu évident que, pour faire face aux enjeux mondiaux de l'environnement et

du développement durable, il n'est plus possible de considérer d'un côté les pays en développement et de l'autre les pays développés. Nous assistons aujourd'hui à la rapide montée en puissance de pays en développement comme le Brésil, la Chine et l'Inde. Le PNUE doit pouvoir répondre aux attentes de ces pays dans un monde interdépendant de plus de six milliards d'êtres humains dont les aspirations à des conditions de vie décentes pour eux-mêmes et pour leur famille supposent des réformes de nos modes de consommation et de production. Il appartient aussi aux économies connaissant un développement rapide, dont les empreintes écologiques s'étendent désormais bien au-delà de leurs frontières nationales, de montrer la voie au niveau international au cours de ce siècle qui commence.

Si ce rapport annuel passe en revue l'année écoulée, il se situe aussi dans une perspective d'avenir - un avenir qui exigera des décisions capitales et de large portée, surtout sur la question primordiale des changements climatiques et de l'intégration indispensable de la protection de l'environnement dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUE espère pouvoir jouer un rôle de premier plan, fort de la certitude que son mandat témoigne des impératifs du temps présent, avec des problèmes d'environnement de plus en plus pressants et des solutions dont la nécessité ne s'est jamais imposée avec autant d'urgence.

M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, à la session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Nairobi le 7 novembre 2006 et au cours de laquelle a été lancé « L'Atlas du changement climatique : cartographie du plus grand défi mondial », établi par l'Institut pour l'environnement de Stockholm avec l'aide du PNUE. Dans les travaux du PNUE sur les changements climatiques entrent aussi bien des évaluations, notamment dans le cadre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qu'il administre conjointement avec l'Organisation météorologique mondiale, qu'un large éventail d'activités de renforcement des capacités. En étroite coordination avec le GIEC, le PNUE mène un effort de sensibilisation et aide les pays en développement à participer pleinement à la Convention. Il aide aussi ces pays à tirer le plus grand parti possible des divers mécanismes du Protocole de Kyoto, comme le Mécanisme pour un développement propre. © Simon Maina/AFP/Getty Images



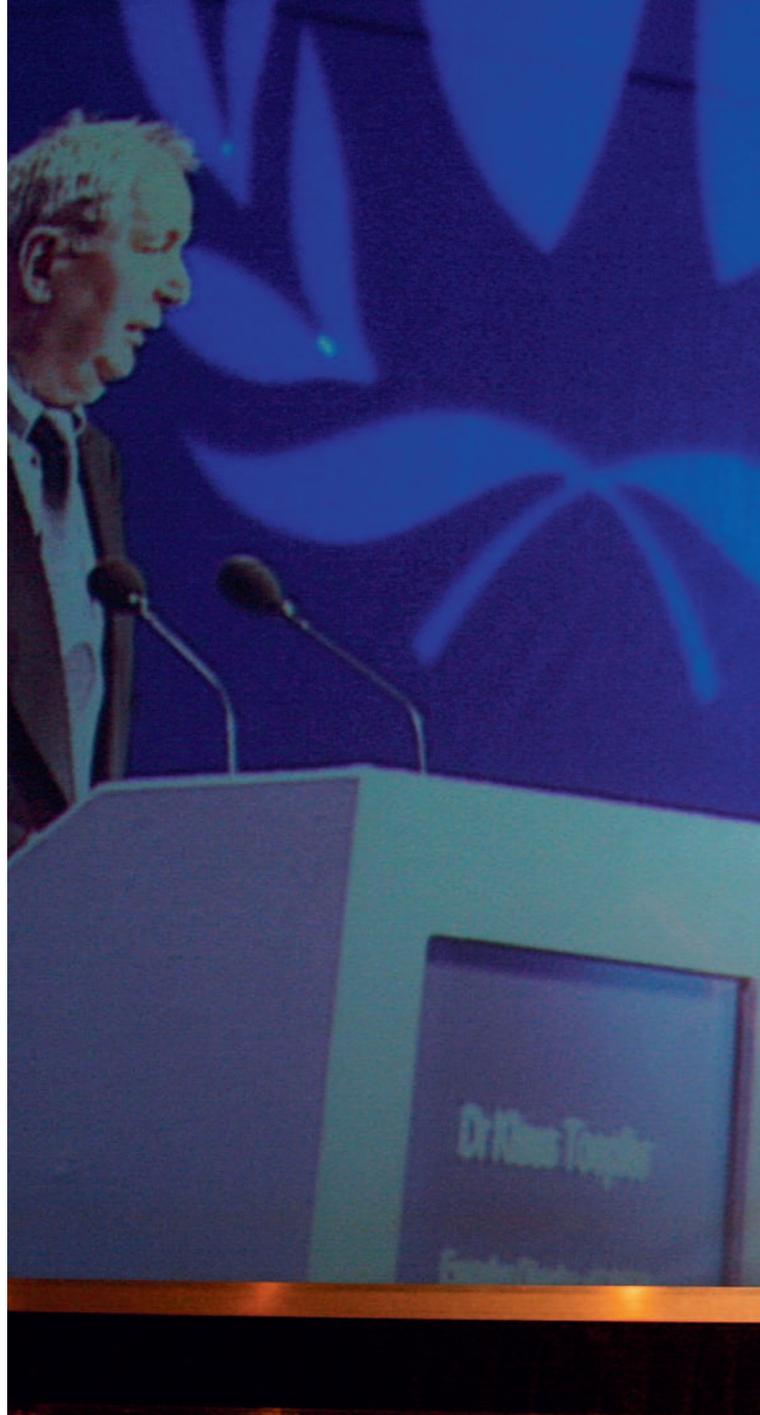
UN CLIMAT DE CHANGEMENT

Le PNUE est entré dans une période de transition en 2006. Il a fait ses adieux à M. Klaus Toepfer, qui l'a dirigé pendant huit ans, et a accueilli en juin son nouveau Directeur exécutif, M. Achim Steiner. M. Toepfer a dit de son successeur qu'il était « une personnalité remarquable parmi nombre de candidats remarquables » et qu'il était « ravi que M. Steiner ait accepté cet important poste international dans une organisation ayant un rôle central à jouer pour assurer un développement durable, lutter contre la pauvreté, réaliser la justice sociale et instaurer la stabilité au XXI^e siècle. »

Lors de son entrée en fonction, M. Steiner, qui a occupé de 2001 à 2006 le poste de Directeur général de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), a appelé les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à mettre l'environnement au cœur des politiques économiques, notant que les rapports récents, y compris l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, à laquelle le PNUE a contribué, mettent de plus en plus l'accent sur l'« énorme richesse » représentée par les services écosystémiques. Il a ajouté que ces rapports insistent aussi sur le fait qu'un bien trop grand nombre de ces services se raréfient à cause d'une utilisation abusive, d'une mauvaise gestion et d'une surexploitation et que l'un des principaux enjeux de son premier mandat en tant que Directeur exécutif du PNUE sera d'œuvrer pour que cesse cet « antagonisme entre l'économique et l'environnemental ». Il s'attachera en particulier à déterminer comment les marchés, les incitations économiques et les traités et accords internationaux peuvent être mis au service de l'environnement, des pauvres et, par conséquent, d'un développement durable.

UNIS DANS L'ACTION

M. Steiner a aussi indiqué que l'un des nombreux objectifs qu'il s'était fixé pour rendre le PNUE encore plus apte à faire face aux défis du XXI^e siècle est de renforcer et de rationaliser les liens avec les autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Pour reprendre ses mots : « Les défis sont immenses et ce n'est qu'en travaillant ensemble dans l'intérêt commun que les objectifs arrêtés par la communauté internationale pourront être réalisés et que les générations présentes et futures pourront être assurées de la stabilité, de l'équité et de la bonne santé de la planète ».



Travailler ensemble, en particulier au niveau des pays, est la principale recommandation formulée par le Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement, établi par le Secrétaire général de l'ONU. Le rapport de ce Groupe, intitulé « Unis dans l'action » et présenté en novembre 2006, ainsi que les consultations informelles en cours de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le cadre institutionnel des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, représentent, selon M. Steiner, « de réelles possibilités que nous devons tous saisir ».

Le Groupe de haut niveau du Secrétaire général a été mis en place en février 2006 en réponse au Document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel les Membres de l'Assemblée générale des Nations Unies



Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE de février 1998 à mars 2006, prononçant une allocution lors de la cérémonie de remise du prix Zayed, tenue dans le cadre de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE /Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui a eu lieu à Dubaï (Emirats arabes unis) du 7 au 9 février 2006. La session du Conseil d'administration, qui a rassemblé un nombre inégalé de ministres de l'environnement, était la dernière à laquelle participait M. Toepfer. Ce dernier a été remplacé en juin 2006 par M. Achim Steiner, qui occupait jusque-là les fonctions de Directeur général de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN). 2006 a aussi été la dernière année du mandat du Secrétaire général, M. Kofi Annan, après une décennie passée à la tête de l'Organisation des Nations Unies. Durant ses deux mandats, M. Annan a toujours insisté sur l'importance d'un environnement durable dans les objectifs plus larges de développement de l'ONU. Le PNUE s'est toujours fait l'écho de cette préoccupation et a pris une part active à l'effort de sensibilisation. © PNUE

ont souligné le rôle central d'un environnement durable dans la réalisation des objectifs de l'ONU, y compris la sécurité mondiale et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Document final du Sommet mondial a aussi insisté sur le fait qu'il fallait « entreprendre, à l'échelon du système des Nations Unies, des activités plus efficaces dans le domaine de l'environnement, en améliorant la coordination, en fournissant de meilleures directives et orientations en la matière, en assurant une intégration plus étroite des activités environnementales dans le

cadre général du développement durable au niveau opérationnel, notamment grâce au renforcement des capacités. »

Coopérer plus étroitement avec les partenaires du système des Nations Unies pour renforcer la capacité au niveau des pays est au centre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, qui a été adopté par le Conseil d'administration du PNUE en 2005 afin d'aider les pays en développement et les pays à économie en

mis en œuvre par le PNUE en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'intégrer l'environnement dans la planification nationale du développement et dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Lancés lors du Sommet mondial de 2005, ces projets s'appuient sur les évaluations existantes pour mettre au point pour chaque pays un plan national stratégique de renforcement des capacités et d'appui technologique. Les résultats sont en cours d'examen.

L'EFFICACITE DE L'EXECUTION

La mise en œuvre du Plan de Bali est une entreprise de longue haleine. Pour doter le PNUE et ses partenaires de la capacité nécessaire, une approche progressive, systématique et stratégique s'impose. Le Plan de Bali structurant de plus en plus toutes les activités du PNUE, l'une des premières initiatives du nouveau Directeur exécutif a été de constituer une équipe de travail chargée de faire des recommandations sur la façon d'aligner et d'harmoniser le programme de travail du PNUE pour 2008–2009 avec le Plan de Bali, en examinant notamment les problèmes administratifs et l'efficacité de la gestion.

La mise en œuvre du Plan de Bali a progressé en 2006, notamment grâce au suivi du projet pilote exécuté par le PNUE et le PNUD dans six pays africains, qui a consisté à analyser les données d'expérience et à sélectionner deux pays par région pour la réalisation, conjointement par le PNUE et le PNUD, de nouvelles évaluations globales ou sectorielles. En outre, le PNUE a engagé un examen d'ensemble des méthodes existantes d'évaluation des besoins. Comme requis par le Plan de Bali, il a aussi mis en place une base de données globale de ses activités de renforcement des capacités et d'appui technologique. Cette base de données est accessible en ligne et propose des liens avec les bases de données du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du PNUD, de la Banque mondiale et des secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement. Elle s'articule autour des principales rubriques des domaines transversaux et thématiques du Plan de Bali et énumère les activités du PNUE dans les différents pays et régions.

Le PNUE a aussi lancé des activités de coopération Sud-Sud en 2006. Des directives stratégiques et opérationnelles ont été formulées pour intégrer la coopération Sud-Sud dans le programme de travail du PNUE pour 2008–2009 et un centre mondial a été établi pour échanger des informations sur les technologies, les compétences, les outils, les services consultatifs, la formation, les réseaux et les meilleures pratiques et rapprocher ainsi les moyens disponibles des besoins de capacité identifiés. En outre, le PNUE a initié des consultations avec des partenaires extérieurs.

Le dialogue avec le Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud a eu pour objectif de mettre en évidence les activités conjointes qui pourraient être entreprises en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, les possibilités de collaboration sur le « Rapport Sud » sur la coopération Sud-Sud et les liens avec la base de connaissances du PNUD. Le PNUE a aussi travaillé avec le secrétariat de l'Initiative environnementale du NEPAD pour incorporer la coopération Sud-Sud dans les activités pour 2007, ainsi qu'avec le Forum de coopération Chine-Afrique pour déterminer d'autres possibilités de soutenir les activités d'appui technologique et de renforcement des capacités.

Des travaux ont aussi été lancés avec le Ministère brésilien des affaires étrangères pour mettre en évidence les possibilités d'alliances stratégiques aux fins de l'identification, de la formulation et de la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités et d'appui technologique dans le cadre plus large de la coopération entre les économies émergentes que sont l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. S'agissant de la conservation de la biodiversité, le PNUE a aussi œuvré avec la Convention sur la diversité biologique pour élaborer un plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud et renforcer la capacité institutionnelle de mettre en œuvre les objectifs de la Convention et de réaliser l'objectif de 2010 concernant la biodiversité.

L'EFFICACITE DE LA GESTION

La mise en œuvre efficace du Plan de Bali exigera aussi des changements au sein du PNUE. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il travaillera dur pour améliorer l'efficacité du PNUE lui-même et en faire, pour le XXI^e siècle, une organisation multiculturelle moderne, qui sache s'adapter, faire montre de souplesse et d'efficacité et rester orientée vers les services. Dans cette optique, il a lancé un processus visant à mobiliser les aptitudes existantes et potentielles au sein de l'organisation et à cerner les domaines où les activités peuvent et doivent être améliorées et rationalisées.

Conformément à un calendrier structuré de réforme, le Directeur exécutif a défini un processus sur 3, 12 et 24 mois. Au terme de cette période de 39 mois, la position du PNUE en tant qu'autorité mondiale dans le domaine de l'environnement devrait avoir été renforcée grâce à une meilleure hiérarchisation des programmes, avec une incidence démontrable, et à la consolidation des partenariats opérationnels à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Les évolutions qui indiqueront que ce programme de réforme a atteint son but sont notamment un élargissement de la base de ressources financières de l'organisation et un plus large sentiment de satisfaction parmi le personnel.

Un climat de changement

En tant que première étape vers le renforcement de l'organisation, le Directeur exécutif a mis en place plusieurs équipes de travail qui ont été chargées d'examiner des domaines essentiels comme les questions relatives aux ressources administratives et humaines, les technologies de l'information et la mise en œuvre des programmes dans l'optique du Plan de Bali. Le PNUE a aussi lancé une large campagne de recrutement pour pourvoir les postes vacants d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur, en utilisant les médias traditionnels dans toutes les régions ainsi qu'un grand nombre de réseaux tournés vers la société civile, les universités, le secteur privé, les milieux gouvernementaux et d'autres partenaires. A la fin de l'année, de nouveaux directeurs avaient été nommés pour les Divisions Technologie, Industrie et Economie, Mise en œuvre des politiques environnementales et Alerte rapide et Evaluation, ainsi qu'un nouveau Chef pour le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement. Une réforme structurelle a aussi été engagée, avec le transfert vers d'autres divisions de plusieurs services de la Division de l'élaboration des politiques et du droit, aujourd'hui démantelée. Il s'agit d'une première étape vers une configuration des divisions reflétant mieux les aspects fonctionnels du PNUE.

LA PAUVRETE ET L'ENVIRONNEMENT

Le Plan de Bali et le Sommet mondial de 2005 ont réaffirmé la confiance portée au PNUE et lui ont confié le mandat plus large de promouvoir l'intégration des considérations environnementales dans les stratégies de développement élaborées au niveau des pays. A l'échelon national, le PNUE travaillera en étroite coopération avec les coordonnateurs résidents de l'ONU, en s'attachant plus particulièrement à renforcer les capacités nécessaires à la recherche scientifique et à l'évaluation, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques environnementales ainsi qu'aux activités technologiques et industrielles. Il forgera des partenariats stratégiques avec les organismes nationaux de l'environnement, contribuera à établir et à renforcer les réseaux de la société civile et aidera les gouvernements à mettre en place des mécanismes pour la participation de la société civile aux processus de décision. A l'échelon infrarégional, le PNUE nouera des liens étroits avec les organes et processus établis de façon à identifier les besoins communs. Il prônera aussi la participation des groupes de la société civile aux forums infrarégionaux, régionaux et mondiaux sur l'environnement et le développement durable.

L'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim est le premier des huit Objectifs du Millénaire pour le développement interdépendants et assortis d'échéances, qui déterminent les stratégies des équipes de pays de l'ONU. Le PNUE estime que le septième objectif – Assurer un environnement durable en intégrant les principes du développement durable dans les politiques

nationales et en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales – sert de base à la réalisation de tous les autres.

Ce principe est au cœur de la collaboration entre le PNUE et le PNUD, en particulier l'Initiative Pauvreté et Environnement, partenariat mondial établi en 2005 pour favoriser l'intégration de la viabilité environnementale dans les processus nationaux de développement. Dans le cadre de cette initiative, des projets conjoints de renforcement des capacités sont mis au œuvre au Kenya, au Rwanda et en Tanzanie et les bureaux de pays du PNUD sont aussi étroitement impliqués dans les activités menées par le PNUE dans d'autres pays pilotes : Mali, Mauritanie, Mozambique et Ouganda.

En 2006, le PNUE et le PNUD ont continué de tenir des réunions de haut niveau sur la mise en œuvre du Mémorandum d'accord signé entre eux et sur l'établissement de domaines de coopération, notamment le projet d'un nouveau Centre commun pour la pauvreté et l'environnement, basé à Nairobi, et une proposition de partenariat dans le cadre du Rapport annuel du PNUD sur le développement humain.

L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

L'Initiative Pauvreté et Environnement a permis de dégager des données d'expérience et des enseignements pratiques sur la façon dont le PNUD et le PNUE peuvent le plus efficacement travailler ensemble aux niveaux national, régional et mondial. Pour améliorer encore la coopération entre les deux organisations, le nouveau Centre commun pour la pauvreté et l'environnement fournira un appui technique aux centres régionaux du PNUE et du PNUD, ainsi que, directement, aux projets de pays, notamment en Afrique. Cette montée en puissance de la coopération devrait se traduire par un accroissement sensible du nombre de programmes de pays visant l'intégration de la protection de l'environnement dans les processus de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national. Dans la région paneuropéenne, les bureaux régionaux du PNUE et du PNUD joignent leurs forces pour assurer ensemble et de manière efficace par rapport aux coûts la programmation et la fourniture d'une aide aux pays à économie en transition aux niveaux infrarégional et national, notamment dans le domaine de l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques et programmes nationaux de développement durable.

Un effort est également fait pour harmoniser les systèmes administratifs et financiers des deux organisations et renforcer l'implication du PNUE au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement grâce à la nomination d'un haut

fonctionnaire au Bureau du PNUE à New York, qui sera expressément chargé de représenter l'organisation au sein de ce Groupe. Le PNUE est membre du Groupe des Nations Unies pour le développement, organe interinstitutions présidé par l'Administrateur du PNUD et se consacrant à l'amélioration de l'efficacité des activités de développement de l'ONU au niveau des pays, depuis 2004. Le PNUE a présidé un groupe de travail sur les organismes non-résidents, qui s'est attaché à aider les équipes de pays des Nations Unies à faire participer les membres du système qui n'ont pas de présence sur le terrain, et il contribue à tous les groupes et équipes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement, y compris ceux chargés du renforcement des capacités et de l'évaluation post-conflit.

En décembre 2006, le PNUE a collaboré avec le PNUD en vue du lancement du rapport du PNUD « Avancer sur la voie de l'environnement durable : Leçons et recommandations issues de la mise en œuvre des OMD dans plus de 150 pays », qui rend compte des progrès réalisés par les pays vers la durabilité environnementale. S'il ressort clairement du rapport que la plupart des pays ne sont pas encore sur les rails de la réalisation de l'OMD7 d'ici à 2015, il apparaît aussi qu'ils peuvent faire des progrès utiles lorsqu'ils adoptent le principe de l'environnement durable puis adaptent leurs plans de développement à leurs propres écosystèmes.

UNE MONDIALISATION DURABLE

Assurer le respect de l'environnement n'est pas seulement une préoccupation nationale. Cet objectif revêt aussi d'importantes dimensions internationales. Les pays peuvent faire beaucoup en intégrant la protection de l'environnement dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Cependant, la dégradation de l'environnement au niveau national est aussi inextricablement liée aux régimes commerciaux, aux instruments économiques et aux valeurs attribuées aux biens et services naturels à l'heure de la mondialisation. L'un des enjeux fondamentaux du PNUE est de modifier les mentalités au niveau des individus, des entreprises et des gouvernements, qui considèrent encore le capital naturel soit comme une ressource commune inépuisable, soit comme un luxe dont la préservation peut être différée en faveur d'objectifs de développement à court terme. Ces attitudes expliquent les crises environnementales actuelles, comme le déclin des stocks de poisson, la déforestation tropicale et le réchauffement planétaire, ainsi que le manque de volonté pour y faire face efficacement.

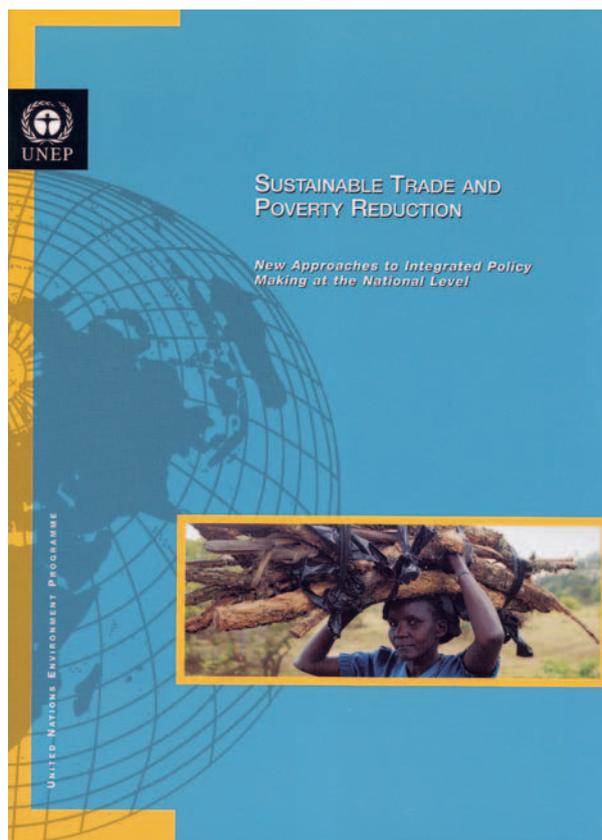
L'impuissance à agir de la société s'explique dans une large mesure par le mythe selon lequel il y a antagonisme entre l'environnement et l'économie. Le PNUE travaille avec les gouvernements et

les partenaires du secteur privé pour montrer que l'économie est un instrument qui peut être utilisé pour encourager la viabilité environnementale. Intervenant lors d'une réunion de l'Organisation mondiale du commerce, tenue en septembre 2006, le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, a noté que « la politique environnementale – loin d'être un frein au commerce – apparaît comme une nouvelle force puissante générant de nouvelles possibilités commerciales ». La plupart des Accords multilatéraux sur l'environnement reliés au PNUE ont d'importantes dimensions commerciales. On peut citer comme exemple la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

Depuis sa ratification, le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques a encore élargi le rôle que le commerce peut jouer en faveur du développement durable. L'une de ses réalisations centrales a été d'autoriser le recours à des mécanismes de marché appelés mécanismes de flexibilité, notamment la mise en œuvre conjointe, l'échange international de droits d'émission et le Mécanisme pour un développement propre (MDP), qui sont à l'origine de nouveaux flux de ressources des pays développés vers les pays en développement. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) estime que le MDP peut à lui seul générer quelque 100 milliards de dollars pour les pays en développement et également améliorer les conditions d'existence et le niveau de vie de milliards d'habitants de ces pays qui n'ont pas actuellement accès à l'électricité. Le PNUE est convaincu qu'en apportant développement et richesse aux pauvres, les traités environnementaux peuvent créer des milliards de nouveaux consommateurs en Afrique, en Asie et en Amérique latine, à même de participer véritablement au marché mondial. C'est là une vision d'une mondialisation « intelligente », qui contribue à la création de marchés durables grâce au commerce durable, avec la conviction qu'il y a à la clef des profits à long terme et une véritable amélioration des moyens de subsistance.

L'ENVIRONNEMENT ET LE COMMERCE

Pour encourager cette vision, le PNUE s'appuie sur un réseau large et en extension de partenariats avec les organisations commerciales et les entreprises et d'autres groupements du secteur privé. Au sommet



Le rapport « Commerce durable et réduction de la pauvreté : nouvelles approches pour la définition de politiques concertées au niveau national » présente une synthèse de neuf études de pays réalisées dans diverses régions du monde. Il résume les résultats d'un processus de renforcement des capacités visant à intégrer les considérations environnementales, sociales et économiques dans les politiques publiques, eu égard en particulier au commerce durable et à la réduction de la pauvreté.

de la pyramide se trouve l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont les règles et décisions concernant les échanges ont une énorme incidence et des conséquences de grande portée pour la viabilité environnementale. Le PNUE juge donc indispensable que les accords de l'OMC et les Accords multilatéraux sur l'environnement se complètent mutuellement. En 2006, il a organisé plusieurs réunions informelles entre représentants des secrétariats de ces accords pour examiner les négociations en cours à l'OMC et échanger les informations et données d'expérience pertinentes. En sa qualité d'observateur aux négociations du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, il a aussi fait un certain nombre de déclarations et organisé plusieurs réunions d'information en 2006 à l'intention des participants aux négociations commerciales, notamment sur les travaux du PNUE concernant le recours à des mesures liées aux échanges dans les Accords multilatéraux sur l'environnement et la libéralisation des échanges de biens et services environnementaux.

Le PNUE et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement font cause

commune pour le renforcement des capacités au sein de leur Groupe de travail sur le commerce, l'environnement et le développement (CBTF). En fournissant un soutien aux projets de pays, en menant des recherches thématiques et en organisant des dialogues sur les politiques à suivre et des ateliers sur le renforcement des capacités aux niveaux national et régional, le Groupe de travail renforce la capacité des gouvernements de faire face aux problèmes se situant à l'interface du commerce, de l'environnement et du développement. Depuis son lancement en 2000, il a fourni une aide au renforcement des capacités et une assistance technique à près de 1 000 décideurs de plus de 30 pays et a soutenu plus de 30 ateliers de formation, 10 projets de pays et 8 études thématiques. Le Groupe de travail considère que l'agriculture biologique, les biens et services environnementaux et les relations entre le commerce et les Accords multilatéraux sur l'environnement sont les priorités de l'heure en matière de renforcement des capacités.

Le PNUE a aussi noué des partenariats avec plusieurs secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement sur des projets visant à assurer la complémentarité des politiques commerciales et environnementales. Le premier de ces partenariats est une initiative sur quatre ans lancée en 2005 en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour développer, en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique (ACP), les capacités nationales nécessaires pour évaluer, concevoir et mettre en œuvre des politiques qui maximisent les gains pour le développement du commerce de produits agricoles, tout en réduisant le plus possible l'impact sur la biodiversité. Cette initiative, qui est lancée dans six pays ACP, répond directement aux appels lancés par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique pour que soient appuyées des évaluations des incidences de la libéralisation du commerce sur la diversité biologique. En 2006, le PNUE a aussi initié un projet sur deux ans, mis en œuvre conjointement avec le CBTF, le secrétariat de la CITES et l'Institut des études de développement, basé à Genève, afin de renforcer la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition d'évaluer, concevoir et mettre en œuvre des politiques nationales efficaces dans le domaine du commerce de la faune et de la flore sauvages. Ce projet a aussi été conçu pour répondre directement aux appels lancés par la Conférence des Parties à la CITES en faveur de la réalisation d'études nationales sur la politique en matière de commerce de la faune et de la flore sauvages.

En 2006, le Groupe de travail PNUE-CNUCED, conjointement avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, a facilité l'évaluation du secteur de l'agriculture biologique

ainsi que l'harmonisation des normes dans ce secteur au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda dans le cadre de l'Initiative sur l'agriculture biologique pour l'Afrique de l'Est.

En outre, le CBTF a demandé que soit établi un rapport pour examiner l'expérience des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et des Parties à ces accords dans l'identification et la promotion du transfert de technologies et pour déterminer si cette expérience peut fournir des éléments d'informations utiles pour les négociations actuelles à l'OMC sur les biens et services environnementaux. Le Service Economie et Commerce du PNUE, en collaboration avec l'Institut international pour le développement durable, a aussi mis à jour le Manuel très apprécié sur l'environnement et le commerce afin d'aider les gouvernements à mettre en œuvre des approches pratiques de l'intégration des politiques dans ces deux secteurs.

LA VALORISATION DU CAPITAL NATUREL

Nombre des problèmes environnementaux actuels sont dus à une appréciation insuffisante de l'importance et de la fragilité des ressources écologiques qui sont souvent considérées comme acquises. Parmi les exemples de ce « capital naturel », on peut noter les services de captage et de filtrage de l'eau fournis par les bassins versants boisés et les zones humides, les nombreux écosystèmes naturels qui sustentent les oiseaux et les insectes pollinisateurs, la faune microscopique qui contribue à la régénération des sols et les colonies de coraux d'eau froide et d'eau tiède qui fournissent habitat et nutriments à des espèces marines très diversifiées, y compris des poissons commerciaux.

Actuellement, les prévisions concernant la pêche marine commerciale sont de plus en plus inquiétantes, certains scientifiques considérant que si les espèces de poisson continuent de décliner au rythme actuel du fait d'une pêche excessive et de la pollution, il n'en restera plus guère d'ici à quatre décennies. Les plus touchés par cette évolution seront notamment 90 % des pêcheurs, hommes et femmes, qui, partout dans le monde, exercent leur activité dans les eaux côtières et entrent pour plus de la moitié dans les prises mondiales de poisson. Par exemple, c'est à la diminution des stocks de poissons côtiers, qui ont été épuisés par les chalutiers industriels subventionnés, que l'on attribue généralement le nombre croissant de migrants économiques venant de l'Afrique de l'Ouest et recherchant un refuge dans le sud de l'Europe.

En mai 2006, la Table ronde du PNUE sur les subventions à la pêche a souligné la nécessité d'un examen attentif des accords d'accès aux pêcheries.

Dans un rapport en cours d'élaboration seront analysées les préoccupations d'économie politique et de durabilité qui sous-tendent ces accords, y compris les aspects de gestion et de suivi, de contrôle et de surveillance des pêcheries, en tenant compte des points de vue des Etats en développement côtiers et insulaires ainsi que des nations de pêche à longue distance. Les participants à la Table ronde ont aussi examiné combien il importe de prendre la durabilité en considération dans l'élaboration de nouvelles disciplines de l'OMC sur les subventions de pêche ainsi qu'aux niveaux national et régional. Les travaux du PNUE sont axés sur la mise au point de critères de durabilité pour l'octroi de subventions. Ces critères permettront de déterminer la santé des stocks de pêche concernés et la qualité du système de gestion. L'objectif est de faire appliquer ces critères au sein de l'OMC et d'interdire les subventions qui sont accordées dans des eaux surexploitées ou en l'absence d'une gestion efficace. Par ailleurs, un nouveau projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui aide les pêcheurs de crevettes des pays en développement à tester de nouveaux filets et chaluts, contribue à une réduction des prises accessoires de pas moins de 70 % dans certains cas.

Il est essentiel que les gouvernements tiennent pleinement compte de la valeur de leur capital naturel et des conséquences sociales et économiques des changements environnementaux dus aux activités humaines. Pour les y aider, le PNUE œuvre en faveur du concept de comptabilité verte, qui intègre l'incidence des modifications environnementales dans les cadres comptables nationaux. Au fil des années, le PNUE a rassemblé d'abondants éléments d'information sur cette question et les a mis à disposition par la voie d'un centre de ressources virtuelles, base de données consultable avec des liens Internet qui complète aussi les objectifs et le programme de travail du Comité d'experts de l'ONU sur la comptabilité environnementale-économique.

En septembre 2006, le Service Economie et Commerce du PNUE et l'UICN, en consultation avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ont aussi organisé un débat technique entre experts sur les paiements internationaux pour les services fournis par les écosystèmes. Les participants ont pris note des expériences dans ce domaine, ont mis en évidence les lacunes et les contraintes et ont proposé un plan d'action collectif pour déterminer les sources transfrontalières et internationales de financement possibles pour ces paiements, eu égard en particulier à la biodiversité. La biodiversité a aussi été au centre d'un effort de collaboration du CBTF avec la CITES visant à faciliter un processus sur deux ans d'examen par les gouvernements des politiques nationales relatives au commerce de la faune et de la flore sauvages par rapport aux critères socio-économiques et de conservation.

LE SAVOIR AU SERVICE DU CHANGEMENT

Comprendre l'évolution environnementale est la première étape vers l'élaboration de politiques efficaces dans le domaine de l'environnement, du commerce ou dans d'autres domaines intéressant le développement. Le PNUE intervient en tant que chef de file, bailleur de fonds ou partenaire dans un large éventail d'évaluations environnementales, notamment l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), administré avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), l'Évaluation internationale de la science et de la technologie agricoles au service du développement et l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, pour laquelle le PNUE a assuré à la fois un appui financier et des services de coordination.

Après la publication du rapport de synthèse de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, en 2005, une série d'évaluations techniques ont été publiées en 2006, à savoir : « Écosystèmes et bien-être humain : Notre planète (Résumé pour les responsables) »; « Écosystèmes et bien-être humain : Situation actuelle et tendances »; « Écosystèmes et bien-être humain : Scénarios »; « Écosystèmes et bien-être humain : Mesures prises par les pouvoirs publics » et « Écosystèmes et bien-être humain : Évaluations multi-échelle ».

En 2006, le PNUE a poursuivi ses consultations avec les gouvernements et d'autres parties prenantes sur le renforcement de sa base scientifique. Compte tenu de ces consultations, le Directeur exécutif a maintenant recentré la proposition de veille environnementale, qui a été présentée pour la première fois au Conseil d'administration du PNUE en 2005, pour passer d'un système à une stratégie pluriannuelle. « La stratégie pour la veille écologique : Vision 2020 » définit une approche ascendante et progressive pour améliorer, d'ici à 2020, les infrastructures et les capacités institutionnelles, scientifiques et technologiques nécessaires pour coopérer à la surveillance permanente de l'état de l'environnement et à la fourniture de données et d'informations opportunes, exactes, crédibles, pertinentes et cohérentes aux fins de la gouvernance environnementale. Il s'agit d'une stratégie générique fondée sur trois approches prouvées et testées : le renforcement des capacités et l'appui technologique; la constitution de réseaux et le partage d'informations; et les évaluations.



Le processus d'évaluation phare du PNUE est l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), institué en 1995 par le Conseil d'administration du PNUE, pour réaliser l'une des missions du PNUE, à savoir suivre l'état de l'environnement au niveau mondial. Le GEO, qui s'appuie sur de larges consultations mondiales, fournit des informations pour la prise de décisions, contribue au dispositif d'alerte rapide et renforce la capacité d'évaluation aux niveaux mondial et infrarégional.



Il a évolué au fil des années pour proposer une série d'évaluations mondiales intégrées et exhaustives de l'environnement, qui analysent les modifications écologiques, leurs causes, leurs incidences et les mesures prises par les pouvoirs publics. Outre l'évaluation principale figurant dans le rapport GEO, le processus débouche aussi sur un nombre croissant de rapports régionaux, nationaux, urbains et techniques, de manuels et de matériels pédagogiques, ainsi que

Hideaki Motoyama, responsable de projet à l'Institut national de la recherche polaire, tient dans les mains un échantillon de glace vieux d'un million d'années, à Tokyo, le 10 avril 2006. Prélevé à 3 km de profondeur sous la calotte glaciaire antarctique, cet échantillon pourrait fournir des informations vitales sur le changement climatique. Le PNUE procède à un large éventail de recherches pour fournir des informations pertinentes aux décideurs. © Toru Hanai/Reuters/The Bigger Picture

Le savoir au service du changement

sur une série complète de données et d'indicateurs et d'instruments de renforcement des capacités.

Le processus d'évaluation en cours pour le quatrième rapport GEO s'inscrit dans un nouveau cycle de production de cinq années lancé par le Conseil d'administration du PNUE. Ce rapport, qui sera publié en septembre 2007, a pour thème « L'environnement au service du développement » et souligne le rôle de l'environnement et du capital naturel pour le bien-être humain. Le rapport GEO-4 exposera les problèmes mondiaux et régionaux dans le contexte du développement de la gouvernance internationale en matière d'environnement et leurs relations avec les objectifs et cibles de développement au niveau international. Il évaluera l'état de l'environnement mondial ainsi que les progrès réalisés et les obstacles rencontrés sur la voie de la réalisation des engagements pris dans les accords multilatéraux sur l'environnement. Il examinera aussi l'efficacité des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics 20 ans après que le Rapport Brundtland, « Notre avenir à tous », a pour la première fois publié ses recommandations et cristallisé l'idée de développement durable. De larges consultations entre les gouvernements et entre les diverses parties prenantes ont renforcé l'évaluation et la base scientifique du processus.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le renforcement des capacités et les consultations interactives avec les centres de collaboration sont la pierre angulaire du processus GEO. En Asie occidentale, le PNUE a continué de soutenir la préparation de rapports nationaux sur l'état de l'environnement au Bahreïn, au Qatar, en Syrie, au Yémen et dans l'Emirat d'Abou Dhabi mais travaille aussi avec la Ligue des Etats arabes à un rapport sur l'état de l'environnement pour la région arabe dans son ensemble. Il a aussi fourni un appui à l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (ROPME) aux fins de la révision et de l'amélioration des directives nationales pour l'élaboration d'un rapport sur la zone maritime couverte par cette organisation. Une formation a été offerte au Qatar sur les processus d'évaluation et de notification intégrées des questions d'environnement et les travaux se sont poursuivis sur l'adaptation des modules de formation au GEO pour la région et la traduction de deux des modules en arabe.

Le PNUE a aussi organisé une réunion régionale pour le réseau Sud-Sud de centres de collaboration du GEO sur les processus d'établissement de rapports et d'évaluation intégrés de l'environnement et a contribué à coordonner et à soutenir les travaux en cours sur l'Évaluation régionale des écosystèmes pour le Millénaire dans la région arabe, qui sera publiée en 2007. Le Plan de Bali considère que la coopération Sud-Sud est un mécanisme central de sa mise en œuvre et souligne la nécessité d'une

intensification des efforts en faveur d'un renforcement des capacités institutionnelles, notamment grâce à l'échange d'expertise, d'expérience, d'information et de documentation pour développer les ressources humaines et renforcer les institutions du Sud. Dans cette optique, le PNUE, grâce à l'appui du Compte des Nations Unies pour le développement, a mis en place le Réseau Sud-Sud de centres de collaboration du GEO, qui encourage l'utilisation novatrice des technologies de l'information et des communications dans l'évaluation intégrée de l'environnement aux fins de la formulation des politiques et de la prise de décisions efficaces aux niveaux régional et infrarégional.

Le succès de la méthodologie d'évaluation intégrée de l'environnement appliquée dans le cadre du processus GEO du PNUE et de la formation dispensée ces dix dernières années a aussi amené le PNUE, l'Institut international pour le développement durable et environ 40 experts du monde entier à préparer en collaboration un nouveau manuel de formation du GEO sur l'évaluation environnementale intégrée « GEO Ressource Book: A Training Manual ». Ce manuel doit servir de base aux ateliers de formation et au soutien post-formation visant à renforcer la capacité des gouvernements de mener des évaluations environnementales régionales et sous-mondiales. Faisant suite à un outil de formation mis au point précédemment par le PNUE et l'Institut international pour le développement durable, il comprend huit modules qui peuvent être utilisés individuellement pour une formation spécialisée ou comme un ensemble complet.

L'EVALUATION DANS LES REGIONS

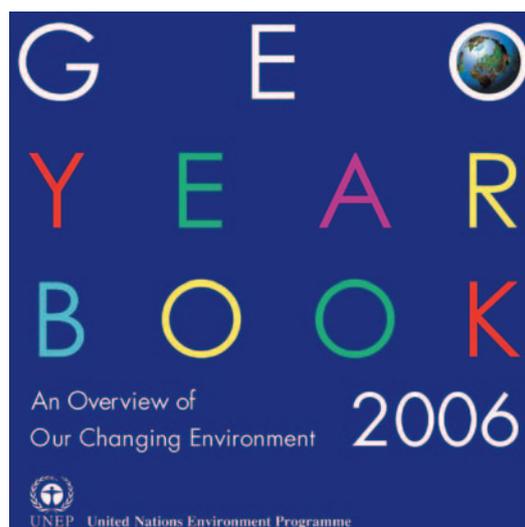
Après près d'une décennie de travail d'évaluation dans la région, les processus GEO en Amérique latine et dans les Caraïbes sont axés sur l'amélioration de la qualité de la formation, le renforcement des partenariats et la création d'un impact. Ces processus ont beaucoup contribué à la mise au point des bilans communs de pays et des plans-cadres de développement des Nations Unies, par exemple au Mexique et au Brésil. Le PNUE et ses partenaires continuent aussi d'œuvrer en faveur d'une amélioration de l'information pour une prise de décision rationnelle en aidant davantage de pays – par exemple le Belize, l'Équateur et l'Uruguay – qui ont choisi de procéder à des évaluations nationales de l'environnement en utilisant la méthodologie GEO. Dans ces trois cas, le gouvernement travaille en étroite coopération avec son partenaire technique non gouvernemental pour établir un bilan objectif de l'état de l'environnement.

En 2006, le deuxième rapport GEO pour le Pérou et le troisième rapport GEO pour le Chili ont été lancés. On remarquera que, pour ces pays, le rapport GEO fait désormais office de rapport national officiel sur l'état de l'environnement, aidant ainsi les pays à s'acquitter

des mandats spécifiques confiés par leurs lois nationales sur l'environnement. Un autre participant au GEO, Cuba, a entrepris sa deuxième évaluation, prévoyant d'aller encore plus loin, en réalisant une analyse de scénario à part entière et en procédant à une étude novatrice des interactions. Les scénarios peuvent être un instrument utile car ils fournissent un ensemble intéressant d'informations et de messages, mais leur construction exige des techniques et des outils spéciaux. Le PNUE, avec l'aide des centres de collaboration du GEO et d'institutions partenaires, a organisé des stages de formation aux scénarios pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2007, l'Amazonie, le Belize, Cuba (Cuba, 7-10 août), le MERCOSUR, et l'Amérique centrale. Les travaux pour le troisième rapport GEO pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont commencé en juillet 2006 et le rapport final sera présenté durant la seizième réunion du Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, en novembre 2007.

En Afrique, le deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO-2) a été lancé en mai 2006 à la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), qui s'est tenue à Brazzaville (Congo). La CMAE a aussi donné un nouveau mandat au processus AEO et a demandé au PNUE de soutenir la préparation d'AEO-3, qui sera lancé en 2010. Le rapport intitulé « Notre environnement, notre richesse » indique que la région ne tire parti que d'une fraction de son potentiel économique naturel, qui, s'il était utilisé efficacement, équitablement et durablement, pourrait constituer une porte de sortie de la pauvreté pour la plupart des 800 millions d'habitants de l'Afrique. Pour renforcer les capacités nationales nécessaires à la gestion des données et des informations requises pour l'établissement de rapports, le Réseau d'information sur l'environnement de l'Afrique a été étendu à 22 autres pays au-delà des 12 pays couverts initialement dans la phase pilote.

Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE contribue à renforcer la capacité des gouvernements en matière de traitement, modélisation et analyse des données. Avec le soutien financier du Gouvernement norvégien, des rapports nationaux sur l'état de l'environnement ont été établis pour le Bangladesh, le Bhoutan, la République démocratique populaire de Corée, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Sri Lanka, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam. Le PNUE aide aussi le Tadjikistan, le Turkménistan, le Kirghizistan, l'Iran, le Sri Lanka et le Bhoutan à élaborer des rapports nationaux sur l'état de l'environnement. Un rapport de ce type pour la ville de Dhaka a aussi été achevé en 2006. Au niveau infrarégional, le PNUE a publié des rapports d'indicateurs et des documents sur les priorités pour les cinq sous-régions de l'Asie-Pacifique de façon que les responsables puissent disposer de repères et évaluer les tendances dans 30 domaines



Publié chaque année, avant la session du Conseil d'administration du PNUE, l'Annuaire GEO présente une mise à jour annuelle de l'état de l'environnement mondial et met en évidence les tendances et les nouvelles questions.

économiques, sociaux et environnementaux. Un rapport sur l'état régional de l'environnement pour l'Asie du Sud a été établi, alors que le Réseau des jeunes pour l'environnement en Asie du Sud a aussi mis au point une version du rapport destinée aux jeunes. Ces rapports s'intègrent dans le processus GEO au niveau mondial.

LA BRUME ET LA POUSSIÈRE

Dans la région Asie-Pacifique également, le PNUE a réuni une équipe internationale de scientifiques pour étudier les incidences de la pollution par les aérosols sur le climat régional, les cycles hydrologiques, l'agriculture et la santé humaine. Le projet sur le nuage brun atmosphérique répond aux préoccupations que suscite une couche de pollution de 3 km d'épaisseur qui recouvre certaines parties du continent asiatique durant la mousson d'été. Les incendies de forêts, l'incinération des déchets agricoles, les carburants fossiles utilisés dans les véhicules, les émissions des centrales et des industries ainsi que celles des millions de fourneaux à faible rendement alimentés au bois, à la bouse de vache et à d'autres « biocarburants » forment une brume constituée de cendres, d'acides, d'aérosols et d'autres particules. Les données satellites montrent qu'une épaisse couche de brume recouvre aussi d'autres régions polluées.

Il ressort des premiers résultats scientifiques que le nuage brun réduit le rayonnement solaire de pas moins de 10 à 15 %. Il pourrait perturber le régime des moussons, en déclenchant des sécheresses dans les régions occidentales de l'Asie et en aggravant les inondations dans certaines parties du Bangladesh et de l'Inde. D'après certaines indications, la brume pourrait aussi réduire les récoltes de riz d'hiver en Inde de pas moins de 10 %. Un rapport demandé par le PNUE indique que la brume de pollution pourrait entraîner

Le savoir au service du changement

« plusieurs centaines de milliers » de décès prématurés dus à des maladies respiratoires. En 2005, dans le cadre des activités de renforcement des capacités, des stations d'observation ont été mises en place et des programmes de formation ont été organisés à l'intention de scientifiques asiatiques. En 2006, des observatoires du nuage brun atmosphérique étaient opérationnels en Inde, au Japon, en République de Corée, aux Maldives, au Népal et en Thaïlande. Une équipe a aussi été établie pour évaluer les incidences sur l'agriculture, les ressources en eau et la santé publique.

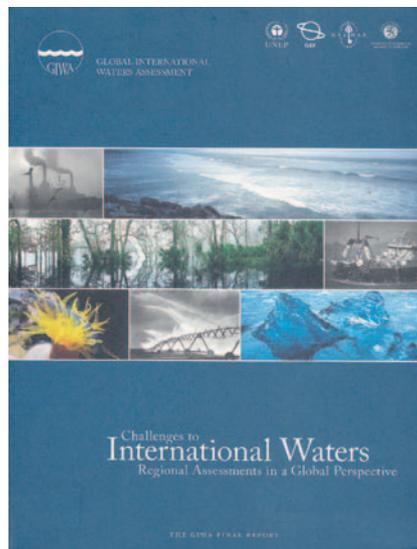
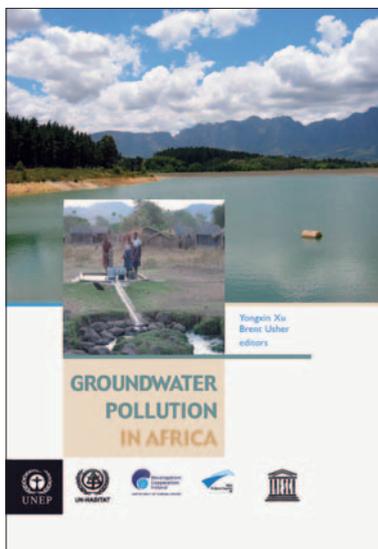
En Asie du Nord-Est, les tempêtes de poussière et de sable sont un phénomène connu depuis des milliers d'années. Cependant, leur fréquence, leur étendue et leur intensité se sont accrues ces 50 dernières années et elles constituent désormais un grave problème environnemental, perturbant les communications et l'activité économique, nuisant à la santé et, dans certains cas, menaçant des vies. En réponse à des demandes adressées par les gouvernements de la région, le PNUE, la Banque asiatique de développement (BASD), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU (CESAP) et la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification ont mis au point un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque asiatique de développement sur la prévention et le contrôle des tempêtes de poussière et de sable. Ce projet a permis d'établir un cadre institutionnel pour la coopération régionale et un plan-cadre pour orienter la coopération, avec notamment l'établissement d'un réseau régional de surveillance et d'alerte rapide, sous l'égide du PNUE, et l'élaboration d'une stratégie d'investissement pour renforcer les mesures d'atténuation sous l'égide de la CESAP.

La qualité de l'air est aussi un élément central de l'Annuaire GEO 2006, enquête annuelle réalisée par le PNUE sur les changements de l'environnement

mondial, qui a été lancé à la réunion de février du Conseil d'administration, tenue à Dubaï. L'Annuaire, qui est relié au processus GEO, établit un pont entre la science et la politique, appelant l'attention sur les nouveaux enjeux, mettant en lumière les problèmes environnementaux importants et présentant des études de l'état et des tendances de l'environnement au niveau mondial et régional. Il contient également un ensemble d'indicateurs GEO, qui font ressortir les principales tendances au niveau mondial des grands dossiers environnementaux, comme le changement climatique, la biodiversité, les forêts et la gouvernance, afin d'offrir un aperçu actualisé des progrès de l'humanité dans la gestion durable de l'habitat planétaire.

LA TERRE ET L'EAU

Outre la mise en lumière des incidences sur l'environnement, la situation socio-économique et la santé publique de la pollution atmosphérique d'origine énergétique, l'Annuaire GEO examine en détail les nouveaux enjeux scientifiques et politiques de la production en aquaculture de poissons et de crustacés qui ne nuise pas aux écosystèmes marins et de la production de cultures face à un climat en mutation. L'agriculture est aussi au centre d'une autre évaluation à laquelle le PNUE est associé. Dans le cadre de l'Évaluation internationale de la science et de la technologie agricoles au service du développement, par les diverses parties prenantes, on est en train d'achever une évaluation mondiale et cinq évaluations sous-mondiales du rôle du savoir et de la science et de la technologie agricoles dans la réduction de la famine et de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie en zones rurales et la promotion d'un développement écologiquement, socialement et économiquement durable. Après un processus de nomination et de sélection en 2005, les auteurs ont établi un premier projet de chaque évaluation aux fins d'examen mutuels par les gouvernements et par les experts, qui ont eu



La disponibilité et la qualité de l'eau douce revêtent une importance centrale dans le développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les évaluations et les conseils du PNUE aident les administrations locales et nationales à prendre des décisions écologiquement rationnelles concernant la gestion des ressources en eau.

lieu entre août et octobre 2006. Une deuxième série d'examens mutuels aura lieu en avril-mai 2007. Les six évaluations devraient être finalisées d'ici à la fin de 2007 et les conclusions soumises pour approbation finale, adoption et acceptation par les gouvernements durant une plénière intergouvernementale qui se tiendra au siège du PNUE en janvier 2008.

Le rapport final de l'Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), qui s'est achevée en 2005, a été publié en janvier 2006 sous le titre « Enjeux relatifs aux eaux internationales : Evaluations régionales dans un contexte mondial ». Pour cette évaluation, qui a été mise en œuvre par le PNUE grâce au soutien financier du FEM et qui a été exécutée au sein de l'Université Kalmar, en Suède, les continents et les mers peu profondes du monde ont été divisés en 66 régions naturelles comportant un ou plusieurs bassins versants internationaux, avec leurs grands écosystèmes marins adjacents. Des rapports d'évaluation infrarégionaux couvrant des pays pouvant bénéficier de financements du FEM ont été publiés entre avril et juin 2006, pour le fleuve Mékong, la mer d'Okhotsk, le courant d'Oyashio, la mer des Caraïbes, le courant de Humboldt, la vallée du Rift d'Afrique orientale et la mer Caspienne.

Le programme sur l'eau du Système mondial de surveillance de l'environnement du PNUE (GEMS) a pour double objectif d'améliorer la capacité d'évaluation et de surveillance de la qualité de l'eau dans les pays participants et de déterminer l'état et les tendances de la qualité de l'eau aux niveaux régional et mondial. Ces objectifs sont mis en œuvre par le biais de la banque de données de GEMS/Eau, GEMStat, qui contient des données sur la qualité de l'eau en provenance de plus de 100 pays et compte plus de 2 millions d'entrées concernant les lacs, les réservoirs, les rivières et les systèmes d'eaux souterraines. A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2006, GEMStat a été étendu en tant que service Internet gratuit. Le programme d'intégrité des données de GEMS/Eau a aussi achevé une étude évaluant la fiabilité et la comparabilité des données sur la qualité de l'eau fournies par les laboratoires d'Etats Membres de l'ONU partout dans le monde.

L'EVALUATION DES RISQUES

En 2006, l'Initiative Environnement et Sécurité (ENVSEC), partenariat entre le PNUE, le PNUD, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil économique pour l'Europe et le Centre régional sur l'environnement en Europe centrale et orientale, en association avec l'OTAN, a poursuivi ses travaux dans le Caucase, en Asie centrale et en Europe du Sud-Est. L'objectif de cette initiative est de mettre l'expertise et l'expérience politiques et techniques combinées des partenaires au

service de l'évaluation et de la solution des problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations sécuritaires au sein des pays et entre eux.

A la demande du Bélarus, de la Moldova et de l'Ukraine, l'ENVSEC a initié une évaluation des risques pour l'environnement et la sécurité dans cette sous-région de l'Europe de l'Est. Outre certaines conséquences écologiques de la catastrophe de Tchernobyl, il a été considéré que les stocks de carburants de type « rocket fuel » et pesticides obsolètes datant de l'ère soviétique méritaient une attention urgente dans les travaux futurs de l'ENVSEC dans la région. En Asie centrale, on a évalué les défis environnementaux et sécuritaires sur la côte orientale de la mer Caspienne, alors que, dans un autre nouveau projet, l'Afghanistan, le Tadjikistan et d'autres pays en aval, comme l'Ouzbékistan et le Turkménistan, reçoivent une aide pour prévenir et atténuer les problèmes de gestion de l'eau dans le bassin du fleuve Amu Darya. En Europe du Sud-Est, le PNUE et ses partenaires continuent d'encourager des pratiques d'extraction minière écologiquement rationnelles, grâce à des activités de formation, des évaluations et la démonstration des possibilités de réhabilitation du patrimoine, afin de réduire les risques transfrontières et d'autres risques sécuritaires. L'ENVSEC encourage aussi la coopération transfrontalière pour la protection de la nature au moyen de l'établissement de zones et de parcs protégés.

Parmi les efforts de consolidation de la paix soutenus par l'ENVSEC en 2006, on peut citer la Mission d'évaluation environnementale menée par l'OSCE dans les territoires dévastés par des incendies dans la « zone de conflit larvé » du Nagorno-Karabakh, dans le Caucase du Sud, comme demandé par la résolution 60/285 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 7 septembre 2006, sur la « situation dans les territoires occupés d'Azerbaïdjan ». Cette Mission a formulé des recommandations sur la manière de réhabiliter les zones touchées par les incendies et d'empêcher que de tels incendies ne se reproduisent. Elle a aussi conclu que l'opération environnementale demandée par la résolution était aussi l'occasion de renforcer la coopération régionale, d'améliorer la confiance et, en fin de compte, de rechercher une solution au conflit du Nagorno-Karabakh.

L'année 2006 a aussi marqué le cinquantième anniversaire du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, qui est lié fonctionnellement au PNUE. Mis en place au lendemain des horreurs provoquées par les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki et face à une prolifération des essais d'armes nucléaires atmosphériques, le Comité est passé de l'évaluation de l'incidence persistante et fatale des armes nucléaires à la tâche plus large d'évaluation des effets

Le savoir au service du changement

des rayonnements, quelles que soient leurs causes, médicales, naturelles ou industrielles.

UNE VUE D'ENSEMBLE

Le réseau de Centres autonomes de données intégrées au niveau mondial est un élément central du système d'évaluation et d'alerte rapide du PNUE. Le partenariat du PNUE avec le réseau GRID assure et facilite l'accès à des données et des informations sur l'environnement pour la prise de décisions et la formulation de politiques, contribuant à l'examen par le PNUE de l'état de l'environnement dans le monde et alertant rapidement en cas de nouvelles catastrophes écologiques. Adapter la GRID aux enjeux du XXI^e siècle a été l'objectif d'une réunion tenue au PNUE-WCMC en octobre 2006. Cette réunion -- la première en 11 ans à regrouper tous les centres et partenaires du PNUE travaillant sur les données et informations relatives à l'environnement et à des sujets connexes -- a examiné le développement de l'infrastructure des données sur l'environnement dont a besoin le PNUE, y compris la base de connaissances, les capacités et les instruments disponibles dans le réseau GRID et les autres centres de données partenaires.

Parmi les principales initiatives en cours de développement pour améliorer l'accès aux données et aux informations sur l'environnement, on peut citer la plateforme Internet 'ecoMundus' (www.unep.org/ecomundus), qui servira de mécanisme pour la recherche des informations et sources de données clés sur l'environnement, éparpillées sur l'ensemble du web. Cinq ateliers régionaux sur ecoMundus ont été organisés tout au long de 2006 pour assurer l'implication des principaux partenaires. C'est une tâche difficile que d'établir un inventaire complet des procédés et des résultats des évaluations environnementales réalisées du niveau mondial au niveau urbain, ainsi que dans différents domaines thématiques. Jusqu'ici plus de 800 registres de métadonnées et plus de 500 rapports d'évaluation ont été ajoutés au système, appelé « PEARL » (Prototype Environmental Reporting and Assessment Landscape). Afin d'aider les pays à partager les données et les informations sur l'environnement, le PNUE a aussi mis en place un partenariat mondial destiné à identifier, classer et organiser les données et informations sur l'environnement dans une perspective nationale, et à assurer un accès électronique à ces données et informations. Une collaboration interinstitutionnelle a été mobilisée en 2006 pour contribuer du contenu. La prochaine étape consiste à impliquer les institutions au niveau national.

Pour combler le déficit de connaissances entre pays développés et pays en développement, le PNUE s'est efforcé avec des partenaires de développer l'accès en ligne pour la recherche sur l'environnement.

L'initiative OARE, lancée en octobre, est un partenariat avec l'Université Yale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et plus de 35 éditeurs, qui vise à permettre à des dizaines de milliers de spécialistes de l'environnement, de chercheurs et de décideurs des pays en développement d'accéder, gratuitement ou pour un coût nominal à la littérature scientifique internationale dans le domaine de l'environnement. En donnant accès aux dernières revues et publications scientifiques, l'initiative OARE contribue à remplir la mission du Plan de Bali de renforcer la capacité nationale de collecte, de recherche et d'analyse des données. OARE, dont les collections sont évaluées à près d'un million de dollars, constitue aussi un véritable partenariat international public-privé au service du développement, assurant l'accès à des informations essentielles de façon que les experts locaux puissent trouver des solutions aux problèmes locaux d'environnement. Trois mois après le lancement de OARE, 198 institutions de 54 pays s'étaient déjà inscrites.

Une autre initiative qui contribuera à mettre les résultats des évaluations du PNUE à la disposition d'une audience mondiale a été lancée en septembre, lorsque le site Internet bien connu Google Earth a intégré dans sa section « Contenu proposé » plus de 100 images satellite venant des best sellers du PNUE « Une planète, une multitude d'individus : Atlas de notre environnement en mutation » et « Les lacs africains : Atlas de notre environnement en mutation », publiés en 2006. Le contenu, qui est mis à jour fréquemment à mesure que de nouvelles informations sont disponibles, permet aux utilisateurs de se déplacer partout sur la planète et de « zoomer » sur les zones environnementales critiques pour voir comment les activités humaines ont suscité un changement environnemental.

LE PNUE AUX POLES

Les travaux scientifiques du PNUE seront plus largement connus grâce au projet Tara. Le 20 juillet, le Tara – la plus grande goélette polaire du monde – s'est lancé dans l'ambitieux projet sur la dérive arctique « Tara Arctic 2007-2008 », qui bénéficie du soutien financier du PNUE. Dans le cadre de l'Année polaire internationale, qui commence en mars 2007, Tara est parti pour une expédition de deux ans dans l'Arctique. Bloqué dans la glace, le bateau dérivera dans l'ensemble de la région fournissant un point d'observation sans précédent pour la recherche scientifique – y compris le DAMOCLES européen – sur la façon dont l'environnement arctique se modifie. Il fera connaître ses conclusions aux scientifiques, aux responsables et au public en général. Les progrès de Tara peuvent être suivis sur les pages du site Internet du PNUE consacrées aux expéditions.



La plus grande goélette polaire du monde, le Tara, bloquée dans la glace pendant l'hiver arctique. Le projet 2007-2008 sur la dérive arctique apportera des données précieuses sur l'évolution rapide de l'environnement arctique. © F. Bernard/taraexpeditions.org

Le travail du PNUE dans les régions polaires est réalisé sous la houlette du Centre GRID-Arendal du PNUE, en Norvège. La Norvège accueillera les célébrations de la Journée mondiale de l'environnement de 2007, sur le thème « La fonte des glaces : Une question brûlante? », qui sera reliée à la Journée polaire internationale. Les régions polaires figurent parmi les plus beaux sites du monde. Elles participent aussi aux systèmes d'alerte rapide sur l'environnement, car des problèmes comme le changement climatique, l'amincissement de la couche d'ozone et les impacts de la pollution chimique persistante s'y manifestent en premier. L'Arctique fait de plus en plus figure de locomotive économique pour l'extraction minière, l'extraction du pétrole et du gaz et les transports maritimes, notamment en raison du recul de la glace sous l'effet du changement climatique. Les deux régions polaires font l'objet d'un intérêt accru de la part de l'industrie touristique et de l'industrie de la pêche, attirées par leurs vastes et abondants stocks de poissons. Tous ces aspects sont à la fois des opportunités et des menaces pour les populations autochtones de la région arctique et pour le monde dans son ensemble.

L'importance des régions polaires en tant que baromètres des changements mondiaux et la nouvelle compréhension des mécanismes qui relient ces régions au reste de la biosphère sont à l'origine du regain d'intérêt dont elles font l'objet de la part du PNUE. Ces dernières années, le PNUE a présenté des rapports techniques sur les problèmes apparaissant dans l'Antarctique lors des Réunions consultatives du Traité sur l'Antarctique, qui ont pour objectif d'examiner et d'encourager la mise en œuvre du Traité et de son Protocole sur la protection de l'environnement. Le tourisme et la prospection biologique sont deux des principaux nouveaux aspects auxquels le PNUE a accordé une plus grande attention. L'industrie du tourisme a connu un essor considérable au cours de la dernière décennie, alors que la bioprospection est une nouvelle question importante. Les rapports techniques du PNUE visent à appeler l'attention sur ces activités commerciales et contribuent à assurer qu'elles ne nuisent pas à l'efficacité du système du Traité sur l'Antarctique, qui a fait en particulier de l'Antarctique une réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science. Pour l'Année polaire internationale 2007-2008, le PNUE prépare plusieurs publications, y compris un GEO pour les régions couvertes de glace, qui sera lancé en Norvège en juin 2007 pour la Journée mondiale de l'environnement.

GERER LE CHANGEMENT

L'objectif des évaluations environnementales du PNUE est de fournir des informations pertinentes pouvant être utilisées par les administrations locales et nationales, les forums gouvernementaux régionaux et mondiaux, les organisations internationales et le secteur privé. A la base de ces politiques, on trouve un ensemble vaste et croissant de lois sur l'environnement. Depuis son établissement, le PNUE s'est considérablement impliqué pour aider les pays à développer et à appliquer le droit de l'environnement, depuis les conventions mondiales jusqu'aux assemblées nationales et aux autorités locales. Les orientations stratégiques à long terme de ces travaux figurent dans le Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, qui entre aujourd'hui dans sa troisième décennie. Conjointement avec le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le Programme constitue un cadre d'action important pour les activités normatives et opérationnelles du PNUE dans le domaine du droit de l'environnement.

En 2006, le PNUE a continué son travail sur le développement progressif du droit de l'environnement, en fournissant une assistance technique aux gouvernements pour renforcer leur aptitude à élaborer et mettre en œuvre des législations nationales et internationales sur l'environnement et en diffusant des informations sur le droit de l'environnement; plus de 20 pays en développement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est ont bénéficié de cette assistance en 2006. Pour encourager concrètement la coopération

Sud-Sud dans le domaine du droit de l'environnement, la Feuille de route de Bandung pour la promotion du droit de l'environnement en faveur du nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique a été élaborée lors d'un atelier d'experts des pays africains et asiatiques, organisé en Indonésie par le PNUE et les gouvernements indonésien et sud-africain en décembre 2006.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'une des initiatives essentielles de ces dernières années a été le Programme mondial pour les juges, qui favorise le renforcement de la capacité des juges, procureurs et autres spécialistes du droit de comprendre et mettre en œuvre les lois sur l'environnement. En même temps que plusieurs ateliers nationaux en Afrique et en Asie centrale, le PNUE a organisé une



session spéciale du Comité consultatif des juges, à Genève, au cours de laquelle des juges de tous les pays du monde ont examiné et finalisé les « Modules de formation judiciaire du PNUE sur l'application du droit de l'environnement par les cours et tribunaux nationaux ». En outre, un Forum des juges de l'environnement s'est tenu à Helsinki (Finlande) et un séminaire sur le renforcement des capacités judiciaires pour les pays lusophones a eu lieu à Sao Paulo (Brésil). Le PNUE fournit aussi une aide au renforcement des capacités des parlementaires, qui élaborent, examinent et adoptent des lois sur l'environnement.

La question de l'accès à l'information, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, revêt une importance centrale pour l'application du droit de l'environnement. Le PNUE a coopéré avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour mettre sur pied ECOLEX, la plus grande base de données Internet sur le droit de l'environnement au niveau mondial. ECOLEX compte plus de 100 000 références à des traités, décisions judiciaires, législations nationales, ouvrages disponibles sur le web. En 2006,



Marina Silva (centre), Ministre de l'environnement du Brésil, en conversation avec d'autres femmes Ministres de l'environnement et Chefs de délégation (El Salvador, Lesotho, Afrique du Sud et Canada), lors du débat de haut niveau de la huitième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Curitiba (Brésil) du 20 au 31 mars 2006. Mme Silva assurait la présidence de la réunion. En avril 2002, les Parties à la Convention, qui est administrée par le PNUE, sont convenues « de réaliser pour 2010 une réduction significative du taux actuel de perte de la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national en tant que contribution à la réduction de la pauvreté et pour le bien de l'ensemble de la vie sur terre ». © ISSD

le PNUE a continué de gérer, améliorer et développer ECOLEX, en y incorporant 200 nouvelles décisions judiciaires sur le droit de l'environnement adoptées dans plus de 30 pays de par le monde, y compris 52 décisions de cours ou tribunaux internationaux. Les partenaires ont aussi revu la conception de la base de données, avec une interface révisée et plus dynamique, de façon à rendre ECOLEX plus conviviale.

Le PNUE assure aussi une éducation et une formation dans le domaine du droit de l'environnement. Parmi les cours de formation organisés en 2006, on peut citer le troisième cours annuel sur le droit et la diplomatie de l'environnement au niveau international, qui a eu lieu en Afrique du Sud; un séminaire régional de formation sur l'élaboration de lois sur l'environnement pour les pays africains francophones, qui a eu lieu au Mali; un séminaire régional sur la mise en œuvre et l'application du droit sur l'environnement dans les pays africains francophones, qui a eu lieu au Gabon; et un stage de formation de six mois sur le droit et la diplomatie de l'environnement, organisé conjointement avec l'Université de Genève et l'Institut des Nations pour la formation et la recherche (UNITAR).

Ces dernières années, plusieurs nouvelles actions ont été engagées pour éviter et régler les différends sur l'environnement aux niveaux international, régional et national. Les différends en matière d'environnement se multiplient, tout comme le nombre de sujets concernant l'environnement traités par les divers organes judiciaires et d'arbitrage. En coopération avec la Cour permanente d'arbitrage, le PNUE a organisé une réunion d'un groupe d'experts en novembre 2006 pour examiner ces évolutions. Parmi les recommandations qui ont été formulées, il a notamment été souhaité que le PNUE mette au point des directives sur : l'accès à la justice pour les questions d'environnement, notamment les procès d'intérêt public pour appliquer et mettre en œuvre les lois sur l'environnement; l'exercice de recours préliminaires dans le cas des différends sur l'environnement; et le recours à des spécialistes de l'environnement pour les différends concernant des problèmes d'environnement.

L'AIDE À L'AFRIQUE

Le Partenariat pour le développement du droit et des institutions de l'environnement en Afrique (PADELIA) soutient l'élaboration, la mise en œuvre et l'exécution

des lois sur l'environnement. PADELIA contribue aussi à l'Initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et au programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). En 2006, PADELIA a contribué à la mise au point de plus de 60 lois et réglementations nationales sur l'environnement, cinq lois et publications sur l'environnement et plus de dix cours de formation sur le droit et la politique de l'environnement de manière générale et dans des domaines spécifiques, comme les normes environnementales, le rôle du pouvoir judiciaire et des juristes, les contentieux environnementaux, le droit de l'environnement au niveau international et la mise en œuvre des conventions sur l'environnement. Le projet a aussi contribué à l'échange de données d'expérience comparatives entre des pays ayant le même système historique et juridique, comme les pays lusophones, les pays francophones et les pays anglophones, ainsi qu'entre membres de groupes cibles, comme les industriels, les conférenciers sur le droit de l'environnement et les agents de la fonction publique.

Au niveau infrarégional, PADELIA a soutenu l'élaboration et l'harmonisation de lois sur des questions comme la faune et la flore sauvages, la sylviculture, les études d'impact sur l'environnement, la criminalité environnementale, les normes d'environnement, les installations dangereuses, la gestion des zones protégées et des bassins versants, la biosécurité, les déchets dangereux, la gestion des déchets et des produits chimiques. Des directives sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement

ont aussi été mises au point pour les écosystèmes transfrontaliers partagés dans la Communauté de l'Afrique de l'Est. Grâce au projet PADELIA, le droit de l'environnement a été largement accepté parmi les parties prenantes concernées, les taux d'exécution et de mise en œuvre sont en hausse, comme en témoigne le nombre d'affaires portées devant les tribunaux, et le degré de sensibilisation aux risques d'une dégradation de l'environnement s'est accru, tout comme les interventions juridiques pour éviter ces risques.

Sous la houlette de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, des groupes d'organismes des Nations Unies travaillant en Afrique ont été constitués afin de mettre en place une approche concertée de ces organismes pour le soutien au NEPAD. Le PNUE est l'organisme chef de file pour la coordination des problèmes d'environnement dans le groupe 4 : Environnement, Population et Urbanisation. Il est toujours étroitement impliqué dans le processus du NEPAD, offrant une assistance technique, logistique et financière. En 2006, le PNUE a continué de travailler en étroite coopération avec les organisations africaines pour finaliser des plans d'action infrarégionaux en vue de l'Initiative environnementale du NEPAD. En outre, avec le soutien de la Norvège, il fournit une aide au Mozambique, à la Libye, à l'Ethiopie, au Ghana et au Cameroun pour leur permettre d'élaborer leurs plans d'action nationaux dans le cadre du NEPAD. Ces projets pilotes permettront de tirer des enseignements essentiels pour la poursuite de la mise en œuvre dans d'autres pays africains.

L'accès à l'information est indispensable à la prise de décisions. Le PNUE forme un partenariat avec l'UICN et la FAO aux fins de la gestion de la base de données ECOLEX sur le droit de l'environnement. ECOLEX, sur le site www.ecolex.org, donne accès à plus de 100 000 références à des traités, décisions judiciaires, lois nationales et ouvrages pertinents.

ECOLEX Portail au droit de l'environnement

Accueil Informations Accord d'utilisation Contactez-nous English Español Français

ECOLEX est une banque de données fournissant la source d'informations la plus complète sur le droit de l'environnement au niveau mondial. ECOLEX est géré conjointement par la FAO, l'UICN et le PNUE.

Traités	Législation nationale	Décisions de jurisprudence	Littérature
Contient des références aux instruments juridiques multilatéraux, ainsi que des informations détaillées à leur sujet.	Couvre les juridictions nationales du monde entier et la législation des états ou provinces.	Contient des informations sur des décisions de jurisprudence importantes, tant au niveau national qu'international.	Contient des informations sur des monographies, articles et autres documents importants.
<input type="checkbox"/> Traités	<input type="checkbox"/> Législation nationale	<input type="checkbox"/> Décisions de jurisprudence	<input type="checkbox"/> Littérature

RECHERCHE

Le PNUE assure aussi le secrétariat de la CMAE. Il a ainsi fourni un appui logistique à la onzième session ordinaire de la Conférence, qui s'est tenue en mai 2006 à Brazzaville (Congo) et a été organisée en collaboration avec le gouvernement et l'Union africaine. L'objectif de cette réunion était de permettre aux Ministres de l'environnement d'examiner la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Initiative environnementale du NEPAD. Le PNUE soutient aussi les travaux du Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), qui a été établi en 2002 pour fournir un leadership politique, opérationnel et stratégique sur les ressources en eau.

L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Plus de la moitié de la population mondiale vit dans la région Asie-Pacifique. Cette région représente plus de 36 % de l'économie mondiale et abrite, selon les estimations, 70 % des pauvres du monde. Géographiquement, on y trouve aussi bien les petits Etats insulaires en développement fragiles du Pacifique que les plaines peuplées et deltaïques du Sud et Sud-Est de l'Asie ainsi que les pays montagneux et sans littoral d'Asie centrale. L'accroissement démographique et la dynamique économique exercent des pressions considérables sur ses ressources et ses services écosystémiques. L'accélération du développement économique a aussi conduit à une urbanisation rapide et la région abrite aujourd'hui 45 % environ de la population urbaine du globe. Alors qu'elle dispose de vastes ressources en eau, des millions de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable, alors que plus de la moitié des zones arides de l'Asie sont touchés par la désertification.

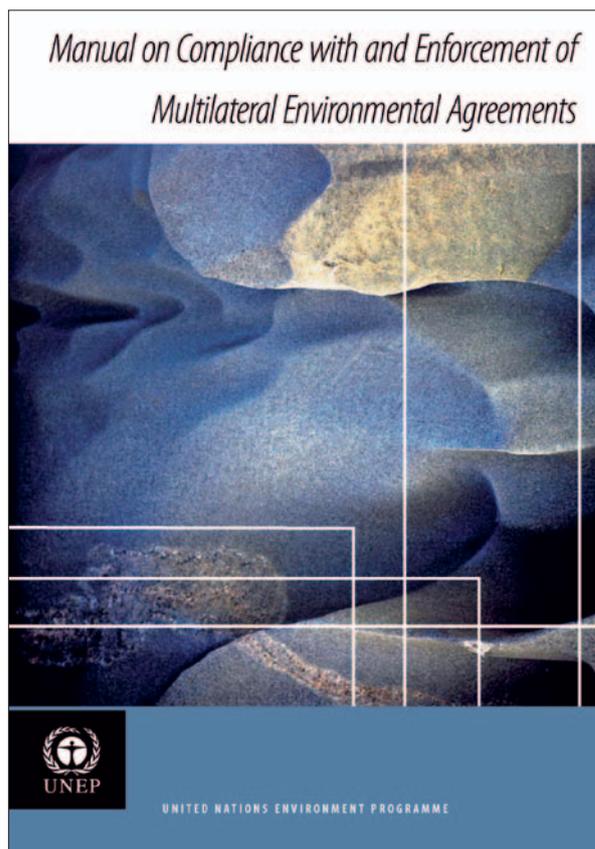
Dans une région aussi grande (46 Etats souverains) et aussi diverse que l'Asie-Pacifique, le PNUE reconnaît combien il importe de travailler au niveau infrarégional. L'Asie-Pacifique compte cinq sous-régions – Asie centrale, Asie du Nord-Est, Asie du Sud, Asie du Sud-Est et Pacifique Sud – qui ont chacune leurs propres organes et processus intergouvernementaux. La planification et l'élaboration intégrées des politiques sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable. Des organismes de protection de l'environnement ont été établis dans tous les pays de la région, mais beaucoup d'entre eux n'ont ni les capacités ni les ressources nécessaires et restent en marge du processus central de planification. A la demande des pays en développement de la région, le PNUE met en œuvre la Stratégie nationale et sous-régionale de développement durable et les Plans d'action connexes pour intégrer le développement durable dans le processus décisionnel, avec l'appui du Gouvernement norvégien. Le projet vise à aider 17 pays et 3 sous-régions.

Un problème grandissant dans la région est la brume sèche transfrontalière provoquée par les incendies, phénomène qui se reproduit désormais tous les ans en Asie du Sud-Est. En 1997-1998, les incendies ont détruit environ 10 millions d'hectares de forêts en Indonésie, exposant plus de 20 millions de personnes à des niveaux élevés de polluants et entraînant des pertes économiques de 9,3 milliards de dollars environ. En 2006, la brume, bien que moins dense, a entraîné des dommages pour la production agricole et les forêts, a suscité des perturbations dans les transports, a affecté le tourisme et d'autres secteurs économiques et a eu des effets à long terme sur la santé dans plusieurs pays, y compris le Brunei, les Philippines, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande. Avec l'appui du PNUE, l'Accord de l'ANASE sur la pollution transfrontalière due aux brumes sèches est entré en vigueur en novembre 2003. Six pays membres de l'ANASE l'ont ratifié : le Brunei, la Malaisie, le Myanmar, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam. L'Indonésie l'a signé, mais doit encore le ratifier. Le PNUE s'emploie à favoriser la mise en œuvre de l'Accord et envisage de fournir une assistance technique à l'Indonésie pour la mise en place d'un cadre juridique et d'un plan d'action pour lutter contre le problème.

LES ACCORDS MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

La pleine mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement est indispensable pour assurer leur efficacité et toute leur valeur. Le PNUE fournit un appui administratif à sept conventions mondiales sur l'environnement ainsi qu'à plusieurs accords sur les mers régionales et traités sous-régionaux. En 2006, il a continué de mettre au point divers instruments pour renforcer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, en étroite coopération avec les secrétariats de ces accords, les gouvernements, les ONG et d'autres parties prenantes. Un « Manuel à l'intention des négociateurs d'Accords multilatéraux sur l'environnement » a été mis au point et testé dans le cadre de plusieurs ateliers pour les petits Etats insulaires en développement et, pour les ONG, un « Manuel de formation en dix modules sur la négociation et la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement » a été soumis à un examen mutuel final.

En juin, le PNUE a publié un « Manuel sur le respect et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement ». Ce Manuel complète ses Directives de 2002 sur le respect et la mise en œuvre de ces accords, en fournissant des exemples observés dans toutes les régions du monde sur la façon dont les gouvernements, les ONG, le secteur privé et d'autres institutions ont utilisé les diverses approches mentionnées dans les directives. Il fournit aussi des explications plus détaillées, des listes de contrôle et



L'appui du PNUE aux accords multilatéraux sur l'environnement comprend le développement des capacités pour en assurer le respect et l'application. Le Manuel, qui est disponible en ligne et sur CD-ROM, ainsi que sur papier, encourage une application effective de ces accords.

des ressources complémentaires pour approfondir les différentes approches. Il est destiné à un large éventail de parties prenantes qui ont un rôle à jouer pour assurer l'application efficace de ces accords.

Le Manuel est aussi disponible sous la forme d'une base de données en ligne entièrement consultable et d'un CD-ROM. Le PNUE a aussi lancé le Processus de Colombo sur le respect et la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement. Il s'agit d'une plateforme de travail pour les experts indépendants, les représentants des gouvernements et les représentants des Accords multilatéraux sur l'environnement et de la société civile souhaitant examiner les nouvelles mesures à prendre pour mieux assurer le respect et la mise en œuvre de ces accords.

Le respect et la mise en œuvre dans le domaine de la criminalité environnementale constituent une priorité pour un grand nombre d'Accords multilatéraux sur l'environnement, qui comportent des volets commerciaux. Le commerce illégal de biens réglementés, par exemple les substances appauvrissant la couche d'ozone, les produits chimiques ou les déchets toxiques, les produits fabriqués à partir de

plantes et d'animaux sauvages menacés ou les produits en contenant, est très lucratif et mine l'efficacité de ces accords. Les agents des douanes jouent un rôle central dans la surveillance et le contrôle des flux de biens réglementés aux frontières dans le cadre de l'Initiative Douanes vertes, projet conjoint du PNUE, de l'Organisation mondiale des douanes, d'Interpol et des secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement. En février 2006, le premier Atelier national sur les douanes vertes s'est tenu à Maurice, après une série d'ateliers régionaux couronnés de succès.

Un « Manuel de formation pour les agents des douanes » a aussi été mis au point et testé. Cette initiative continue couvre plusieurs accords, y compris le Protocole de Montréal, les Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle et la CITES. La formation assurée dans ce cadre renforce la capacité des agents des douanes de comprendre ces différents accords et complète la formation spécialisée fournie dans le cadre des divers accords. Reconnaisant l'intérêt de cette formation, les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques se sont joints à l'Initiative en 2006.

L'APPUI AUX CONVENTIONS

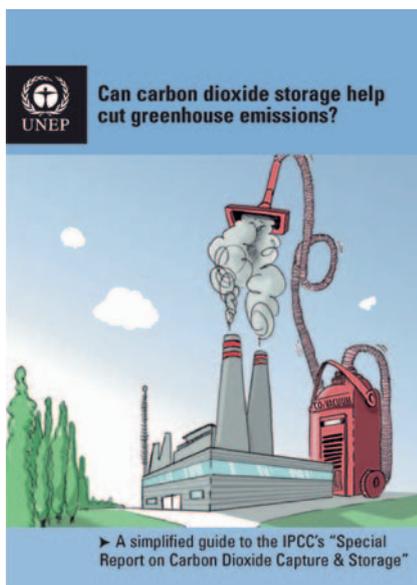
Le concept de regroupement thématique des Accords multilatéraux est une stratégie qui est envisagée pour améliorer la mise en œuvre en réduisant la fragmentation institutionnelle, en encourageant les synergies entre accords liés entre eux et en réduisant les chevauchements. Le regroupement de ces accords est donc proposé et encouragé par le PNUE en tant que mécanisme propre à améliorer le respect du droit de l'environnement et à assurer ainsi la coordination, la cohérence dans l'application des politiques, principes, règles et pratiques et l'exhaustivité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Sur la base de ce concept, le PNUE travaille avec le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) et le Gouvernement des Tonga sur une initiative visant à améliorer la mise en œuvre des accords intéressant la gestion des produits chimiques et des déchets. Il a entrepris un effort similaire, en partenariat avec Green Advocates, l'Institut du droit de l'environnement, le Service des forêts des Etats-Unis et le Gouvernement du Liberia pour ce qui est des accords intéressant la biodiversité.

Par le biais du Groupe de l'information sur les conventions, le PNUE appuie les secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement dans la réalisation de leurs objectifs de sensibilisation, grâce à la mise au point de matériels d'information publique et à la fourniture d'une assistance aux médias lors des réunions organisées dans le cadre de

ces accords. Parmi les services fournis, on peut citer la formulation de stratégies en direction des médias et la gestion des relations avec la presse, la mise au point et la diffusion de matériels d'information pour le public, l'organisation de campagnes, de séminaires et d'ateliers; et la promotion de programmes d'information au niveau national. En 2006, le Groupe a publié deux guides destinés au public en général : « Solutions gagnant-gagnant pour le climat et la couche d'ozone », guide simplifié sur le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat consacré aux HFC et aux PFC, et « Le stockage du dioxyde de carbone peut-il contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre? ».

Diverses décisions des organes d'administration des Accords multilatéraux sur l'environnement soulignent combien il importe de faire participer toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé, les ONG, les jeunes, les femmes, les universitaires et les médias, en vue de leur mise en œuvre efficace. Afin d'identifier et

de promouvoir des approches pratiques pour assurer un véritable engagement des communautés locales dans les activités relatives à ces accords, le PNUE a lancé en 2006 un projet sur les Accords multilatéraux sur l'environnement et les communautés. En octobre 2006, une réunion de réflexion a été organisée au cours de laquelle des représentants des communautés, des ONG, des instituts de recherche, des gouvernements et des organisations internationales se sont rassemblés pour cerner les divers problèmes auxquels se heurtent les communautés locales dans la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires pour assurer la collaboration entre les responsables et les communautés ainsi que des mécanismes financiers durables requis pour soutenir les activités communautaires et les activités de sensibilisation. Sur la base des résultats de cette réunion, le PNUE planifie actuellement des activités de suivi, notamment des projets de démonstration sur la mise en œuvre de dispositions spécifiques des conventions relatives à la biodiversité au niveau communautaire.



La mise en œuvre efficace des Accords multilatéraux sur l'environnement suppose la participation d'un large éventail de parties prenantes, depuis les gouvernements jusqu'au public en général. Le PNUE soutient la production de divers matériels d'information, allant d'études spécialisées à des explications simplifiées des conventions environnementales et des problèmes qu'elles couvrent.

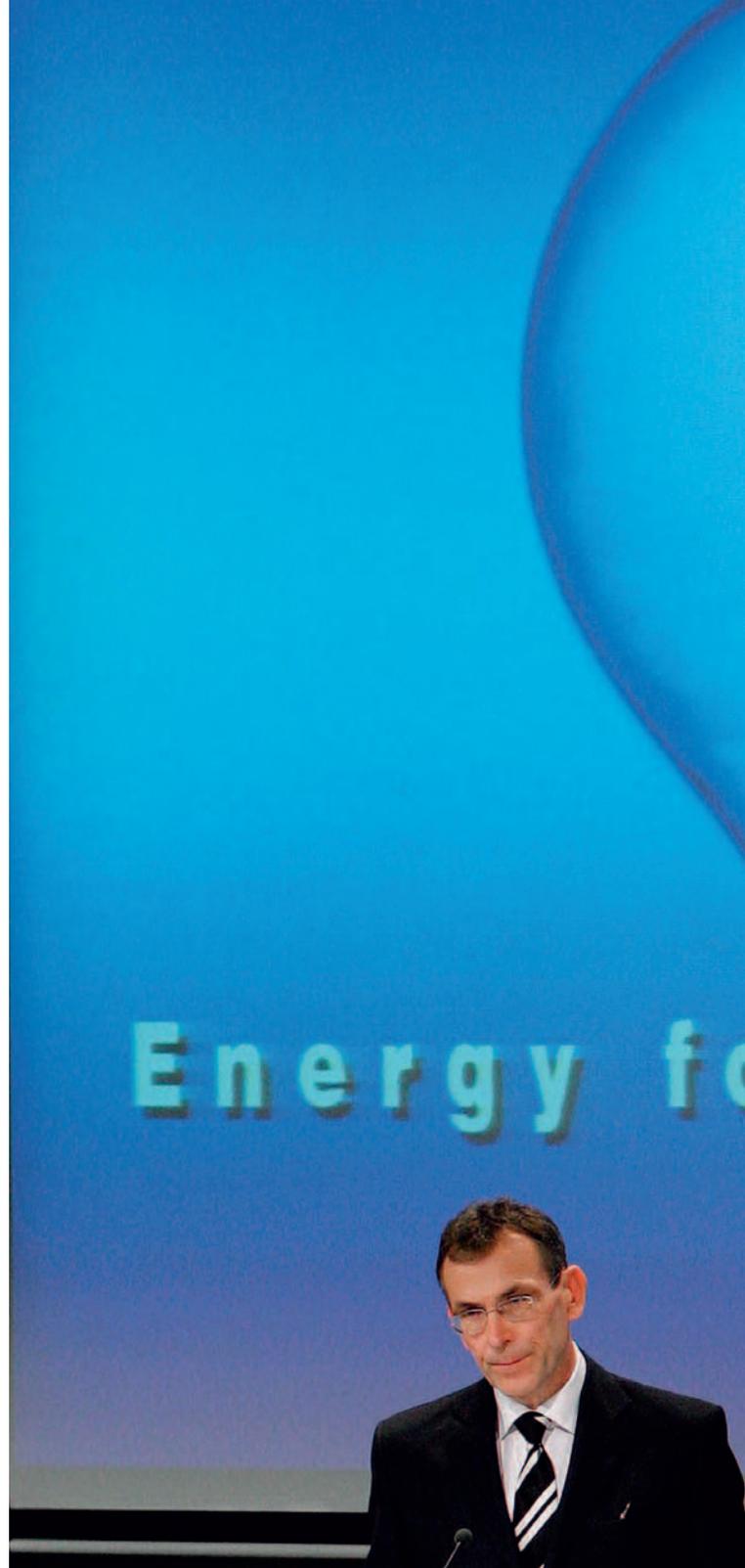


L'ÉNERGIE AU SERVICE DU CHANGEMENT

Le monde est confronté à une multitude de défis environnementaux, souvent liés entre eux. L'un de ces grands défis est le changement climatique. Si l'on ne parvient pas à ralentir les tendances au réchauffement de la planète, la réalisation de la viabilité environnementale et d'autres objectifs de développement durable adoptés par la communauté internationale pourrait être retardée voire empêchée. La réduction du taux de perte de la biodiversité, la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, le rétablissement de la santé des écosystèmes océaniques, la recherche de solutions à la pénurie d'eau douce et l'inversion de l'incidence du paludisme et d'autres maladies à vecteurs sont autant d'objectifs qui dépendent à des degrés divers de la stabilité du climat.

Le continent jugé le plus vulnérable face au changement climatique, et celui qui est le moins armé pour s'adapter à ses effets et y faire face, est l'Afrique. Dans le cadre des préparatifs de la douzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la deuxième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui s'est tenue au siège du PNUE à Nairobi en novembre 2006, le PNUE a organisé une réunion des négociateurs africains. L'objectif était de donner à ces négociateurs la possibilité de préparer des positions sur les questions clés et de faire en sorte que les résultats de la réunion sur les changements climatiques servent au mieux les intérêts de l'Afrique.

A l'occasion de la Conférence, le secrétariat de la CCNUCC a publié un rapport sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation en Afrique, qui indiquait que le continent était encore plus vulnérable face au changement climatique qu'on ne l'avait supposé précédemment. Se fondant sur des données fournies par des organisations comme le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le rapport a souligné combien il importait d'aider les gouvernements des pays africains ainsi que d'autres pays en développement à s'adapter aux incidences du réchauffement planétaire. C'est dans cette optique que, lors de la réunion sur les changements climatiques tenue en novembre à Nairobi, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont annoncé une nouvelle initiative mondiale visant à assurer aux pays les plus pauvres du monde une plus grande part du marché international du financement du carbone. Ce partenariat répond directement aux appels urgents lancés par les responsables des pays en développement, en particulier



ceux des pays d'Afrique subsaharienne, qui ont besoin d'une aide pour faire face aux changements climatiques dont ils sentent déjà les effets et qui les affecteront de plus en plus dans les années à venir. Il s'agit de contribuer à réduire la vulnérabilité des pays et communautés pauvres et de mettre leur économie à l'abri des aléas du climat dans des domaines allant du développement de l'infrastructure à l'agriculture et à la santé. Cette initiative répond aussi à la nécessité de renforcer la capacité des pays de participer aux nouveaux Fonds de financement du carbone, comme le Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.



SUSCITER UNE NOUVELLE PRISE DE CONSCIENCE

Le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la CCNUCC (éducation, formation et sensibilisation du public) demande aux organisations intergouvernementales d'aider les Parties dans leurs activités de sensibilisation au changement climatique et de soutenir les efforts qu'elles font pour lancer et mettre en œuvre des programmes nationaux de prise de conscience des problèmes liés au climat. Le PNUE est depuis longtemps un partenaire de la Convention pour tout ce qui touche aux activités de sensibilisation

Le Président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso (centre), le Commissaire européen à l'énergie, M. Andris Piebalgs (à gauche) et le Commissaire à l'environnement, M. Stavros Dimas, lors d'une conférence de presse tenue à Bruxelles, le 10 janvier 2007, sur une politique d'énergie commune pour les vingt-sept nations de l'Union européenne (UE). Le changement climatique a été au centre des préoccupations des gouvernements en 2006. Les actions nécessaires pour promouvoir les carburants renouvelables, réduire la consommation d'énergie et limiter la dépendance à l'égard du pétrole et du gaz sont des sujets auxquels s'intéressent de plus en plus les gouvernements partout dans le monde. © Yves Herman/Reuters/The Bigger Picture

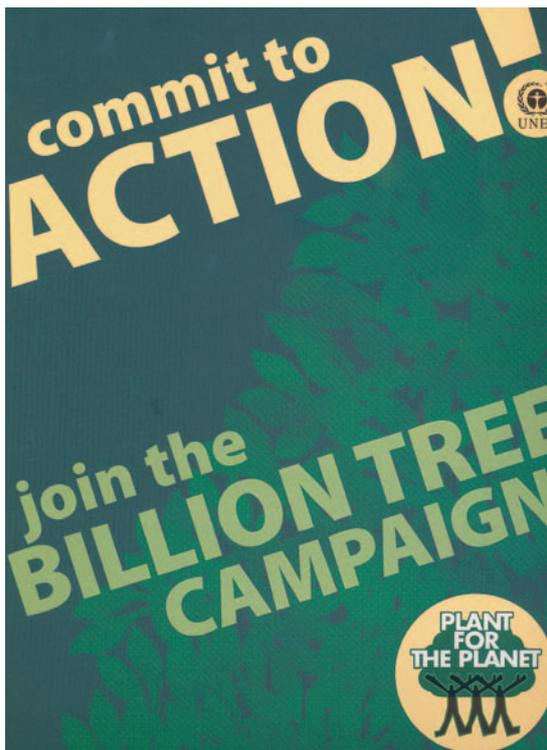
L'énergie au service du changement

et 2006 a été marquée par diverses initiatives visant à développer l'aide à de nouveaux pays et à donner suite à des propositions de projets formulées par des partenaires existants.

Le PNUE a renforcé sa collaboration avec le Kenya et la Gambie en vue d'activités de sensibilisation aux problèmes du climat en direction de groupes clés, notamment les parlementaires, la communauté scientifique et le public en général. Le Cambodge a organisé un atelier national des parties prenantes et, en Ouzbékistan, des matériels pédagogiques ont été produits dans les langues locales. Le PNUE a aussi mis au point un cours pédagogique sur le changement climatique pour les universités et les établissements d'enseignement supérieur en Asie centrale, en partenariat avec le WWF. En Europe, la Russie a élaboré un guide pour les responsables et organisé un atelier de haut niveau, alors que l'Arménie a commencé ses premières activités au titre de l'article 6. Dans les Caraïbes, Sainte-Lucie produit des informations à jour pour contribuer à la formulation de politiques rationnelles en matière de climat.

Un autre aspect important du programme du PNUE au titre de l'article 6 est l'engagement avec les groupes de la société civile. Pour répondre aux besoins des jeunes, le PNUE a établi un partenariat avec Scouts Canada et l'Association sud-africaine du scoutisme afin de mettre au point un Guide de mise en œuvre du programme sur les changements climatiques et a organisé un

L'objectif de la Campagne pour un milliard d'arbres est de faire prendre davantage conscience des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement partout dans le monde et d'encourager les actions pratiques pour y remédier.



atelier de sensibilisation pour les associations de scouts en Afrique subsaharienne. En collaboration avec les médias, le PNUE a aussi organisé un atelier de formation pour les journalistes en Géorgie. Les organisations non gouvernementales ont été la cible essentielle d'un bulletin spécial d'information demandé par le Réseau africain sur le climat à propos de la douzième Conférence des Parties à la CCNUCC et la deuxième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto et leurs conséquences pour l'Afrique. Les enseignements tirés des projets nationaux et des ateliers régionaux sur l'article 6 ont été résumés par le PNUE dans un manuel intitulé « Susciter une nouvelle prise de conscience du changement climatique », qui a été présenté officiellement lors d'une manifestation spéciale à la douzième Conférence des Parties à la CCNUCC.

LE REBOISEMENT ET L'ADAPTATION

La sensibilisation aux changements climatiques est aussi au centre de la Campagne du PNUE pour un milliard d'arbres, lancée à la réunion de novembre sur les changements climatiques par le Prix Nobel de la Paix, Wangari Maathai, le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner et le Directeur général du Centre mondial de l'agroforesterie, M. Dennis Garrity. Tous les secteurs de la société - depuis les individus jusqu'aux gouvernements - peuvent s'engager à planter des arbres sur le site Internet de la Campagne www.unep.org/billiontreecampaign, l'objectif étant de planter un milliard d'arbres partout dans le monde en 2007. Cette campagne encourage la plantation d'arbres indigènes et d'arbres adaptés à l'environnement. On trouvera des conseils sur le site Internet, ainsi que des informations sur le reboisement et d'autres questions liées aux arbres, notamment des liens vers des organisations partenaires appropriées, comme le Centre mondial de l'agroforesterie, qui sont mieux armées pour donner des conseils adaptés aux conditions locales.

Bien que le déboisement des forêts tropicales représente entre 20 et 25 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ni la CCNUCC ni le Protocole de Kyoto ne contiennent actuellement de dispositions pour faire face à ce problème. Cependant, un dialogue s'est engagé en 2006 et les gouvernements et les experts internationaux compétents examinent les mécanismes envisageables. Le PNUE, et en particulier le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC), s'emploie à faire en sorte que l'on tienne pleinement compte dans ces débats des possibilités d'avantages multiples : les gouvernements qui font face aux objectifs en matière de changements climatiques en réduisant le déboisement des forêts tropicales contribuent simultanément à la réalisation des cibles et objectifs concernant la biodiversité ainsi que de l'Objectif du Millénaire pour le développement visant un environnement durable.

Les changements climatiques entraînent aussi le recul des glaciers partout dans le monde, menaçant la sécurité hydrique au niveau régional et renforçant la probabilité de catastrophes naturelles. Les chaînes montagneuses de l'Indu Kush et de l'Himalaya et les montagnes de l'Asie centrale ont beaucoup souffert des crues régulières des lacs glaciaires ces dernières années. Le projet du PNUE sur les crues des lacs glaciaires vise à renforcer la capacité des communautés vulnérables de la région de faire face aux risques environnementaux associés aux glaciers des montagnes et aux lacs glaciaires. Ce projet vise à dresser un inventaire des glaciers et des lacs glaciaires, à établir des systèmes d'alerte rapide et à mettre en évidence des mesures d'adaptation et d'atténuation pour chaque lac dangereux.

LE DEVELOPPEMENT PROPRE

La prise de conscience croissante des changements climatiques et de la nécessité d'engager une action pour les freiner donne lieu à un nombre croissant de propositions de systèmes nouveaux et plus propres pouvant se substituer à l'actuel système énergétique fondé sur les combustibles fossiles. Nombre des activités du PNUE dans ce domaine sont entreprises par l'URC – Centre sur l'énergie, le climat et le développement durable, situé à Risoe – et visent à aider les pays en développement à participer pleinement au Mécanisme pour un développement propre. Parmi les travaux figurent des initiatives régionales et sectorielles et la mise au point de nouveaux outils, notamment dans le cadre du projet de renforcement des capacités pour le MDP (CD4CDM), une initiative sur quatre ans destinée à aider 12 pays en développement à participer sur un pied d'égalité à ce mécanisme. Entre juin 2006 et la fin de 2008, 9 pays supplémentaires auront été ajoutés au projet. Avec une dotation totale de 12,5 millions de dollars fournie par les Pays-Bas, le PNUE et l'URC figurent désormais parmi les principaux acteurs de l'aide au renforcement des capacités pour le Mécanisme.

Parmi les autres projets, on peut citer le « Financement du carbone pour l'énergie durable en Afrique », qui développe la capacité de financement du carbone et la capacité institutionnelle au Ghana, en Zambie, au Mali, au Cameroun et au Mozambique et le Projet du PNUE sur la vulnérabilité et l'adaptation à l'évolution du climat. Ce dernier projet, qui s'est déroulé sur un an en 2006, a contribué à la mise au point d'un cadre méthodologique pour intégrer les changements climatiques dans les programmes nationaux et sectoriels de développement, en reliant les objectifs de développement et les changements climatiques à la réduction de la pauvreté, à la production alimentaire, aux ressources en eau, à l'accès à l'énergie, aux problèmes sanitaires et à l'éducation. La conciliation des priorités en matière de développement, d'énergie et de climat dans les grandes économies fait l'objet d'un

partenariat avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui doit renforcer la base de connaissances sur les politiques en matière de demande d'énergie dans les grandes économies en développement que sont la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud.

Le Brésil, la Chine et l'Inde ont aussi été au centre d'un projet PNUE/Banque mondiale sur quatre ans destiné à supprimer les obstacles aux prêts en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et à accroître la capacité des nouvelles institutions financières et des institutions existantes de concevoir des projets d'investissement en faveur de l'efficacité énergétique. Le projet 'Etablissement de mécanismes d'intermédiation financière pour des projets d'efficacité énergétique au Brésil, en Chine et en Inde' a contribué à développer des sociétés de services énergétiques et a permis d'étudier le financement sur fonds propres des projets d'efficacité énergétique et les facilités de garantie des emprunts. Il s'est achevé en juin 2006.

IMPLIQUER LES BANQUES

Le PNUE s'emploie à supprimer les distorsions du marché, à favoriser l'accès au marché énergétique et à accélérer le développement et la diffusion de technologies et de procédés pour accroître l'efficacité énergétique. Modifier l'attitude des financiers traditionnels à l'égard de l'énergie durable et les aider à réaliser des investissements dans le secteur sont des éléments clés de cette stratégie. L'Initiative de financement de l'énergie durable doit servir de point de départ aux travaux de financement énergétique du PNUE et aussi de plateforme pour fournir aux financiers les instruments, l'appui et les réseaux propres à favoriser les innovations financières nécessaires à l'amélioration de la performance environnementale des systèmes énergétiques mondiaux.

L'Initiative de financement de l'énergie durable est gérée conjointement par le Service Energie du PNUE à Paris, l'Initiative de financement du PNUE à Genève et l'Agence de Bâle pour l'énergie durable. En 2006, cette Initiative a publié plusieurs nouveaux ouvrages, y compris « Public Finance Mechanisms to Catalyze Sustainable Energy Sector Growth ». Elle s'emploie à évaluer les tendances de l'investissement mondial dans les énergies renouvelables, à encourager l'innovation et l'investissement de capitaux publics dans le secteur de l'énergie propre et à aider les institutions locales de crédit à entrer dans le secteur de l'énergie durable. Une nouvelle initiative, la Seed Capital Assistance Facility (SCAF), a pour but d'aider les nouvelles entreprises du secteur des énergies durables à avoir accès à des capitaux de démarrage auprès des investisseurs énergétiques traditionnels. Grâce à ce mécanisme, la communauté de financement sera en mesure de contribuer plus directement à une croissance accélérée du secteur des énergies renouvelables. La SCAF devrait être opérationnelle d'ici au début de

L'énergie au service du changement

2007 et sera gérée conjointement avec la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement.

Le programme de prêts pour l'énergie solaire en Inde est exécuté par le PNUE et soutenu par la Fondation de l'ONU et le Fonds de l'ONU pour les partenariats internationaux. Il permet d'assortir de taux d'intérêt bonifiés les prêts pour le financement de systèmes solaires ménagers consentis par deux des plus grandes banques indiennes, la Canara Bank et la Syndicate Bank, ainsi que par leurs huit banques rurales régionales associées (ou Grameen Banks — concept qui a valu à son fondateur, l'économiste Muhammad Yunus, le Prix Nobel de la Paix en 2006). Ce programme sur trois ans, qui se termine à la fin de 2006, a permis de financer 17 300 systèmes par le biais de plus de 2 000 succursales bancaires participantes, donnant à 10 000 personnes accès à de l'énergie renouvelable propre et encourageant 20 autres banques indiennes à proposer des offres de crédit similaires. Le PNUE encourage aussi les investissements dans l'énergie renouvelable dans le Sud de la Méditerranée par l'intermédiaire de MEDREP Finance, l'un des trois éléments du Programme méditerranéen pour les énergies renouvelables (MEDREP) soutenu par le Ministère italien de l'environnement et du territoire. Dans le cadre de ce partenariat, le MEDREP a lancé PROSOL Tunisie, un mécanisme de prêts visant à aider des milliers de ménages tunisiens à acquérir des chauffe-eau alimentés à l'énergie solaire. Depuis son lancement en avril 2005, trois banques partenaires ont prêté près de 6 millions de dollars pour l'installation de 8 000 systèmes solaires. Grâce à un programme du même type, de nouveaux systèmes de chauffage de l'eau alimentés à l'énergie solaire ont été mis en place dans 80 hôtels au Maroc.

L'initiative REED - Développement des entreprises rurales productrices d'énergie - soutient les nouvelles entreprises œuvrant en faveur des énergies non polluantes dans les pays en développement, en fournissant des services pour le développement des entreprises ainsi que des financements sous la forme de capitaux d'amorçage. Des programmes REED sont opérationnels dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe (AREED), au Nord-Est du Brésil (B-REED) et dans la province de Yunnan en Chine (CREED). L'AREED est le plus avancé des programmes REED, avec des investissements sous la forme de créances ou de prises de participation dans 32 entreprises utilisant des énergies propres. Au Brésil, B-REED a investi dans huit entreprises s'occupant notamment de systèmes d'irrigation photovoltaïques, de séchage solaire et de chauffage solaire de l'eau. Le projet d'octroi de crédits pour les villages verts du CREED, réalisé avec Nature Conservancy, est une initiative séparée qui permet de fournir à des villageois des fonds pour l'achat de systèmes énergétiques plus

propres, notamment des chauffe-eau solaires, des poêles à rendement énergétique élevé et des digesteurs de biogaz.

LES RESEAUX

Le Réseau mondial sur l'énergie pour un développement durable (GNESD) est une collaboration de plus de 20 centres d'excellence dans les pays en développement et les pays industrialisés remarquables pour leurs travaux sur l'énergie, le développement et les problèmes d'environnement. Le GNESD a produit plusieurs rapports ciblés sur l'accès à l'énergie et a organisé des ateliers régionaux avec le PNUE, le PNUD et l'Agence internationale de l'énergie (AIE). En 2006, tous les centres participants ont finalisé des rapports techniques sur les obstacles locaux à l'énergie renouvelable. Un nouveau thème du GNESD est l'étude des liens entre l'énergie et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Réseau d'action pour les énergies renouvelables au XXI^e siècle (REN21) est un réseau mondial qui vise à favoriser l'expansion rapide de l'énergie renouvelable dans les pays en développement et les pays industriels. Le PNUE abrite le secrétariat du REN21, conjointement avec l'entreprise allemande de coopération technique, GTZ. En 2006, le REN21 a publié une série de rapports sur l'industrie de l'énergie renouvelable, y compris une mise à jour du *Rapport d'étape mondial*. Pour promouvoir l'énergie renouvelable, il est essentiel de déterminer où l'investissement peut être viable. L'évaluation des ressources en énergie solaire et éolienne (SWERA) est une collaboration internationale de plus de 25 institutions qui a permis de dresser une carte des ressources en énergie solaire et éolienne dans 13 pays en développement en Amérique centrale et en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Après une phase initiale réussie, la SWERA développe ses activités de cartographie et ses services d'analyse, notamment une nouvelle boîte à outils géospatiale qui permet d'associer les cartes sur l'énergie éolienne et solaire avec les grilles de distribution de l'électricité et d'autres données. Des informations de qualité sont ainsi fournies, qui servent de base à la planification et à l'élaboration des politiques énergétiques, tout en diminuant les risques pour les concepteurs de projets sur l'énergie renouvelable et en réduisant les délais de mise en œuvre de ces projets.

L'ENVIRONNEMENT ET LES TRANSPORTS

Les zones urbaines, qui abritent aujourd'hui la moitié de la population mondiale, génèrent 80 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, qui ne sont qu'un exemple des incidences environnementales de grande portée de ces zones. Les émissions venant des véhicules et du matériel de transport augmentent

au rythme de 2,5 % par an. Elles contribuent non seulement aux émissions de CO₂ mais aussi à la pollution locale et régionale, par exemple par l'émission de matières particulaires imputable à la forte teneur en soufre du diesel. Les politiques écologiques urbaines contribuent donc à préserver les écosystèmes dont dépendent les villes et ont une incidence favorable sur l'environnement mondial.

Le programme du PNUE sur les transports durables œuvre à la prise en compte des facteurs environnementaux dans les décisions concernant les transports au niveau mondial et au niveau individuel, afin d'encourager une modification progressive des systèmes de transport ainsi que des options de mobilité moins polluantes. Pour aider les pays d'Amérique latine à créer des réseaux de transport durable, le PNUE et l'URC ont créé le Réseau pour les transports écologiquement rationnels en Amérique latine et dans les Caraïbes ou NESTLAC. Avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le NESTLAC fait valoir les avantages du transport durable aux politiciens, responsables et autres parties prenantes en Amérique latine. Le FEM travaille aussi avec le Gouvernement sud-africain en vue de la mise en place d'un Fonds de plusieurs millions de dollars pour le financement de l'infrastructure des transports publics. L'objectif est une amélioration des services de bus et des services ferroviaires à temps pour la Coupe du Monde de la FIFA de 2010.

Le PNUE s'est associé à l'Union internationale des transports publics afin de sensibiliser aux avantages des transports publics pour l'environnement et les modes de vie dans le cadre d'une campagne médiatique. Le partenariat Mobilité durable et transport public travaille actuellement avec l'Union internationale du transport ferroviaire sur des initiatives communes visant à encourager le développement durable dans le secteur ferroviaire et le PNUE s'est aussi associé avec Daimler Chrysler pour promouvoir l'utilisation des biocarburants. L'Initiative PNUE/Daimler Chrysler sur les biocarburants a permis d'établir des normes pour les mélanges de biocarburants, composés à hauteur de 10 % de biodiesel et de bioéthanol, et met au point des critères pour la culture durable de biomasse aux fins de la production de biocarburants.

Le PNUE accueille le Centre d'information du Partenariat pour les carburants et les véhicules propres (PCFV), initiative mondiale de premier rang visant à améliorer la qualité de l'air urbain grâce à la réduction des émissions des véhicules. Ce partenariat a joué un rôle déterminant dans la réalisation d'un effort d'élimination totale de l'essence au plomb en Afrique subsaharienne avant janvier 2006, initiative pour laquelle il a reçu le Prix ONU 21. Ce partenariat travaille actuellement sur une campagne mondiale en faveur de l'élimination de l'essence au plomb partout dans le monde d'ici à 2008. Il aide les 25 pays utilisant encore de l'essence au plomb en Europe de l'Est, au Moyen Orient et en Asie à concevoir des stratégies pour mettre fin à cette utilisation.

Membres du Groupe du PNUE sur l'environnement urbain, fêtant l'élimination de l'essence au plomb en Afrique subsaharienne. Le PNUE fait partie du Partenariat pour les carburants et les véhicules propres, dont l'objectif actuel est l'élimination au niveau mondial de l'essence au plomb et des réductions spectaculaires de la teneur en soufre du diesel dans les pays en développement. © PNUE



L'énergie au service du changement

Le nouvel enjeu du partenariat est de réduire les niveaux élevés de soufre dans les carburants automobiles. La conjugaison d'une forte teneur en soufre – en particulier dans le diesel – et de véhicules de conception ancienne est l'une des principales sources de pollution atmosphérique dans les villes, en particulier dans les pays en développement. En Afrique, les niveaux de soufre dans les carburants diesel représentent pas moins de 11 000 parties par million (ppm), alors qu'en Europe et aux États-Unis les niveaux se situent entre 10 et 50 ppm. Les émissions de fumées, de suie et de très fines particules sont extrêmement nocives pour la santé humaine. Les carburants à faible teneur en soufre, associés à des technologies plus propres, peuvent sensiblement améliorer la qualité de l'air et prolonger la vie des moteurs.

Le PCFV a lancé une campagne pour soutenir les pays en développement et les pays en transition dans la mise au point de plans d'action et de calendriers pour l'introduction de carburants à très faible teneur en soufre, qui réduiront les émissions nocives des véhicules de pas moins de 90 %, conjointement avec des véhicules de conception moderne. Entretemps, le PNUE et la société mondiale de transport TNT ont signé un accord de coopération pour réduire les émissions des véhicules partout dans le monde. Une trousse à outils sur CD-ROM a été mise au point et sera utilisée pour réduire les polluants et les émissions de CO₂. Elle sera non seulement utilisée par la TNT, mais aussi par d'autres organisations ayant des véhicules, y compris les organisations humanitaires.

LES VILLES VERTES

L'urbanisation est l'enjeu majeur dans des régions comme l'Asie-Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique. L'expansion des zones urbaines, la dégradation de la qualité de l'eau, la pollution atmosphérique, l'augmentation de la densité du trafic et l'accroissement des problèmes d'assainissement et d'élimination des déchets solides sont autant de facteurs qui font peser des charges de plus en plus lourdes sur l'environnement. Face à des déficiences graves des infrastructures urbaines dans le centre des villes et les zones périurbaines, il est urgent d'axer l'attention sur la prévention, plutôt que sur des palliatifs. Dans la région de l'Asie-Pacifique, le PNUE encourage le transport durable et l'éco-logement. Un réseau d'experts sur l'éco-logement a été établi et des démonstrations de bonnes pratiques ont été entreprises par le biais de consultations nationales, de programmes de formation et d'études de faisabilité. Des directives génériques ont été formulées pour la construction d'éco-logements et un projet de démonstration de l'éco-logement a été réalisé au Sri Lanka. Une étude de faisabilité sur l'utilisation de l'électricité en heures creuses pour générer de l'hydrogène a été réalisée pour le Népal.

Le PNUE a aussi mené une campagne sur les interactions locales et mondiales, reliant les problèmes locaux, comme l'eau et l'assainissement, la pollution atmosphérique, l'énergie durable et l'utilisation des ressources naturelles, aux problèmes mondiaux, comme les changements climatiques, les services fournis par les écosystèmes et la pollution côtière. Le PNUE a aussi élaboré des outils et des directives pour aider les villes à faire face aux enjeux environnementaux. Conjointement avec ONU-Habitat, il a produit un CD-ROM interactif sur la qualité de l'air urbain afin d'aider les autorités locales à concevoir et à mettre en œuvre des activités de réduction de la pollution atmosphérique.

Pour favoriser un changement conceptuel à long terme dans la façon dont les villes sont gérées, le PNUE a lancé l'Initiative sur l'environnement de l'Alliance des villes dans le cadre de laquelle il a demandé, de concert avec le secrétariat de l'Alliance des villes, au Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (ICLEI) d'identifier les meilleures pratiques, les études de cas et les méthodologies montrant comment les considérations environnementales peuvent être incorporées dans la planification stratégique, la gestion et les budgets locaux. Durant l'année écoulée, le PNUE a aussi amélioré la coopération avec les clients au niveau national et au niveau local et dix projets de l'Alliance des villes comportant des aspects environnement sont maintenant coparrainés par plusieurs de ses Divisions.

Des interventions directes dans les villes ont permis des améliorations de l'environnement sur le terrain. Comme exemple de ce qui peut être réalisé grâce à une coordination ciblée interinstitutions, on peut citer un projet exécuté dans la zone industrielle de Kigali (Rwanda) par le PNUE, ONU-Habitat et le PNUD. Les entreprises ayant mis en œuvre des mesures de production propre ont pu réaliser d'importantes économies et des améliorations environnementales, notamment une utilisation efficace de l'eau, une amélioration de l'efficacité énergétique et le contrôle des déchets de matériaux et de produits chimiques. Les bâtiments et les opérations seront transférés sur un autre site, de façon à permettre la restauration de l'ancien emplacement de la zone industrielle. Dans un autre exemple, le Gouvernement du Bhoutan s'efforce d'appliquer des normes d'éco-logement dans toutes les nouvelles structures de l'Etat, grâce à une formation assurée par le PNUE.

L'URBANISATION ET LES ECOSYSTEMES

L'incidence de l'urbanisation sur la durabilité des écosystèmes et le bien-être des citoyens reste un domaine de travail essentiel du PNUE. En Amérique latine, deux zones métropolitaines – Lima et Callao, au Pérou, et la zone métropolitaine du centre de Costa Rica – ont procédé à des évaluations environnementales

et le même processus a été initié pour les villes de Rosario (Argentine), Cartagena (Colombie), Asunción (Paraguay) et El Alto et Cobija (Bolivie). Un séminaire régional sur les écosystèmes et les villes a eu lieu en mai 2006 à Santiago (Chili), en collaboration avec la Faculté d'architecture, de dessin et d'études urbaines et l'Institut des études urbaines et territoriales de l'Université pontificale catholique du Chili.

Parmi les résultats les plus significatifs du travail réalisé au cours de l'année écoulée, on citera le lancement d'une initiative destinée à renforcer la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat afin de fournir un plus large éventail de services aux administrations locales et nationales, notamment une assistance technique et des outils pour la planification et la gestion de l'environnement, un soutien technique et le renforcement des capacités pour faire face aux enjeux environnementaux mondiaux et une aide pour la réalisation d'évaluations environnementales. Dans le cadre des travaux menés en collaboration entre les Bureaux régionaux d'ONU-Habitat et du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, au titre de la Stratégie sur l'environnement urbain convenue en février 2004, une réunion-débat sur la planification de l'environnement urbain a été tenue conjointement lors du troisième Forum urbain mondial, qui a eu lieu à Vancouver en juin 2006. Le PNUE et ONU-Habitat sont actuellement en discussion avec le Département administratif et technique de l'Autorité gouvernementale chargée de l'environnement de la ville de Bogota en vue de mettre à jour l'évaluation GEO Bogota. Au Brésil, ONU-Habitat et le PNUE travaillent aussi en étroite collaboration sur des initiatives GEO Villes/Action 21 au niveau local.

Sous l'impulsion d'organisations situées à Sao Paulo (Brésil), des responsables latino-américains ont mis en place un réseau d'auto-assistance « Villes saines », dont l'objectif est de partager les enseignements et les meilleures pratiques aux fins de l'émergence de grandes villes durables. Le PNUE est l'un des organisateurs du premier Forum international sur la santé urbaine dans les Amériques, qui aura lieu en mars 2007, et de la troisième réunion pour les Amériques de « Villes saines » qui aura lieu en mai 2007. Les connaissances et les contacts accumulés par le biais de ces initiatives sont extrêmement utiles pour concevoir les propres programmes du PNUE sur la santé et l'environnement, notamment l'Évaluation intégrée de l'environnement et de la santé (GEO Santé). Des projets pilotes de GEO Santé ont été engagés en Argentine et au Brésil avec l'aide de partenaires locaux.

LES TECHNOLOGIES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES

Nombre de solutions aux problèmes urbains résident dans l'application de technologies écologiquement rationnelles. Le PNUE a commencé l'année en

accueillant une Foire des technologies écologiquement rationnelles lors du Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui a eu lieu en février à Dubaï, avec l'appui du Prix international Zayed, du PNUD et du Pacte mondial de l'ONU. Cet événement a permis à des sociétés du secteur privé de présenter leurs innovations et a accueilli 42 stands de technologie. C'est le Centre international d'écotechnologie (CIET), basé au Japon, qui sert de vitrine aux technologies écologiquement rationnelles auxquelles le PNUE a lui-même recours. En 2006, le Centre a continué d'encourager ces technologies dans trois domaines prioritaires : l'eau et l'assainissement; la consommation et la production durables, visant en particulier la gestion des déchets; et la prévention et la gestion des catastrophes. Au nombre de ses principaux projets figurent la mise en place d'un système de gestion de l'information sur les technologies écologiquement rationnelles (ESTIS), qui est un instrument permettant aux utilisateurs d'établir et de gérer un site web pour la publication et l'échange sur Internet d'informations sur les technologies écologiquement rationnelles. En 2006, cinq nouveaux réseaux ont été établis sur divers thèmes. Plus de 550 sites sont hébergés par ESTIS, qui existe maintenant en espagnol ainsi qu'en arabe, en français et en anglais.

Parmi les autres exemples de l'effort de promotion par le PNUE des technologies écologiquement rationnelles, on peut citer un projet pilote visant à améliorer la qualité de l'eau à Bocaina (Brésil). La baisse de la qualité de l'eau est devenue une préoccupation nationale alors même que l'offre d'eau diminue et que les problèmes écologiques et sanitaires s'aggravent en raison de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme et des déchets industriels et urbains. Pour les 80 % de la population du Brésil vivant en zones urbaines, ce problème est encore exacerbé, en particulier dans les municipalités de taille petite et moyenne, par un manque chronique de fonds, de technologies et d'expertise. Le projet a permis de construire un marais artificiel pour filtrer une partie des effluents d'une usine de traitement des eaux usées ménagères qui polluaient le cours d'eau local.

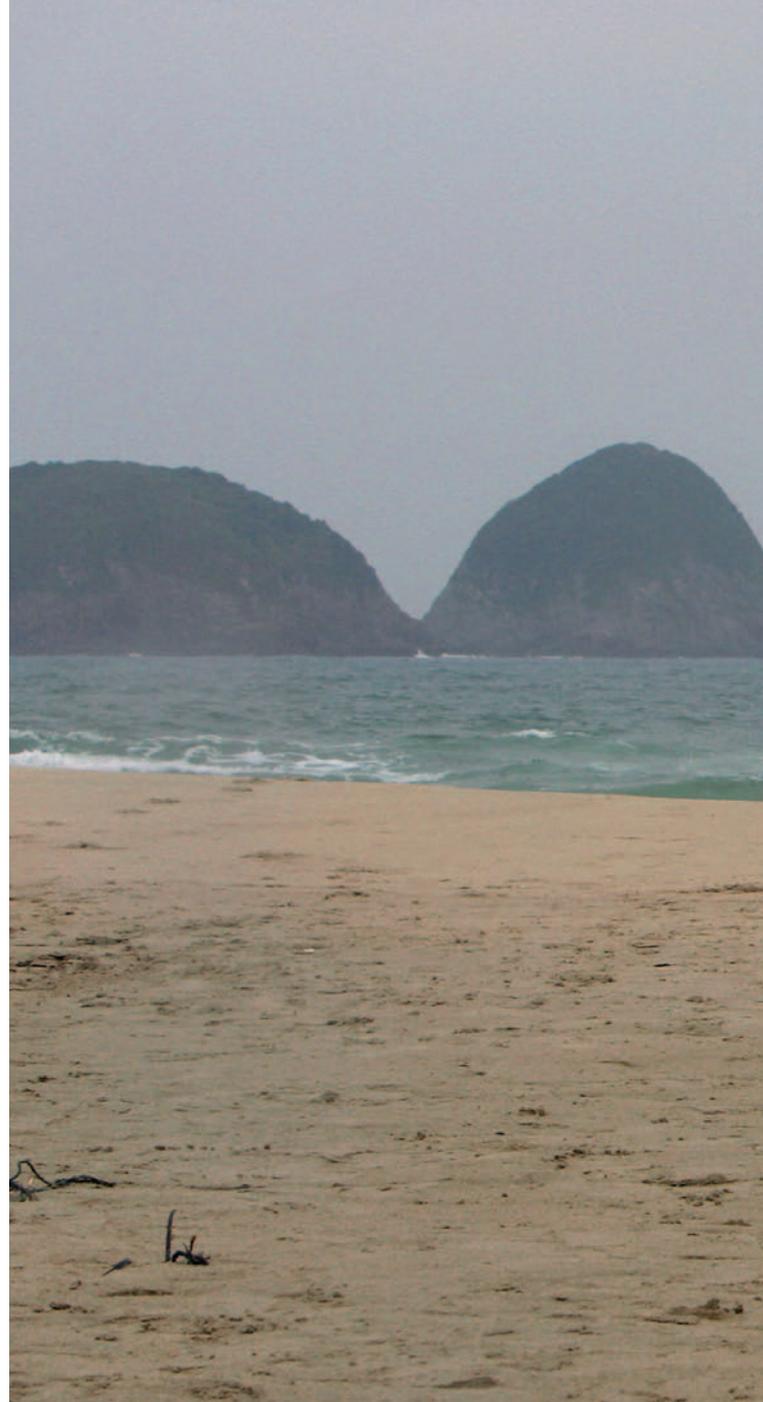
En août 2006, sur la base des enseignements tirés de la création d'éco-villes à Kawasaki et d'autres éco-villes au Japon, le Centre international d'écotechnologie (CIET) et la Fondation qui le soutient, le Centre mondial pour l'environnement, ont contacté des villes dans la région Asie-Pacifique. Des discussions ont eu lieu avec les administrations de l'île de Penang (Malaisie), de Bandung (Indonésie) et de Pune (Inde). En octobre 2006, en collaboration avec la ville de Kawasaki, un programme de formation de dix jours sur le développement d'éco-villes a été organisé à l'intention de dix stagiaires des villes cibles.

CHANGER L'ACTIVITE D'ENTREPRISE

Les changements environnementaux sont presque entièrement provoqués par l'activité humaine ou exacerbés par celle-ci, et en particulier par les modes de consommation et de production. Le secteur privé a donc un rôle considérable à jouer dans la recherche de solutions aux défis environnementaux d'aujourd'hui. De plus en plus, le PNUE travaille en étroite collaboration avec le secteur privé pour soutenir et amplifier cet effort.

Le domaine où les risques, mais aussi les possibilités, sont les plus grands pour les entreprises et les institutions financières est celui des changements climatiques. En novembre, lors de la réunion de l'ONU sur les changements climatiques, tenue à Nairobi, des membres de l'Initiative de financement du PNUE ont lancé un avertissement, soulignant que les pertes dues à des phénomènes atmosphériques extrêmes liées aux variations du climat doublent tous les 12 ans. Représentant nombre des institutions financières les plus puissantes du monde, avec des actifs de trillions de dollars, le groupe a demandé qu'une action privée-publice soit engagée d'urgence pour se préparer à faire face aux incidences économiques des changements climatiques, en intégrant les activités d'adaptation au développement économique durable et à la gestion des catastrophes. Le rapport « Adaptation et vulnérabilité aux changements climatiques : le rôle du secteur financier » est le dernier du Groupe de travail sur les changements climatiques de l'Initiative de financement du PNUE. Il comporte des études de cas et des recommandations pour le secteur financier et les décideurs. Le Groupe de travail est aussi à l'origine d'un projet de formation en ligne sur les changements climatiques et le financement du carbone, qui sera lancé en 2007.

Dans la région Asie-Pacifique, un projet sur quatre ans visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle a été achevé en 2006. Outre le renforcement des capacités des instituts et industries nationaux, une réalisation majeure a été le lancement d'un guide sur l'efficacité énergétique pour l'industrie asiatique (« Energy Efficiency Guide for Industry in Asia »), conçu dans le but d'aider l'industrie à réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les coûts. Une manifestation internationale et neuf manifestations nationales ont été organisées pour améliorer la prise de conscience et diffuser le guide. Certaines parties de celui-ci ont été traduites dans



plusieurs langues asiatiques, y compris l'indonésien, le bengali, le chinois, le mongol, le sinhala, le tamoul, le vietnamien et le thaï. Au niveau mondial, également dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, a été lancée en avril 2006 l'Initiative Construction durable (SBCI), partenariat entre les parties prenantes du secteur de la construction et le PNUE.

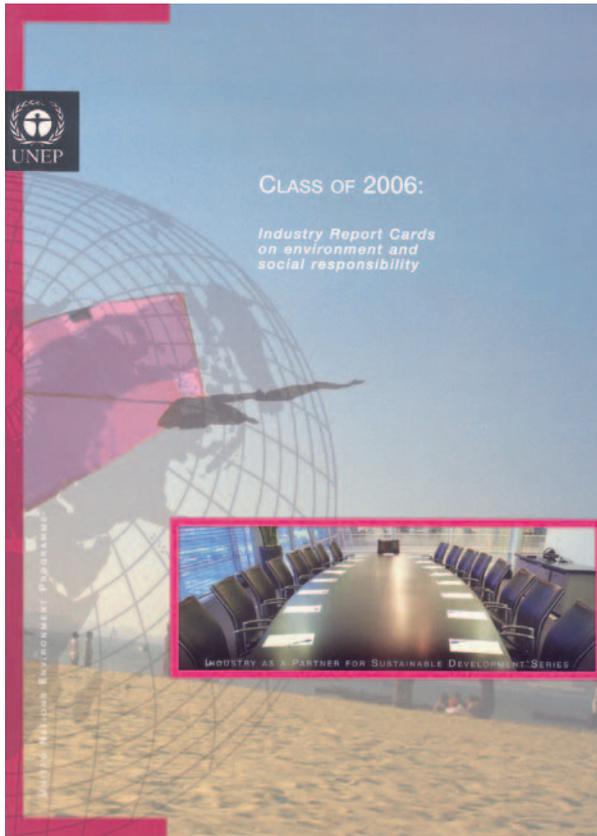
La SBCI encourage des pratiques de construction durable, notamment la réduction des contributions aux changements climatiques et l'élaboration de politiques et d'instruments économiques pour une approche du cycle de vie dans la conception, la construction et l'utilisation des bâtiments. En 2006, la SBCI, qui comptait 27 membres originaires de 14 pays, a établi deux groupes de réflexion, initié trois projets pilotes et publié son premier rapport stratégique « Changements climatiques et efficacité énergétique des bâtiments ». Elle a aussi accueilli son premier membre nord-américain, le Green Building Council des Etats-Unis.



LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

A la vingt-troisième réunion consultative annuelle avec la Chambre internationale de commerce, tenue en octobre 2006 à Paris, des représentants d'organisations et associations d'entreprises, d'entreprises individuelles, d'ONG, y compris Greenpeace, du WWF et de l'UICN ainsi que de la Confédération internationale des syndicats libres et de l'Agence internationale de l'énergie ont examiné les moyens de faire face aux problèmes énergétiques et climatiques et d'encourager la responsabilité sociétale dans le développement industriel, deux thèmes qui sont aussi examinés au cours des sessions actuelles de la Commission du développement durable de l'ONU. Les participants à cette réunion ont étudié les plans d'action possibles pour les différents secteurs industriels, en s'appuyant sur les 30 fiches signalétiques présentées dans la publication 'Class of 2006' lors de la quatorzième session de la Commission, tenue en

Écrans d'ordinateurs sur la plage de Sai Kung (Hong Kong), le 1er octobre 2006. Des centaines d'écrans d'ordinateurs, sans doute jetés dans la mer par des recycleurs, ont été trouvés en l'espace de quelques jours. L'augmentation de la consommation de produits électroniques, comme les téléphones portables et les ordinateurs, pose un défi environnemental grandissant, en particulier en Asie et dans le Pacifique, où les déchets électroniques constituent l'un des secteurs en plus forte croissance de la production de déchets. © Paul Yeung/Reuters/The Bigger Picture



Le PNUE travaille avec le secteur privé pour encourager la responsabilité environnementale des sociétés. Trente fiches signalétiques sur l'environnement et la durabilité ont été présentées dans la publication « Class of 2006 » lors de la quatorzième session de la Commission du développement durable, en mai 2006.

mai 2006 à New York. Organisé conjointement avec les Gouvernements norvégien et sud-africain, ce lancement a permis de débattre des progrès réalisés dans la promotion des approches du cycle de vie et l'efficacité des initiatives volontaires pour la promotion de la responsabilité sociétale.

La responsabilité environnementale est un facteur stratégique de plus en plus important, aussi bien pour les entreprises que pour les consommateurs et les investisseurs. Pour renforcer le mouvement en faveur d'entreprises écologiquement rationnelles, le PNUE travaille en étroite collaboration avec le Pacte mondial de l'ONU et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI). Au début de 2005, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a invité les investisseurs institutionnels à élaborer une série de principes pour un investissement responsable. Des individus représentant 20 investisseurs institutionnels de 12 pays se sont rassemblés pour former le Groupe des investisseurs, alors qu'un groupe d'experts des parties prenantes, comptant 70 membres venant de l'industrie de l'investissement, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de la société civile et des milieux universitaires s'est constitué pour soutenir ce processus. Coordinné par l'Initiative de financement du PNUE et le Pacte

mondial de l'ONU, le processus de rédaction s'est déroulé d'avril 2005 à janvier 2006 et a conduit à la définition de six Principes pour un investissement responsable, qui ont été présentés en avril 2006 à la Bourse de New York par le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Ces principes sont applicables à tous les investisseurs institutionnels, gestionnaires de fonds et partenaires professionnels et sont maintenant appuyés par plus de 90 institutions, représentant des actifs de plus de 5 000 milliards de dollars.

Dans le cadre de sa contribution au Pacte mondial de l'ONU, le PNUE a aussi continué de représenter cette initiative au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en vue de l'élaboration d'une nouvelle norme sur la responsabilité sociale. Une réunion d'experts, tenue à Lisbonne en mai, a été l'occasion de rappeler aux participants les outils de gestion encouragés par le PNUE et ses partenaires pour le progrès de la dimension environnementale de la responsabilité sociale, à savoir une consommation et une production durables. Le PNUE a aussi présenté un atelier sur l'entreprise et les changements climatiques à la réunion annuelle des réseaux nationaux du Pacte mondial, tenue à Barcelone en septembre.

S'agissant de l'établissement de rapports sur la durabilité, le PNUE a été impliqué dans le lancement de la troisième génération de directives de la GRI en octobre 2006. Son Directeur exécutif a pris la parole lors de la séance plénière d'ouverture de la réunion, au cours de laquelle d'autres orateurs de haut niveau sont également intervenus et notamment le Prince royal d'Orange et l'ancien Vice-Président des Etats-Unis, M. Al Gore. Lors de cet événement, le PNUE et KPMG ont présenté la publication « Carrots and Sticks for Starters », qui propose une vue d'ensemble des tendances et des approches en matière de règles obligatoires et volontaires pour l'établissement de rapports sur la durabilité et donne aux responsables gouvernementaux et aux cadres d'entreprises des indications sur les tendances législatives en matière d'établissement de rapports dans les économies de l'OCDE et dans certaines économies émergentes. Le PNUE a aussi publié « Learning by Doing », rapport sur la durabilité pour 2004-2005 de la Division Technologie, Industrie et Economie, qui présente un modèle pouvant être utile à d'autres Divisions du PNUE et Bureaux de l'ONU. Il s'agit du premier rapport sur la durabilité établi par un bureau de l'ONU à être fondé sur les directives de la GRI.

LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLES

En 2006, le PNUE a continué de participer à l'élaboration du Cadre décennal de programmes en faveur de la consommation et à la production durables dit Processus de Marrakech. Parmi les résultats les plus notables, on peut citer le lancement, en mai 2006, en

Éthiopie, du Cadre décennal africain des programmes de consommation et de production durables, qui a été approuvé par la CMAE, le NEPAD et l'Union africaine. A Beijing (Chine), un service d'assistance pour l'Asie-Pacifique sur la consommation et la production durables a été établi et, en Chine et en Inde, deux tables rondes nationales ont été organisées avec l'appui de la Commission européenne. Deux autres tables rondes sont prévues en 2007 au Brésil et en Afrique du Sud.

Le PNUE a aussi continué de soutenir les équipes de travail de Marrakech, conjointement avec l'Institut Wuppertal du PNUE (Centre de collaboration sur la production et le développement durables) et en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Trois autres équipes de travail ont été instituées en 2006, portant le nombre total de ces équipes à sept : coopération avec l'Afrique (dirigée par l'Allemagne); produits durables (Royaume-Uni); modes de vie durables (Suède); passation de marchés durables (Suisse); tourisme durable (France); construction durable (Finlande); et éducation pour une consommation durable (Italie). Le PNUE a aussi co-organisé une conférence d'experts sur le Processus de Marrakech sur le thème « Trouver des solutions pour une consommation et une production durables ». Le Centre de collaboration rassemble toutes les équipes de travail de Marrakech et met en œuvre plus de 10 projets de démonstration sur la consommation et la production durables, en coopération avec ces équipes.

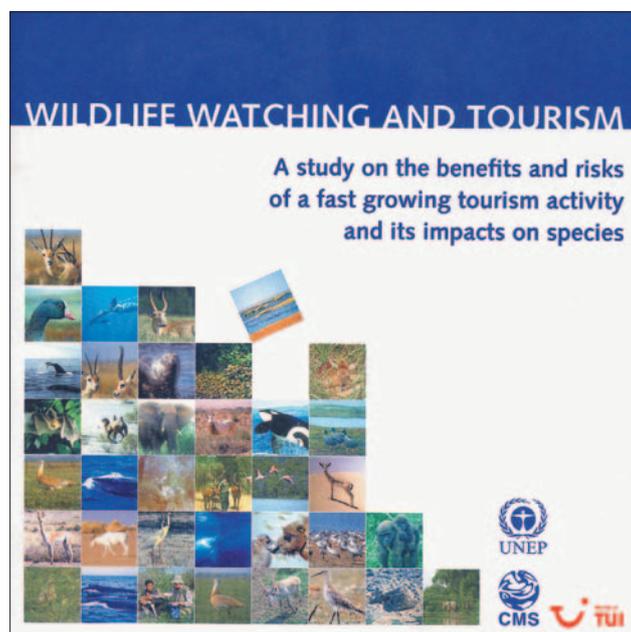
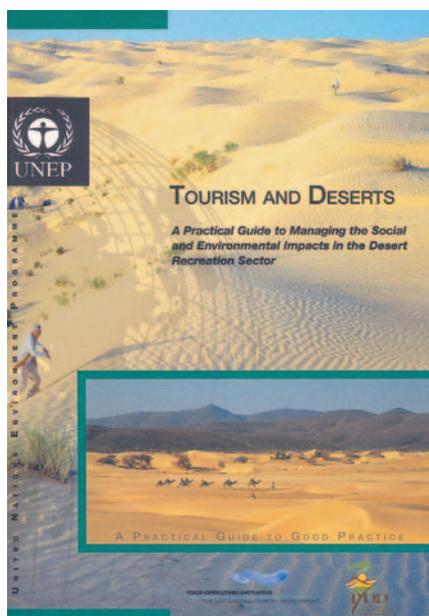
Répondant à la demande essentielle du Processus de Marrakech, le PNUE réalise un projet sur deux ans concernant les stratégies nationales sur la consommation et la production durables, avec le soutien du Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales du Royaume-

Uni. Le principal produit du projet sera un manuel pour la mise en œuvre de stratégies nationales sur la consommation et la production durables, qui comportera des directives sur la façon de tenir compte de ces aspects dans les stratégies actuelles concernant le développement durable et la réduction de la pauvreté, entre autres. S'agissant de la réduction de la pauvreté, le PNUE a poursuivi son projet sur l'intégration de la consommation et de la production durables dans les stratégies de réduction de la pauvreté, mettant au point un manuel et exécutant deux projets pilotes au Ghana et au Sénégal et renforçant le Dialogue sur la coopération de Marrakech avec les organismes de développement. Ces activités seront soutenues par un projet de deux années sur la consommation et la production durables et la réduction de la pauvreté, financé par la Norvège. Ce projet prévoit des approches sectorielles et des projets de démonstration dans diverses régions du monde, qui doivent faire ressortir la contribution de la consommation et de la production durables à la réduction de la pauvreté. Le Groupe sur la consommation et la production durables du PNUE assurera aussi un renforcement des capacités et une assistance technique au cours des quatre prochaines années, avec le soutien de la Commission européenne, afin d'encourager l'éco-étiquetage en Chine, en Inde, au Brésil, au Mexique, au Kenya et en Afrique du Sud. Parmi les catégories de produits visés figurent les textiles, les chaussures, le matériel électrique et le papier.

LE TOURISME DURABLE

L'une des industries les plus importantes et connaissant la plus forte expansion dans le monde, le tourisme, a le potentiel de doper les économies nationales et locales et, dans certains cas, contribue à protéger d'importants

Le PNUE encourage le tourisme durable qui bénéficie aux communautés locales et à l'environnement



Changer l'activité d'entreprise

écosystèmes, à condition qu'elle soit développée et gérée de façon durable. Lors de la session du Conseil d'administration tenue en février 2006 à Dubaï, le PNUE a présenté sa stratégie dans le domaine du tourisme durable, qui a été suivie par la mise en place de l'équipe de travail sur le tourisme durable du Processus de Marrakech en septembre 2006. Durant le Forum mondial du tourisme pour la paix et le développement durable de 2006, le PNUE a organisé trois ateliers sur l'innovation en faveur du tourisme durable, une meilleure prise de conscience par les consommateurs de la nécessité de prendre en compte dans leurs déplacements l'impératif de durabilité et l'intégration de la durabilité dans le Programme d'action mondial pour le développement du tourisme. Le PNUE a aussi commencé de collaborer avec l'Action du PNUD sur la coopération et la confiance à Chypre, qui s'occupe surtout de la mise en œuvre des principes environnementaux du Pacte mondial dans le secteur du tourisme. En Asie occidentale, le PNUE travaille avec le Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement (CMARE) et d'autres parties prenantes pour la mise au point d'une stratégie arabe en faveur du tourisme responsable. On peut citer deux activités principales : élaboration de directives et d'une stratégie nationale pour le tourisme durable; et renforcement des capacités dans le secteur du tourisme en faveur d'un développement durable.

Lors de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique tenue à Curitiba (Brésil) en mars, le PNUE a présenté un nouveau rapport « Wildlife Watching and Tourism », qui passe en revue l'ensemble des avantages que peut présenter le tourisme pour la conservation de la biodiversité. Sur la base de douze études de cas, ce rapport met en lumière l'incidence économique croissante de l'observation de la faune et de la flore sauvages et signale certaines des incidences négatives d'une gestion peu rationnelle. En novembre 2006, le PNUE a signé un mémorandum d'accord avec la Société internationale de l'écotourisme. Les deux institutions organiseront avec Ecotourism Norway une Conférence mondiale sur l'écotourisme, à Oslo en mai 2007.

DEVELOPPER LES PARTENARIATS

Pour ce qui est du développement des partenariats, le PNUE a continué de travailler avec le PNUD et l'UICN en tant que partenaires clés de l'Initiative Seed, qui soutient les partenariats locaux pour la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du millénaire et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Un Forum des partenariats « Seed » s'est tenu à New York, lors de la quatorzième session de la Commission du développement durable, en vue du lancement du premier rapport sur ces partenariats. Ce rapport donne une vue d'ensemble du premier cycle de deux années de l'Initiative et présente également des analyses

spéciales des progrès réalisés par les cinq partenariats primés. En 2006, le deuxième cycle de l'Initiative Seed a été lancé et des présentations en vue de la remise des prix de 2007 ont été reçues. Sur la base de plus de 200 entrées, des finalistes ont été sélectionnés; les nouveaux lauréats seront présentés lors de la quinzième session de la Commission du développement durable. En juin 2006, le PNUE a aussi lancé une Galerie créative de publicités sur le développement durable. Cette base de données en ligne rassemble des centaines de campagnes publicitaires réalisées par des entreprises, des autorités publiques et des ONG partout dans le monde. Les campagnes retenues dans la Galerie concernent des problèmes de vulnérabilité qui sont abordés sous divers thèmes, types de médias et stratégies. L'objet de la galerie est d'encourager une amélioration des communications sur les problèmes de durabilité par toutes les parties prenantes. Depuis son lancement, la Galerie, dans laquelle on trouve l'exposé liminaire prononcé par le PNUE lors de la séance inaugurale de Green Awards au Royaume-Uni, a été consultée plus de 150 000 fois.

Pour les jeunes, le site Internet en anglais youthXchange.net, qui fournit des informations fiables, claires et amusantes sur la signification et les enjeux de la consommation durable pour les jeunes, est opérationnel depuis janvier 2006. Ce site compte aujourd'hui plus de 7 000 visiteurs par mois. Une réunion du Réseau youthXchange PNUE/UNESCO, tenue en avril 2006, a permis aux partenaires d'échanger leurs expériences pour la première fois. Les participants ont demandé au PNUE d'intensifier la formation sur la boîte à outils de youthXchange et d'activer des plates-formes régionales pour développer davantage le projet et le réseau. Outre l'anglais, la boîte à outils est disponible dans d'autres langues (arabe, chinois, flamand, français, hongrois, italien et norvégien).

UNE PRODUCTION MOINS POLLUANTE

L'élaboration d'instruments et d'approches qui favorisent le développement et l'adoption d'une production moins polluante partout dans le monde est un objectif clé du programme du PNUE sur la consommation et la production durables. En 2006, le PNUE a procédé à une évaluation globale de la situation, des enjeux et des possibilités des Centres nationaux pour une production propre. Parmi les événements de l'année, on peut citer la production d'un guide sur CD-ROM des ressources de formation sur la production moins polluante et les accords multilatéraux sur l'environnement; un programme de formation sur la production moins polluante et l'efficacité énergétique pour neuf de ces centres; et un nouveau programme sur la conservation de l'eau dans le secteur des brasseries en Afrique. Egalement en Afrique, le PNUE a continué de mettre en œuvre un projet sur le renforcement de

CHANGER LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Au sein du système des Nations Unies, le PNUE est le principal organisme à même de catalyser les activités relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques. Il favorise l'accès à des informations sur les produits chimiques toxiques et l'échange de ces informations et encourage la sécurité chimique en fournissant des conseils, des orientations techniques et une aide au renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays à économie en transition. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue à Dubaï du 4 au 6 février 2006, a adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). La Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques souligne que la gestion rationnelle de ces produits est indispensable pour assurer un développement durable, et notamment supprimer la pauvreté et la maladie, améliorer la santé humaine et l'environnement et relever et préserver les niveaux de vie dans tous les pays.

La SAICM servira de cadre mondial pour la réalisation de l'objectif du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui consiste à gérer de façon sûre les produits chimiques, afin que, d'ici à 2020, ils soient produits et utilisés de manière à ce que leurs effets néfastes graves sur la santé humaine et l'environnement soient réduits au minimum. Les principaux aspects de l'Approche stratégique sont sa portée multisectorielle et la participation de plusieurs parties prenantes. Son élaboration a été entreprise par le Conseil d'administration du PNUE et elle a été approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement à Johannesburg en 2002 et à New York en 2005. Le processus consultatif de trois années qui a conduit à l'adoption de l'Approche stratégique a été facilité par le PNUE, en collaboration avec dix autres organisations intergouvernementales. Le PNUE héberge aujourd'hui le secrétariat de la SAICM, qui contribue à la mise en œuvre de celle-ci dans tous les secteurs, en assurant les services nécessaires à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et aux réunions régionales intersessions, en maintenant un réseau de parties prenantes et un centre d'échange d'information et en facilitant le programme « de démarrage rapide ». Ce dernier aide les pays en développement et les pays à économie en transition dans leurs premiers efforts de mise en œuvre de la SAICM, notamment par le biais d'un Fonds d'affectation spéciale administré par le PNUE.

Le Service Substances chimiques du PNUE met aussi au point un programme d'activités initiales et un plan d'ensemble pour la mise en œuvre des éléments de l'Approche stratégique qui concernent l'environnement. Ce plan est axé sur le renforcement des capacités pour faire face à l'augmentation de la production, du commerce et de l'utilisation mondiales des produits chimiques, les schémas de croissance rendant de plus en plus lourde la charge de la gestion des produits chimiques pour les pays en développement et les pays à économie en transition. Parmi les activités déjà entreprises figurent le Réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques; un module de formation sur la gestion rationnelle des pesticides et le diagnostic et le traitement de l'empoisonnement, mis au point conjointement avec l'OMS; et un partenariat avec le PNUD sur l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

L'une des activités initiales pour la mise en œuvre de la SAICM au PNUE a été un Colloque sur le trafic international illicite de produits chimiques dangereux, organisé par le Service Substances chimiques du PNUE et le Ministère de l'environnement de la République tchèque, avec des financements de la République fédérale d'Allemagne. L'objectif de cet atelier a été de partager les informations de différentes régions sur l'ampleur du problème, de dresser un bilan des mesures existantes pour faire face au trafic illicite et d'orienter les activités futures du PNUE liées au trafic international illicite de produits dangereux.

LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Les polluants organiques persistants (POP) sont un groupe de produits chimiques qui partagent quatre propriétés essentielles. Ils sont stables et persistants, perdurant pendant des années voire des décennies avant de se dégrader sous des formes moins dangereuses. Ils sont toxiques et s'accumulent dans le tissu adipeux des humains et de la faune sauvage, ayant des effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Ils se bioamplifient dans la chaîne alimentaire. Enfin, ils peuvent s'évaporer et se déplacer sur de longues

En août 2006, des milliers de tonnes de déchets dangereux en provenance de l'étranger ont été déversés dans divers sites autour d'Abidjan (Côte d'Ivoire) provoquant une crise humanitaire. Des résidents affectés par les déchets toxiques attendent de voir des médecins à l'hôpital principal de Cocody à Abidjan, le 7 septembre 2006. Le Groupe mixte de l'environnement PNUE-Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a détaché des experts qui se sont joints à l'équipe de coordination pour l'évaluation des catastrophes de l'ONU qui a été envoyée pour aider les autorités nationales à faire face à la situation. Le PNUE et la Convention de Bâle, à laquelle la Côte d'Ivoire est Partie, continuent de soutenir les activités de suivi. Un Fonds d'affectation spéciale a été créé par le PNUE pour aider au nettoyage. © Luc Gnago/Reuters/The Bigger Picture

CONSULTATIONS POUR EXPOSITION
AUX DECHETS TOXIQUES
AU CHU DE COCOD



Changer la gestion des produits chimiques

distances dans l'air et l'eau. La communauté mondiale a arrêté une liste initiale de 12 POP devant être éliminés en vertu de la Convention de Stockholm, traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement des méfaits des POP grâce à des mesures destinées à en réduire et éliminer les rejets.

Le Service Substances chimiques du PNUE fournit un appui technique au secrétariat et aux Parties à la Convention de Stockholm pour favoriser sa mise en œuvre, en particulier pour ce qui est de la gestion des biphényles polychlorés (PCB), de l'identification des sources et des rejets de dioxines et de furanes, des produits de substitution aux pesticides POP et de la gestion rationnelle de ceux-ci. Il met en œuvre un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ayant pour but de répondre aux besoins évalués de renforcement des capacités nécessaires à l'analyse des POP dans les pays en développement et soutient le développement de projets du FEM sur les pesticides POP. Le Service Substances chimiques a aussi établi une banque de données consultable et accessible par Internet sur les laboratoires capables d'analyser les POPs. En collaboration avec le secrétariat de la Convention de Bâle, le PNUE a soutenu l'établissement d'inventaires nationaux des PCB et des matériels contenant des PCB sur une base régionale. On peut notamment citer des projets dans 14 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et dans sept pays d'Amérique centrale ainsi que des inventaires nationaux des PCB.

Le PNUE aide aussi les pays à établir des inventaires des rejets de dioxines et de furanes et s'emploie à améliorer encore la méthodologie pour les inventaires, définie dans l'Outil standardisé pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines et de furanes ». Cette méthodologie est utilisée par presque tous les pays en développement. Une réunion d'experts sur l'outil a été tenue conjointement avec le secrétariat de la Convention de Stockholm à la fin de 2006. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le secrétariat de la Convention de Stockholm – le Service Substances chimiques du PNUE a aussi élaboré un système d'information sur le DDT pour faciliter l'échange d'informations et de données d'expériences sur les problèmes liés à l'utilisation du DDT dans la lutte contre les maladies à vecteurs, comme le paludisme. De même, le Service Substances chimiques du PNUE a travaillé avec le secrétariat de la Convention de Stockholm et le Groupe mondial d'experts sur les termites, établi en 2000 par le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en vue de développer un système d'information sur les termiticides POP et sur la gestion des termites. Ces deux systèmes seront disponibles en ligne.

La disponibilité et l'échange d'informations revêtant une très grande priorité dans la gestion rationnelle des produits chimiques, le PNUE a mis en place un Réseau

d'échange d'informations sur les produits chimiques (CIEN), en collaboration avec l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis. Depuis la mise en place de ce réseau, 43 pays d'Afrique et d'Amérique centrale en ont bénéficié. Le CIEN offre une plateforme que les pays peuvent utiliser pour répondre aux obligations qu'ils ont contractées en vertu de divers accords liés aux produits chimiques et il a renforcé la capacité des pays de gérer les produits chimiques de manière écologiquement rationnelle. Le CEIN a été intégré dans le projet pilote du PNUE destiné à renforcer la capacité de mise en œuvre de la Convention au Bénin, au Tchad, au Nigéria et au Togo. Il a été approuvé par les points focaux participant aux ateliers régionaux en Afrique et dans la région Asie-Pacifique.

LES METAUX LOURDS

En 2005, le Conseil d'administration du PNUE est convenu que la mise en œuvre de partenariats était une approche utile pour réduire les risques que pose le mercure pour la santé humaine et l'environnement. Travaillant avec les pays et les ONG, le PNUE a formé des partenariats dans cinq secteurs : extraction d'or artisanale et à petite échelle; combustion du charbon; piles au mercure; production de chlore-alkali; mercure dans les produits; et transports aériens. L'un des priorités immédiates du programme sur le mercure et les autres métaux a été de travailler avec les partenaires pour mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires. Le PNUE a lancé un programme de petites subventions qui a permis de fournir jusqu'à 50 000 dollars aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour qu'ils procèdent à des réductions du mercure. Plus de 20 propositions ont été reçues par le PNUE. Parmi les besoins exprimés figuraient l'assistance technique et le renforcement des capacités en matière d'établissement d'inventaires, la formation, la sensibilisation et l'échange d'informations, les mesures pour réduire voire éliminer les rejets de déchets, les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales et l'élaboration de politiques et de contrôles réglementaires. Pour répondre aux demandes concernant la gestion des déchets, le PNUE a demandé à la Conférence des Parties à la Convention de Bâle d'envisager de faire du mercure un domaine d'action prioritaire. Les travaux ont maintenant commencé avec le secrétariat de la Convention de Bâle pour élaborer des directives sur la gestion des déchets de mercure. Un projet pilote d'outil pour l'identification et la quantification des rejets de mercure a été mis au point et est prêt dans les six langues officielles de l'ONU pour une utilisation par les pays intéressés.

Egalement pour répondre à la demande du Conseil d'administration, le PNUE a rédigé un projet de rapport résumant les informations sur l'offre, le commerce et la demande de mercure, qui a été distribué aux

Le Président indien, M. A.P.J. Abdul Kalam (centre) avec le Directeur exécutif adjoint du PNUE, M. Shafqat Kakakhel (à gauche) et le Chef du Programme OzonAction du PNUE, M. Rajendra Shende, s'intéressent à un réfrigérateur à vaccins SolarChill en novembre 2006. Alimenté par des panneaux photovoltaïques, le SolarChill utilise des hydrocarbures sans danger pour l'ozone et le climat et n'émet pas de gaz à effet de serre. © PNUE



gouvernements et aux parties prenantes intéressées pour l'examen d'actions futures sur le mercure à proposer à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration, en février 2007. Le Service Substances chimiques du PNUE examine aussi les questions liées au plomb et au cadmium, là encore à la demande du Conseil d'administration. En septembre 2006, le Groupe de travail sur le plomb et le cadmium a établi des études scientifiques préliminaires, en s'attachant en particulier au transport dans l'environnement à longue distance. Ces études seront soumises à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration et structureront les discussions futures sur la nécessité éventuelle d'une action mondiale à l'égard de ces deux métaux.

L'OZONE

D'après une analyse publiée par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale en août, la restauration totale de la couche d'ozone stratosphérique prendrait entre cinq et quinze ans de plus, selon les estimations. Néanmoins, l'action internationale engagée au cours des deux dernières décennies pour protéger la couche d'ozone fragile de la terre est une illustration des quelques efforts véritablement efficaces faits par les pays pour identifier un problème mondial d'environnement et y faire face. La Convention de Vienne et son Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont un exemple important de ce qui peut être réalisé lorsque pays développés et pays en développement travaillent ensemble sur la base du principe d'une responsabilité commune mais différenciée pour protéger l'environnement mondial.

Un progrès significatif a été fait vers la protection de la couche d'ozone avec l'annonce plus tôt dans l'année de la formation d'un nouveau partenariat entre le PNUE et plus de 5 000 agriculteurs, associations d'agriculteurs, grandes chaînes de supermarchés et autres organisations pour éliminer le bromure de méthyle. Le bromure de méthyle est utilisé par les agriculteurs pour tuer les nuisibles dans le sol avant d'effectuer des plantations comme les tomates, les fraises, les melons et les fleurs. En 1992, il a été officiellement classé parmi les substances appauvrissant la couche d'ozone et il est prévu de l'éliminer en vertu du Protocole de Montréal. Cependant, cette élimination se heurte à une certaine résistance de la part des agriculteurs qui maintiennent que les produits de substitution sont trop coûteux ou n'ont pas fait leur preuve. Le PNUE travaille avec des scientifiques et l'industrie pour diffuser largement les informations sur les produits de substitution au bromure de méthyle.

Le PNUE assure le secrétariat de la Convention de Vienne et du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, qui soutient l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone par les pays en développement et les pays à économie en transition. Le renforcement des capacités pour cet effort d'élimination et l'aide à la mise en œuvre du Protocole de Montréal sont au cœur de l'activité du Programme OzonAction du PNUE. Financé essentiellement par le Fonds multilatéral, ce programme est aussi soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial. Avec son aide, les pays sont en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause sur les technologies de

Changer la gestion des produits chimiques

substitution et les politiques n'ayant pas d'incidences sur la couche d'ozone. Il compte un portefeuille de plus de 1 000 projets qui bénéficient à plus de 100 pays en développement et 17 pays à économie en transition.

LES ACTIONS PRATIQUES

En 2006, le PNUE a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de partenariats pratiques. On peut citer en exemple le partenariat sur le SolarChill, qui a pour but de résoudre les problèmes interdépendants de la santé, de l'environnement et de la pauvreté en développant et en partageant une technologie écologiquement rationnelle pour la réfrigération des vaccins et des aliments, connue sous le nom de SolarChill. Au lieu de refroidir avec des CFC ou d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone, le SolarChill utilise des hydrocarbures sans effet sur l'ozone ou le climat. Alimenté par des panneaux photovoltaïques, il n'émet pas de gaz à effet de serre.

Le partenariat — auquel participent le PNUE, l'Institut technologique danois, Greenpeace International, GTZ ProKlima, les Programmes pour les technologies médicales appropriées, l'UNICEF et l'ONU — a franchi deux étapes majeures en 2006. En octobre, il s'est vu attribuer le prestigieux Prix 2006 des industries de refroidissement dans la catégorie « Pionnier de l'environnement » et, en novembre, le Président indien, M. A.P.J. Abdul Kalam, est devenu le premier acheteur du réfrigérateur à vaccins SolarChill et a installé deux de ces unités révolutionnaires dans sa clinique présidentielle à New Delhi.

En septembre 2006, OzonAction a lancé un module éducatif conjointement avec l'UNESCO et l'OMS. Ce module contient un programme d'enseignement complet pour les établissements primaires dont l'objectif est de soutenir la dynamique de restauration de la couche d'ozone et de protéger la santé des enfants. Il a été présenté à Nairobi (Kenya), à New Delhi (Inde) et à Santiago (Chili) lors de la Journée internationale 2006 pour la préservation de la couche d'ozone. Les partenaires le distribuent à 15 000 points focaux partout dans le monde en anglais, français et espagnol. Ce module fait partie de la stratégie de communication mondiale du PNUE en faveur de l'exécution du Programme de Montréal et est relié au programme Tunza du PNUE pour les enfants et les jeunes et à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable.

Le PNUE a aussi diffusé une nouvelle vidéo intitulée « Reconstitution de la couche d'ozone : Où en sommes nous? », qui concerne les nombreux enjeux qu'il reste à surmonter pour sauver la couche d'ozone. Publiée dans la région Asie-Pacifique en novembre 2006, cette vidéo

a été produite avec TVE Asie-Pacifique. Elle concerne essentiellement les actions individuelles qui doivent être envisagées dans les pays en développement pour éliminer la production et l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone. Elle met en évidence les succès et les problèmes restants dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal en Asie au travers des choix faits par trois individus et souligne le rôle significatif qu'ils peuvent et que nous pouvons tous jouer dans la santé future de l'atmosphère terrestre.

L'AIDE AU RESPECT

Le Programme d'aide au respect du PNUE aide les pays à comprendre leurs obligations en matière de communication de données en vertu du Protocole de Montréal, y compris les méthodes de communication, la collecte de données, les vérifications et les procédures de soumission. En septembre 2006, la situation était la suivante : dans 145 pays en développement, toutes les Parties visées à l'article 5, à l'exception d'une, qui a été déclarée en situation de non-respect de ses obligations de notification des données pour 2001–2004, avaient soumis les données manquantes au Secrétariat de l'ozone; 97 % des pays avaient notifié des données de référence pour toutes les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et 70 % des pays avaient notifié leurs données sur la consommation pour 2005 avant la date limite requise par le Protocole.

Pour analyser les raisons profondes du non-respect et ramener les pays dans le droit chemin, le Programme d'aide au respect du PNUE a organisé des réunions bilatérales avec des pays, impliquant des organismes d'exécution, le Secrétariat de l'ozone et le secrétariat du Fonds multilatéral, et a aidé 43 pays en développement à répondre aux demandes du Comité d'application du Protocole ou à élaborer leurs plans d'action pour revenir au respect. Le PNUE a aussi entrepris des missions conjointes de haut niveau avec d'autres organismes pour faciliter la mise en œuvre des projets de renforcement institutionnel, les plans nationaux d'élimination des CFC et l'établissement de systèmes de licences pour les importations et les exportations de substances appauvrissant la couche d'ozone.

Le Programme d'aide au respect aide les pays à établir des instruments d'action pour la gestion de ces substances. En 2006, il a fourni un appui à l'Afghanistan, au Bhoutan et à l'Indonésie dans l'élaboration de tels instruments. Les Iles Cook, Kiribati, la Micronésie, Nauru, Nioué, les Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu ont reçu une aide pour établir des systèmes d'octroi de licences; la législation sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été revue au Chili, en Haïti, à la Dominique, à la Barbade et au Guyana, et le Botswana, le Lesotho, le Kenya, la Mozambique et la Tanzanie ont reçu des orientations

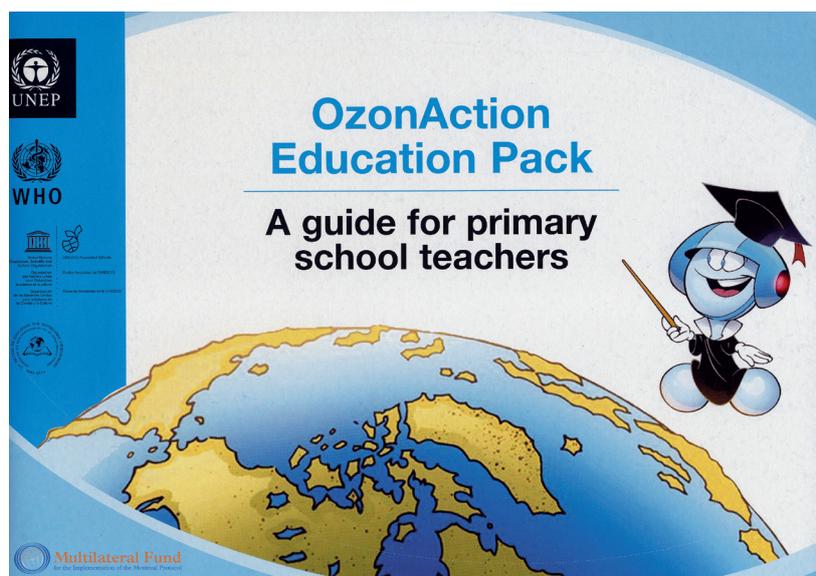
techniques sur l'établissement de réglementations relatives à ces substances.

En outre, le Programme d'aide au respect a coopéré avec le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe, afin d'établir des projets de réglementations harmonisées sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des mesures de contrôle pour la région, ainsi qu'avec le Secrétariat général du Conseil de collaboration du Golfe pour qu'il fasse appliquer la réglementation unifiée récemment adoptée pour le contrôle et la surveillance de ces substances. Le Programme d'aide au respect accorde aussi une attention particulière aux pays qui ont récemment ratifié les traités sur l'ozone. En 2006, il a notamment engagé dans cette optique, au profit de l'Afghanistan, du Bhoutan et de l'Erythrée, des activités de renforcement des capacités, de transfert des connaissances, de sensibilisation du public et de promotion de la coopération Sud-Sud. Il a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ozone pour aider certains pays particuliers à ratifier les traités sur l'ozone.

LA LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE DE SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE

Le PNUE encourage une coopération institutionnalisée entre les principales parties prenantes à la lutte contre le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone. Il facilite la constitution de réseaux et les jumelages visant à partager les données d'information sur le commerce licite et illicite entre les Parties. En 2006, le Programme d'aide au respect a organisé des réunions communes entre les responsables de l'ozone et les douaniers, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les pays des Caraïbes hispanophones. Il a aussi aidé le Réseau régional pour l'Asie du Sud et le Pacifique à mettre au point des mécanismes d'échange d'informations entre les principaux pays producteurs de la région et les principaux pays importateurs de substances appauvrissant la couche d'ozone. Il a également contribué au lancement d'une procédure facultative de consentement préalable en connaissance de cause pour améliorer la surveillance des mouvements de ces substances dans la région Asie-Pacifique.

Dans la région Asie-Pacifique également, l'équipe du Programme d'aide au respect du PNUE, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et le Centre pour l'éducation à l'environnement ont réuni plus de 30 représentants des médias imprimés et radiodiffusés de 18 pays à l'occasion d'un atelier sur la protection de la couche d'ozone et les médias, qui a eu lieu à Bangkok (Thaïlande). Cet atelier a examiné l'effort de protection de la couche d'ozone du point de vue des médias, des entreprises et dans une optique



Le thème de la Journée internationale de l'ozone 2006 était « Protéger la couche d'ozone : sauver la vie sur terre ». Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone reste l'une des quelques initiatives véritablement exemplaires lancées par les pays pour identifier et résoudre un problème mondial d'environnement. Néanmoins, les travaux sont encore loin d'être achevés et la couche d'ozone restera menacée pendant plus de 15 ans. Le PNUE œuvre à la sensibilisation du public et des milieux politiques à la nécessité de protéger la couche d'ozone tant que celle-ci ne sera pas totalement reconstituée.

technique et a comporté une visite au Département des douanes thaï, où les participants ont été informés des travaux en cours pour lutter contre le commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi que de la coopération avec des organisations comme l'Organisation mondiale des douanes et Interpol. L'atelier a abouti à des recommandations des médias pour renforcer les activités de sensibilisation et à l'établissement d'un forum électronique des médias appelé « Ozoneorbit », à l'initiative d'un des journalistes participants afin de faciliter le réseautage entre médias et experts.

Le PNUE a aussi lancé une opération avec les administrations des douanes en Asie-Pacifique contre le commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de déchets dangereux dans la région. Le projet « Sky Hole Patching » vise à suivre le mouvement des expéditions douteuses de ces substances et des produits dangereux entre plusieurs territoires de la région. Il implique les administrations douanières et les autorités responsables de l'environnement, le Bureau de liaison régional de l'Organisation mondiale des douanes pour l'Asie et le Pacifique, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, le Programme d'aide au respect, les Centres régionaux de la Convention de Bâle et d'autres organisations internationales clés. Cette opération sera menée en deux phases, les six premiers mois étant axés sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La deuxième phase se concentrera sur les déchets dangereux.

L'ÉVOLUTION DES ECOSYSTEMES

Le monde connaît aujourd'hui une évolution environnementale, sociale et technologique rapide et la façon dont nous répondrons aux enjeux auxquels ces changements nous confrontent et tirerons parti des possibilités qu'ils offrent déterminera le type de monde que nous léguerons aux générations futures. Les risques associés au changement des écosystèmes dépassent de loin ses avantages. L'exemple le plus évident est celui des changements climatiques, mais ce n'est pas là la seule menace qui doit être prise en compte d'urgence. L'accélération de la perte de diversité biologique, la dégradation des sols, la menace d'une pénurie d'eau et la dégradation des écosystèmes marins sont aussi des problèmes de premier plan qui risquent de compromettre les nombreuses avancées technologiques, économiques et sociales accomplies par la société humaine ces dernières décennies et qui représentent un obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Ces enjeux font l'objet d'une attention croissante de la part des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, réalisée l'an dernier et à laquelle le PNUE a été étroitement associé, a permis de comprendre mieux que jamais le rôle des services fournis par les écosystèmes dans le bien-être de l'humanité. La question la plus pressante est la suivante : pourquoi les services écosystémiques sont-ils en recul alors que leur importance et leur valeur sont prouvées? On peut répondre que, jusqu'à récemment, les gouvernements et les organisations internationales n'ont pas accordé une attention suffisante à ces services et au rôle qu'ils pouvaient jouer dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être humain. Une bonne illustration des dangers de la sous-évaluation des services écosystémiques a été la dévastation de la Nouvelle-Orléans en 2005, au lendemain du cyclone Katrina. La canalisation du fleuve Mississippi, derrière des digues, et l'assèchement des marais qui auraient sensiblement réduit les crues dues aux orages ont en fait rendu plus vulnérable la situation des habitants des zones basses de la ville, qui auraient été moins menacés si les écosystèmes avaient été laissés inchangés.

La protection des marais pourrait aussi être un facteur clé dans la prévention de la propagation mondiale, très attendue et redoutée, du virus de la grippe aviaire et de son éventuelle mutation sous une forme aisément transmissible entre humains. En avril 2006, le rapport « Grippe aviaire et environnement », demandé par le PNUE, notait que la perte de zones humides partout dans le monde oblige un grand nombre d'oiseaux sauvages à trouver des sites de remplacement, comme



les étangs des exploitations agricoles et les champs de riz, ce qui les met en contact direct avec la volaille domestique et encourage le transfert de pathogènes entre espèces domestiques et espèces sauvages. S'il était confiné aux espèces migratrices sauvages, le virus n'aurait que peu de possibilité de se multiplier et de muter, mais une fois qu'il est introduit dans les élevages domestiques, les risques pour le bétail, les espèces sauvages et les humains s'accroissent de façon exponentielle.

LES SERVICES FOURNIS PAR LES ECOSYSTEMES ET LE CAPITAL NATUREL

Face à la nécessité d'un cadre conceptuel pouvant contribuer à la définition du lien entre les services écosystémiques, le capital naturel et le développement durable, le PNUE a rassemblé certains des économistes



et des écologiques les plus éminents au niveau mondial afin de déterminer les moyens d'assurer la prise en compte des accords multilatéraux sur l'environnement qui traitent des services fournis par les écosystèmes - comme la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique - dans les grands dossiers économiques, en établissant un lien avec le capital naturel. Le produit de cette rencontre prendra la forme d'un rapport technique orienté vers l'action, qui pourrait s'intituler « Au-delà de la richesse des nations ».

Il importe d'évaluer à sa juste valeur un service écosystémique si l'on veut que les décideurs prennent la bonne décision quant à la question de savoir si un service de ce type peut être dégradé au profit d'un autre, par exemple en remplaçant une zone de mangroves côtière par un projet d'aquaculture.

Les services écosystémiques sont des biens capitaux, mais l'épuisement ou la dégradation des ressources ne sont traditionnellement pas mesurés dans la comptabilité nationale. Un pays peut couper ses forêts et épuiser ses pêcheries, mais la baisse correspondante des actifs ne sera pas comptabilisée, un gain étant même enregistré au niveau du produit intérieur brut. Il y a actuellement trop peu de mécanismes et d'instruments pour encourager la protection des écosystèmes et, lorsqu'il y a un conflit apparent entre les impératifs économiques et environnementaux, c'est souvent l'environnement qui perd. © Luo Hong

L'évolution des écosystèmes

L'absence de cette information est l'une des raisons essentielles du déclin des services écosystémiques partout dans le monde et du succès limité des Accords, qui n'ont pas été en mesure de faire valoir leur bien-fondé face aux impératifs à court terme. En 2006, le PNUE a entrepris un projet d'évaluation dans la région du Lac Victoria, en Afrique de l'Est, en collaboration avec le Centre mondial de l'agroforesterie, les points focaux nationaux des Accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres partenaires, afin d'évaluer les valeurs des divers services écosystémiques et de déterminer comment cette connaissance peut être stratégiquement utilisée pour améliorer la mise en œuvre efficace et équitable de ces accords au niveau national.

LES PAIEMENTS POUR LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES DANS UNE OPTIQUE FAVORABLE AUX PAUVRES

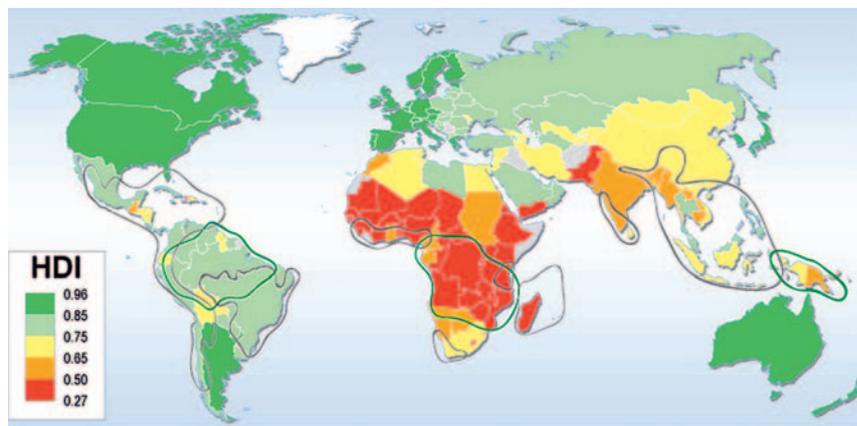
Un autre instrument efficace pour aider les pays à mettre en œuvre les Accords multilatéraux sur l'environnement est le recours aux paiements des services écosystémiques, y compris la création de marchés propres à encourager un développement durable et à réduire les inégalités en générant un revenu, en encourageant les technologies écologiquement rationnelles, en créant des incitations en faveur de l'investissement et en développant l'implication des parties prenantes vulnérables et socialement exclues dans les initiatives du secteur privé en faveur de la protection de l'environnement.

Le PNUE contribue à la mise en évidence de méthodes permettant de démontrer comment des instruments de marché pro-pauvres peuvent être utilisés dans le cas des services écosystémiques pour faire progresser

les objectifs des Accords, tout en permettant une utilisation équitable de ces services par les pauvres, les groupes marginalisés et les groupes vulnérables. Parmi les activités figurent des projets pilotes destinés à identifier les marchés pro-pauvres pour les services écosystémiques, le renforcement des capacités et la constitution de partenariats, par exemple en facilitant l'établissement de réseaux entre les décideurs et les experts. Le PNUE, par exemple, a fourni un appui technique et financier pour l'établissement du groupe Katoomba en Afrique du Sud et en Afrique de l'Est. Ce groupe est un réseau d'individus et d'institutions œuvrant au développement des paiements pour les services écosystémiques.

L'utilisation équitable des services fournis par les écosystèmes est aussi au centre de l'initiative du PNUE en Afrique « Accès et partage des avantages ». Certains des pays les plus riches en termes de diversité biologique sont aussi les moins avancés. Nombreux sont les exemples qui montrent que les groupes alimentaires et pharmaceutiques ont tiré des milliards de dollars des ressources génétiques de certains pays, sans que ni ceux-ci ni leurs communautés n'en tirent un quelconque avantage. L'un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique est « le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques, y compris par un accès approprié aux ressources génétiques et par un transfert approprié des technologies pertinentes, compte tenu de tous les droits existants sur ces ressources... ». Les études pilotes réalisées au Kenya, en Ouganda, en Ethiopie, au Botswana, au Ghana et en Zambie mettent en lumière les expériences et les enjeux auxquels sont confrontés les pays africains lorsqu'ils doivent adapter leur régime national existant aux Lignes directrices de Bonn de la Convention sur la diversité biologique sur l'accès aux

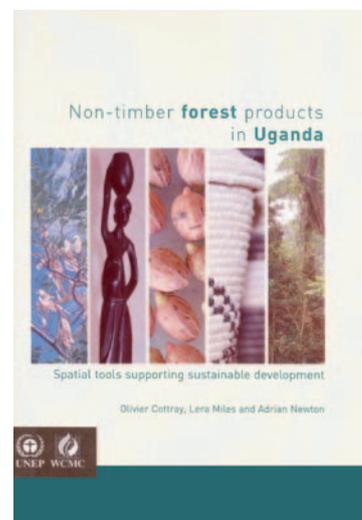
Cette carte représente les données de l'Indice de développement humain du PNUD, par pays, ainsi que les régions critiques sur le plan de la biodiversité. Quelques-uns des pays les moins avancés du monde sont situés dans des zones critiques revêtant une haute importance pour la biodiversité. La biodiversité est une ressource essentielle pour les populations pauvres du monde, alors que la pauvreté est l'un des principaux facteurs de la dégradation environnementale. Le PNUE s'emploie à briser ce cercle vicieux en œuvrant en faveur d'incitations écologiquement rationnelles pour la protection de l'environnement. © Hugo Ahlenius PNUE/GRID-Arendal



Algunos lugares con problemas ocuciantes de diversidad biológica terrestre

Algunas zonas importantes de vida

Fuentes: PNUD 2004. Conservation International 2004



ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation. Cette initiative permet de mettre en lumière les questions spécifiques devant faire l'objet de mesures législatives, administratives et politiques, ainsi que celles devant faire l'objet d'un examen par le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de la Convention sur l'accessibilité et le partage des bénéfices. Sa prochaine phase sera axée sur la coopération régionale et infrarégionale.

COMPRENDRE LA BIODIVERSITE

Depuis que les gouvernements ont pour la première fois fixé comme objectif de parvenir à une réduction sensible du taux actuel de perte de la biodiversité d'ici à 2010, des débats sont en cours sur la façon de progresser sur cette voie. Travaillant en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Centre mondial du PNUE pour la surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE-WCMC) a créé un Partenariat des indicateurs sur la biodiversité 2010, qui rassemble toutes les principales parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre d'indicateurs mondiaux de la biodiversité, pouvant être utilisés par les décideurs. Cette approche a aussi favorisé le dialogue entre les Accords multilatéraux sur l'environnement sur l'utilisation d'indicateurs ainsi qu'entre les conventions et les responsables des indicateurs sur la réalisation des OMD.

Toute évaluation de l'efficacité des efforts visant à conserver la biodiversité doit prendre en compte la contribution des zones protégées. Le PNUE-WCMC est le gardien de la Base de données mondiale sur les zones protégées, établie par l'UICN et sa Commission mondiale sur les zones protégées. En 2006, le PNUE-WCMC a commencé une refonte majeure sur 18 mois de la Base de données dans le double objectif de fournir de meilleurs services d'information et de travailler plus étroitement avec ceux qui fournissent les informations au niveau national, en utilisant des méthodes plus modernes de gestion des données et en contribuant à un renforcement de la capacité aux niveaux national et régional. Savoir où sont les zones protégées est important à la fois pour les conservacionnistes et pour le secteur privé, qui se préoccupe de plus en plus d'éviter les pratiques pouvant nuire à l'environnement. Grâce à l'établissement de relations avec les entreprises multinationales, le PNUE-WCMC a vu s'accroître l'implication dans son projet Proteus, partenariat avec l'industrie pour accroître l'accès aux informations sur la biodiversité. Les ressources de ce partenariat sont actuellement utilisées pour la refonte de la Base de données mondiale sur les zones protégées.

L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les gouvernements et les spécialistes de la conservation

travaillant sur le terrain est de comprendre quels sont les chevauchements et les complémentarités entre les différents accords internationaux et les décisions correspondantes. C'est là un point important car il faut mettre en œuvre ces accords de manière intégrée et synergique, et non de manière indépendante. Au cours de l'année écoulée, le PNUE a mis au point et testé une approche thématique ou modulaire pour comprendre et faire connaître les interactions entre les conventions sur la biodiversité, comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar sur les zones humides. En collaboration avec l'UICN, le PNUE-WCMC et d'autres partenaires, le projet du PNUE sur des modules thématiques pour la mise en œuvre cohérente des Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité a mis au point des outils Internet qui démontrent les synergies entre les eaux intérieures, les espèces étrangères envahissantes, les changements climatiques et l'utilisation durable. Ces modules sont désormais utilisés par plusieurs gouvernements pour étudier plus attentivement la façon dont ils mettent en œuvre les accords relatifs à la biodiversité.

LES DONNEES ET L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

Chaque convention sur la biodiversité génère aussi d'importantes quantités de données, de documents et d'autres informations qui, pour beaucoup, concernent des thèmes et activités communes. Ces données n'étant ni liées entre elles ni organisées de manière cohérente et harmonisée, il peut s'avérer extrêmement difficile d'assurer la complémentarité des conventions. Un projet sur la gestion des connaissances pour les Accords multilatéraux sur l'environnement sur la biodiversité encourage l'utilisation stratégique des informations et l'interopérabilité des séries de données grâce à une liste consultable de Parties à chaque convention et à un système qui fait la liaison entre les éléments communs des plans stratégiques, décisions et résolutions de chaque convention.

La plupart des accords multilatéraux sur l'environnement exigent des Parties qu'elles établissent des rapports à intervalles réguliers sur les mesures de mise en œuvre qu'elles ont prises. Il est de plus en plus admis depuis quelques années que la charge représentée par la communication d'informations augmente. Les gouvernements étant parties à de plus en plus d'accords, ils sont confrontés à une multitude de rapports à établir. Les formats de présentation des données sont souvent complexes et nombre des questions posées sont les mêmes pour différentes conventions, ce qui conduit souvent à des chevauchements des travaux des correspondants nationaux de ces conventions. Pour faire face à ces problèmes, le PNUE travaille avec le PNUE-WCMC

L'évolution des écosystèmes

en vue de la réalisation d'un projet sur l'harmonisation des rapports nationaux demandés dans les Accords multilatéraux sur l'environnement sur la biodiversité, qui devrait faciliter le dialogue entre les Parties et les secrétariats des conventions sur la présentation des rapports, la notification de données thématiques au titre des différentes conventions et la réalisation de projets pilotes dans les pays en développement sur l'harmonisation des rapports nationaux.

CONSERVER LA BIODIVERSITE

Le Projet pour la survie des grands singes -- un large partenariat entre des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des ONG s'occupant de la conservation et des entités du secteur privé, sous la coordination du PNUE -- a continué de mobiliser un appui pour assurer la survie à long terme des grands singes d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, en invitant davantage de parties intéressées à signer la Déclaration de Kinshasa de 2005 sur les grands singes. Cette Déclaration a été signée par 21 des 23 Etats de l'aire de répartition des grands singes et par 52 autres signataires. Le PNUE-GRASP et le secrétariat de la CITES ont engagé la première des nombreuses missions techniques communes prévues dans les Etats de l'aire de répartition et les Etats de consommation des grands singes en Afrique et en Asie du Sud-Est. Ces missions communes s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution sur la conservation et le commerce des grands singes, adoptée par la Conférence des Parties à la CITES en 2004. La première mission, entreprise en Indonésie en mai 2006, a permis d'enquêter sur la contrebande d'orangs-outans et les mesures mises en place par le Gouvernement indonésien. Un rapport réunissant les conclusions de la mission a été ultérieurement présenté à la cinquante-quatrième réunion du Comité permanent de la CITES, où l'Indonésie a répondu aux questions soulevées par la mission.

Sous les auspices du PNUE-GRASP et du secrétariat de la CITES, des responsables de l'application des lois sur la faune et la flore sauvages de neuf Etats de l'aire de répartition des grands singes en Afrique et en Indonésie se sont réunis au siège du PNUE à Nairobi en novembre 2006 pour constituer un réseau en vue du suivi et du contrôle du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, en réponse à une recommandation du Comité permanent de la CITES selon laquelle une équipe de travail sur l'application des dispositions de la CITES concernant les grands singes devait être établie. Un atelier scientifique a aussi été réuni pour définir les priorités sur les populations et les sites des grands singes. Les conclusions de cet atelier revêtiront une importance critique pour établir le bien-fondé scientifique des sélections et la stratégie de surveillance; élaborer un manuel sur les méthodes d'étude des populations, avec la collaboration de la Section sur les grands singes du Groupe spécialisé de

l'UICN sur les primates; et mettre en place une base de données pour la surveillance des grands singes et un serveur cartographique. En République démocratique du Congo, le GRASP a fourni 30 000 dollars au Centre Tayna pour la biologie de la conservation, afin de contribuer à renforcer les capacités dont disposeront les scientifiques congolais à l'avenir et à améliorer la prise de conscience de la situation des grands singes et de la nécessité de conserver leur habitat dans le pays.

Le PNUE a aussi travaillé avec des partenaires essentiels pour promouvoir la conservation des forêts en Afrique de l'Est en évaluant l'état de conservation des principaux écosystèmes de forêt de montagne et en amenant les pouvoirs publics à réagir pour assurer leur conservation à long terme. Au Kenya, les cinq « châteaux d'eau » ont été au centre de l'attention. Après des réalisations notables au Mont Kenya et dans les Aberdare, le PNUE soutient actuellement des organismes gouvernementaux et la société civile qui s'efforcent de restaurer et de conserver les forêts du complexe Mau. Le complexe Mau est le plus grand écosystème forestier d'Afrique de l'Est et le bassin versant supérieur des principaux fleuves se jetant dans les Lacs Baringo, Nakuru, Natron, Turkana et Victoria, qui soutiennent des secteurs économiques essentiels, y compris l'agriculture commerciale et l'agriculture de subsistance, le tourisme et l'énergie.

Le PNUE a aussi lancé, avec le Département de la forêt et le Kenya Wildlife Service, la première reconnaissance aérienne systématique de toutes les forêts répertoriées dans le pays afin d'identifier les problèmes dès qu'ils se posent et d'engager une action rapide. En outre, il finalise une étude intitulée « Le changement global en Afrique : le cas du Mont Kilimandjaro », qui sera publiée en 2007. Cette étude passe en revue les changements écologiques, économiques et sociaux qui se sont produits sur le Mont Kilimandjaro ou dans son voisinage, en tant qu'étude de cas des changements intervenant dans de nombreuses régions d'Afrique.

LA CONSERVATION DANS LA REGION ASIE-PACIFIQUE

La région Asie-Pacifique renferme une très grande diversité d'espèces, abritant trois des huit royaumes biogéographiques du monde, cinq des douze pays « mégadivers », les deux tiers de la flore mondiale, le plus haut système montagneux du monde, le deuxième complexe de forêts pluviales et plus de la moitié des récifs coralliens. Un quart des zones protégées de la planète et un cinquième de toutes les zones marines protégées se trouvent dans cette région. Les données disponibles y font apparaître une perte sensible de la biodiversité du fait de l'utilisation non durable des ressources (essentiellement des ressources en bois d'œuvre et des ressources marines), de l'évolution de l'habitat, de la pollution (essentiellement des

écosystèmes d'eau douce et marins), des changements climatiques, de l'urbanisation rapide et de l'incidence des espèces exotiques envahissantes.

En 2006, le PNUE a commencé des activités pour conserver la biodiversité, en s'attachant en particulier à renforcer les capacités et à orienter la mise en œuvre de mesures et le développement de projets liés à des stratégies de marché pour les services écosystémiques. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a organisé un atelier au Myanmar pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux sur la biodiversité, avec la Commission nationale des affaires environnementales et le Département des forêts. Cet atelier sectoriel, multipartites prenantes, le premier de ce type dans le pays, a suscité un intérêt pour le processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action. Trois groupes thématiques – utilisation des ressources naturelles, conservation et écologie et aspects socio-économiques – ont été établis pour fournir une assistance technique sur les questions de fond et les priorités, contribuer à la collecte de données et revoir le processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action à différentes phases. Une proposition est actuellement finalisée par le Département des forêts

pour déterminer quels pourraient être les financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le PNUE a aussi organisé un atelier pour renforcer la capacité des pays les moins avancés de mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique ainsi qu'une réunion de réflexion sur les Accords et le rôle des communautés. Des participants venant de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, de la République démocratique populaire lao, des Maldives, du Népal, du Timor-Leste, de Tuvalu ainsi que le secrétariat du Programme pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) et le Centre pour la biodiversité de l'ANASE ont assisté à l'atelier et à la réunion. Ont été examinés les possibilités d'un appui technique sur les priorités thématiques de la Convention sur la diversité biologique, les compétences en matière de négociation, les conseils pour l'accès aux ressources nécessaires, les possibilités de coopération Sud-Sud et les synergies entre les cinq conventions sur la biodiversité. Les pays ont mis en lumière la nécessité d'une aide du PNUE pour mobiliser les ressources, renforcer la coopération entre les partenaires internationaux aux fins de l'élaboration des politiques et fournir des orientations sur l'intégration de la Convention sur la diversité biologique ainsi que du plan d'action dans les différents secteurs et ministères.

Oies migratrices dans la province de Shanxi (Chine). Photo prise par le milliardaire chinois et photographe environnemental de renommée mondiale, M. Luo Hong. En novembre 2006, M. Hong a fait un don de 250 000 dollars au PNUE pour l'aider dans son programme visant à faire des Jeux Olympiques de Beijing de 2008 des jeux écologiques et pour soutenir la conservation du Lac Nakuru au Kenya. La préservation d'habitats humides aussi importants peut non seulement assurer la survie des espèces migratrices vulnérables mais également protéger les populations de la propagation de nouvelles maladies, comme la grippe aviaire. © Luo Hong



L'évolution des écosystèmes

Le PNUE a aussi engagé des discussions avec les gouvernements et les organisations partenaires de la région afin d'améliorer leur prise de conscience et de mettre en évidence les possibilités de projets pilotes de démonstration liés aux stratégies de marché pour les services écosystémiques.

PROTEGER LES CARPATES

En Europe, la protection de l'une des dernières grandes zones sauvages restantes sur le continent a été redynamisée en janvier avec l'entrée en vigueur de la Convention sur les Carpates, dont l'élaboration a été soutenue par le PNUE. La région des Carpates renferme la plus grande réserve européenne de forêts vierges et abrite des ours bruns, des bisons, des lynx, des aigles et quelque 200 espèces végétales endémiques. Cette région joue aussi un rôle vital en assurant l'approvisionnement en eau douce de l'Europe, les ruissellements des montagnes alimentant le Danube, la Vistule et d'autres grands fleuves s'écoulant dans la mer Noire et la mer Baltique.

Pour appuyer la prise de décision relative aux Carpates, le PNUE est en train d'élaborer un rapport sur l'« Avenir de l'environnement des Carpates », décrivant notamment la situation et les tendances environnementales et socio-économiques, les mesures actuellement mises en œuvre, les nouveaux problèmes d'environnement et les schémas de développement futurs, des recommandations d'action et des options de rechange. Le projet devrait être achevé d'ici au milieu de 2007. Le PNUE a aussi préparé une documentation de base sur la situation des grands carnivores dans la région intitulée « Lorsque l'homme et les bêtes partagent les montagnes », qui fait partie d'un « tour virtuel de l'environnement », mettant en évidence quatre régions où la conservation de l'environnement présente un intérêt spécial en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale.

La Convention sur les Carpates couvre sept pays : la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, la République slovaque et l'Ukraine. A la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention, en décembre 2006, les Etats membres ont adopté un large programme de travail contenant des mesures immédiates pour la promotion d'un tourisme écologiquement rationnel et un réseau régional des zones protégées. La réunion a aussi décidé d'élaborer un protocole sur la conservation de la diversité biologique des paysages et a approuvé un mémorandum de coopération avec la Convention alpine.

La Convention alpine et le PNUE soutiennent la coopération régionale pour la protection des montagnes et le développement durable en Europe du Sud-Est et dans les Carpates, ainsi que dans le Caucase et l'Hindu Kush et le Karakoram dans la région himalayenne, dans

le cadre du partenariat sur les montagnes. Ce dernier est une alliance volontaire se consacrant à l'amélioration des conditions de vie des peuples des montagnes et à la protection de l'environnement des montagnes partout dans le monde. Le PNUE sert de point focal environnemental au secrétariat du partenariat sur les montagnes, qui est accueilli par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

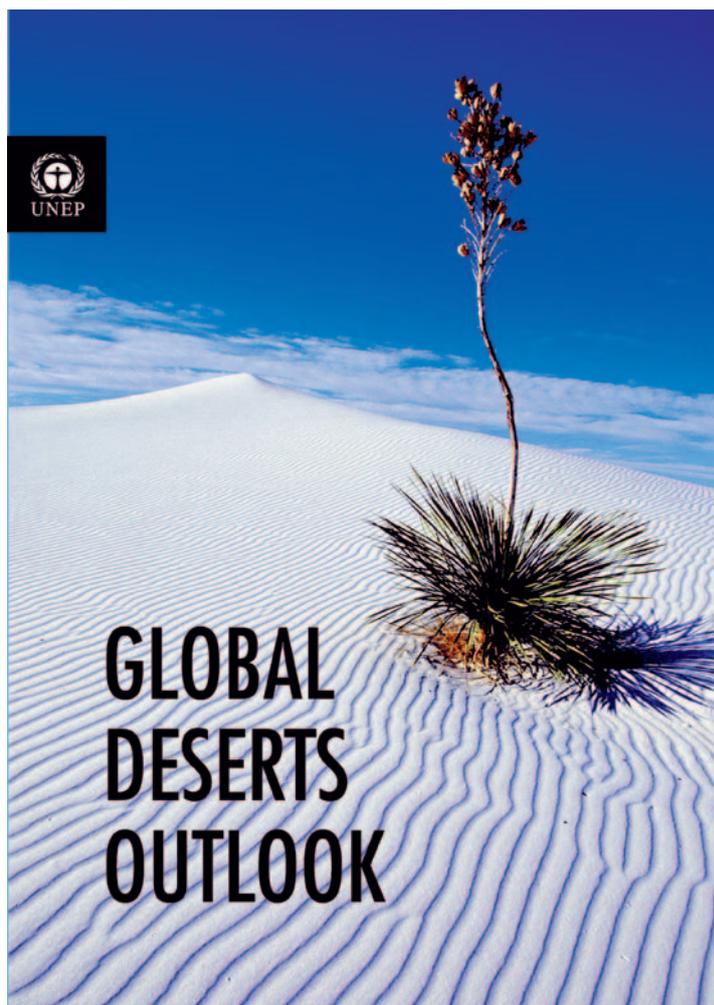
NE DESERTEZ PAS LES TERRES ARIDES

Dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification, en 2006, le PNUE a choisi le thème « Ne désertez pas les terres arides » pour la Journée mondiale sur l'environnement, qui est célébrée partout dans le monde chaque année le 5 juin. En 2006, cette Journée a été accueillie par Alger, capitale de l'Algérie. Avec l'appui du Président algérien, M. Abdelaziz Bouteflika, et du Ministre de l'environnement du pays, M. Cherif Rhamani, l'ensemble du pays a été mobilisé.

Parmi les points marquants des célébrations, on peut citer le lancement du rapport sur l'avenir des déserts, le premier rapport thématique dans la série des évaluations environnementales de l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) du PNUE. Elaboré par des experts venant de tous les pays du monde, ce rapport représente l'histoire et souligne la biodiversité étonnante des déserts et évalue les changements auxquels il faudra s'attendre vraisemblablement à l'avenir sous l'effet des activités humaines et des changements climatiques. Il met aussi en évidence les possibilités d'action qui pourraient aider les gouvernements et les organismes compétents à assurer un avenir plus durable pour les déserts, ainsi qu'à exploiter leur potentiel pour générer de l'énergie solaire et soutenir des industries comme l'industrie pharmaceutique, l'aquaculture et le tourisme. Le PNUE a aussi lancé une publication sur le tourisme dans les déserts, qui donne des conseils aux organisateurs de voyage et aux coordonnateurs du tourisme sur la façon de rendre leurs activités plus durables.

Outre la priorité accordée aux déserts, le PNUE a utilisé la Journée mondiale de l'environnement pour mettre en lumière les problèmes croissants liés à la désertification et à la dégradation des terres. Le slogan « Ne désertez pas les terres arides! » souligne l'importance de la protection des terres arides, qui couvrent plus de 40 % de la surface émergée de la planète et accueillent un tiers de la population mondiale, dont la majorité figure parmi les groupes les plus vulnérables de la société.

Le PNUE a été aussi l'un des quelques partenaires ayant participé à la production d'une série documentaire en huit parties sur les déserts et la désertification, intitulée « Villages à la frontière », qui a été diffusée partout dans le monde sur BBC World.



L'une des contributions du PNUE à la Journée internationale des déserts et de la désertification « L'avenir des déserts mondiaux », présente un panorama de la situation environnementale des déserts du monde : leur emplacement et leur étendue, leur caractère unique et leur vulnérabilité, leur biodiversité et leurs ressources naturelles.

Dans le cadre de sa contribution à l'Année internationale des déserts et de la désertification, le PNUE a participé à l'organisation de deux conférences internationales sur la désertification. La Conférence scientifique internationale sur l'avenir des déserts, tenue en janvier 2006 à Tunis (Tunisie), sous l'égide de l'UNESCO, a rassemblé plus de 400 experts venant de régions arides du monde entier pour passer en revue les connaissances disponibles sur les écosystèmes des terres arides et les conditions socio-économiques du développement de ces régions, en identifiant les principales lacunes des connaissances pour les recherches futures sur les terres arides.

Le PNUE a aussi été membre du comité d'organisation de la Conférence internationale conjointe : La désertification et les impératifs de la politique internationale, tenue en décembre 2006 à Alger et accueillie par le Gouvernement algérien, sous l'égide de l'Université des Nations Unies. La Conférence a mis en lumière les politiques fondamentales nécessaires pour assurer le succès des stratégies en faveur des zones arides.

Sans une connaissance scientifique rigoureuse de la dégradation des sols dans les zones arides, y compris l'établissement de lignes de base, il est difficile de cerner les priorités, de cibler les interventions et de suivre les conséquences des actions. En outre, les politiques actuelles ne prennent pas en compte les services écosystémiques non commercialisables, comme l'érosion et la régulation hydrologique.

Pour faire face à ces problèmes, le PNUE a mis en œuvre le projet « Une approche des écosystèmes pour restaurer les terres arides en Afrique de l'Ouest et améliorer les conditions de vie en zones rurales grâce à des actions de gestion des terres fondées sur l'agroforesterie ». Ce projet, financé par la Norvège, a été mené en coopération avec le Centre mondial d'agroforesterie, l'Université de Floride et les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Il a permis d'organiser des ateliers de formation régionaux sur la surveillance de la dégradation des sols et la comptabilité environnementale.

L'ÉVOLUTION DU MILIEU MARIN

Après une année de réflexion et diverses études, les gouvernements sont parvenus à un accord sur une politique et une stratégie prospectives qui orienteront le programme de travail du PNUE sur l'eau douce au cours des six prochaines années, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration en février 2007. Cette politique et cette stratégie sont axées sur l'eau douce, mais elles sont aussi étroitement liées aux océans et aux côtes par le biais du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et du Programme du PNUE pour les mers régionales.

La protection de l'environnement marin dépend dans une large mesure des solutions qui seront apportées aux problèmes de gestion des eaux intérieures, qui génèrent plus de 80 % de la pollution marine. Les écosystèmes côtiers et marins, qui fournissent un large éventail de biens et de services d'une grande valeur économique et sociale, sont aujourd'hui soumis à des pressions croissantes. 38 % de la population mondiale vivent sur une étroite bande le long des côtes et 70 % des mégapoles comptant plus de 8 millions d'habitants sont situées en zones côtières. Dans certains pays, pas moins de 90 % des eaux usées sont rejetées sans traitement directement dans la mer. Le Programme d'action mondial est le seul programme intergouvernemental intégré qui couvre les interactions naturelles entre les eaux douces et la gestion côtière et marine, fournissant des orientations conceptuelles et pratiques aux autorités nationales et régionales pour concevoir et mettre en œuvre des actions durables en vue d'empêcher la dégradation côtière et marine.

Le cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie du PNUE dans le domaine de l'eau est le concept de gestion intégrée des ressources en eau. Le PNUE s'attachera en particulier à intégrer la valeur socio-économique des services écosystémiques liés à l'eau dans les plans nationaux de développement. Grâce à son Centre de collaboration sur l'eau et l'environnement, situé au Danemark, le PNUE aide les pays en développement à mettre au point des feuilles de route en matière de gestion intégrée des ressources en eau pour réaliser l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable de l'élaboration de plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau et d'efficacité de l'eau dans tous les pays. Une feuille de route est le premier pas vers la planification et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau et détermine les mesures spécifiques et les besoins en matière de renforcement des capacités. Le



projet est mis en œuvre en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Afrique australe, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et en Amérique du Sud.

LES BARRAGES ET LE DÉVELOPPEMENT

Le rôle des barrages dans la gestion des ressources en eau a donné lieu à beaucoup de débats. Le projet du PNUE sur les barrages et le développement a été établi en novembre 2001 et la deuxième phase de deux années actuellement en cours de mise en œuvre a été lancée en février 2005. L'objectif de cette deuxième phase est d'encourager une amélioration de la prise de



décision ainsi que de la planification et de la gestion des barrages et des solutions de remplacement, en s'appuyant sur les valeurs centrales et les priorités stratégiques définies dans le rapport de la Commission mondiale des barrages et d'autres documents pertinents. Le programme de travail a pour objectif principal de promouvoir les dialogues mondiaux et nationaux et d'élaborer des instruments pratiques non contraignants pour les responsables. Il encourage l'examen de l'ensemble des options dans le cadre de la planification et de la gestion des ressources en eau et en énergie et l'institutionnalisation de processus décisionnels participatifs et transparents pour arriver à des résultats durables bénéficiant à toutes les parties prenantes.

Poissons morts et débris dans une rivière polluée à Haikou, dans la province de Hainan en Chine du Sud, le 19 septembre 2006. Etant donné que la pollution marine provient pour 80 % de sources terrestres, la stratégie du PNUE pour protéger à la fois les eaux douces et le milieu marin est axée sur la gestion intégrée de l'ensemble des bassins versants. © Vito Lee/Reuters/The Bigger Picture

AFRICA'S LAKES

Atlas of Our Changing Environment

According to the WORLDLAKE database there are 677 lakes in Africa. There are 15 natural lakes that cross the political boundaries of two or more countries and 60 transboundary river basins covering over 63 per cent of Africa's land area.

Lake Victoria is the largest freshwater lake in Africa and the second largest in the world, occupying a total catchment of about 250 000 km², of which 68 870 km² is the actual lake surface.

POPULATION GROWTH AROUND LAKE VICTORIA

Lake Victoria supports one of the poorest and most dense rural populations in the world. The rate of population growth within a 100 km buffer zone around the lake has outpaced the continental average in recent decades and this dramatic growth is projected to continue.

Year	Lake Victoria	Africa Average
1980	49	14
1990	67	12
2000	115	21
2010	198	26
2014	246	38

VISIBLE REDUCTION OF INVASIVE SPECIES IN LAKE VICTORIA

Lake Victoria was widely invaded by water hyacinth during the 1990s. The 1995 image shows several hyacinth-choked bays (yellow arrows). Control measures like manual removal and more recent careful introduction of natural insect predators has considerably reduced the infestation. As seen in the 2001 image, the floating weeds have all but disappeared from the bays.

FALLING WATER LEVEL OF LAKE VICTORIA

Lake Victoria's water level variation, derived from satellite altimeter measurements, shows a negative height variation trend. Current water levels are below normal and the lowest level since September 1961.

United Nations Environment Programme
 UNEP www.unep.org • na.unep.net/Africalakes

Le projet du PNUE sur les barrages et le développement a soutenu des processus nationaux de dialogue dans divers pays, notamment le Ghana, le Mozambique, le Nigéria, le Togo et l'Ouganda, ainsi que par le biais de groupes politiques régionaux, comme le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW). Au niveau mondial, le dialogue a été facilité par le Forum sur les barrages et le développement.

Le cinquième et dernier Forum sur les barrages et le développement tenu dans le cadre du projet sur les barrages et le développement a eu lieu en novembre 2006. Il a examiné les progrès réalisés dans le débat sur les barrages et le développement et les voies de l'avenir. Les échanges de vues ont permis de dégager des recommandations largement acceptées pour l'amélioration des cadres réglementaires nationaux et régionaux et la clarification au niveau mondial de certains concepts environnementaux et sociaux émergents soulevés par le rapport de la Commission mondiale des barrages. Le Recueil des pratiques pertinentes en matière de planification et de gestion des barrages est un autre résultat du projet.

LA VULNERABILITE HYDROPOLITIQUE

Partout où un grand fleuve, lac ou système aquifère est partagé par deux ou plusieurs pays, les eaux partagées (internationales) ne sont pas à l'abri d'une exploitation sans discernement et d'une dégradation. Avec l'accroissement démographique et la progression de l'urbanisation, de l'industrialisation et de la dégradation environnementale, les nations qui partagent ces ressources en eau sont aussi susceptibles d'entrer en conflit. Ces vulnérabilités sont encore aggravées par les variations climatiques. La vulnérabilité et la résilience hydropolitiques le long des eaux internationales deviennent un domaine d'étude de plus en plus critique, exigeant la mise au point de bases de données et d'analyses comparables. L'étude « Facing the Facts: Assessing the Vulnerability of Africa's Water Resources to Environmental Change », publiée au début de 2006, montre que les ressources en eau de l'Afrique sont de plus gravement menacées.

Une autre publication du PNUE « Les lacs africains : Atlas of Our Changing Environment », lancée durant la semaine

L'évolution du milieu marin

de nombreuses années de problèmes liés à la qualité de l'eau, la pénurie d'eau qui a démarré en 2000 et qui a duré quatre ans a amené à s'inquiéter de la sensibilité du lac Balaton aux changements climatiques. La vulnérabilité du lac Balaton est imputable à sa faible profondeur. L'économie de la région étant fortement tributaire du tourisme, les conséquences socio-économiques de la dégradation écologique pourraient être graves et immédiates. En coopération avec le Conseil de développement du lac Balaton et l'Institut international du développement durable, le PNUE a mis en œuvre des stratégies intégrées d'évaluation de la vulnérabilité, d'alerte rapide et d'adaptation pour le lac Balaton afin de contribuer à une meilleure compréhension de la vulnérabilité écologique et socio-économique de cette région et de renforcer les capacités nécessaires à des mesures d'élaboration des politiques et d'adaptation plus efficaces. Outre le lac Balaton, il existe en Hongrie et dans d'autres régions nombre d'autres lacs et réservoirs peu profonds ayant une importance économique et écologique significative qui sont confrontés à des problèmes identiques de vulnérabilité et d'adaptation et pour lesquels les enseignements qui seront tirés de cette initiative pourront être appliqués.

LE PROGRAMME D'ACTION MONDIAL

Le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE a consacré ses efforts en 2006 aux préparatifs de la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du programme (IGR-2), qui a eu lieu à Beijing (Chine) en octobre. Plus de 500 participants – représentant quelque 100 gouvernements et la Commission européenne, des organisations internationales et régionales, des institutions financières internationales et des ONG – se sont à nouveau engagés à faire face aux sources terrestres de pollution marine aux niveaux national, régional et mondial et ont reconnu que les partenariats nationaux, régionaux et internationaux revêtent une importance critique pour la mise en œuvre réussie du Programme d'action mondial.

Durant l'année, le PNUE a continué de fournir un appui de fond aux gouvernements dans l'élaboration de programmes d'action nationaux. Plus de 60 pays appliquent actuellement le Programme d'action mondial, soit par le biais de programmes d'action nationaux expressément conçus, soit par le biais de processus connexes. En coopération avec les programmes pour les mers régionales, le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE aide les pays à identifier les obstacles à la mise en œuvre de la législation et à y faire face. D'après une comparaison des cadres institutionnels, les protocoles antérieurs ne couvraient en général que les zones côtières. Dans certains cas aujourd'hui, ils couvrent l'ensemble des bassins hydrologiques, notamment

l'environnement marin et l'écosystème d'eau douce associés (c'est le cas par exemple des Protocoles pour la Méditerranée, les Caraïbes et l'Afrique orientale). Cette évolution tient à une meilleure compréhension de la nécessité de mettre en œuvre des approches plus larges et plus intégrées pour faire face aux incidences sur l'environnement côtier et corrobore la reconnaissance de plus en plus large de l'importance de l'approche écosystémique et de la gestion intégrée des zones côtières et des bassins hydrographiques.

LES ECOSYSTEMES MARINS ET COTIERS

Les évaluations récentes de la situation du milieu marin par rapport aux sources de pollution terrestre donnent à penser que des progrès satisfaisants ont été réalisés dans trois domaines : polluants organiques persistants, substances radioactives et hydrocarbures. En ce qui concerne les métaux lourds et la mobilisation sédimentaire, les résultats sont partagés, alors que les conditions se sont dégradées dans le domaine des eaux usées, des nutriments, des déchets marins, de l'altération physique et de la destruction des habitats. Des progrès ont été réalisés dans la formulation d'orientations techniques au niveau sectoriel sur les questions couvertes dans le Programme d'action mondial, notamment les eaux usées, le tourisme, l'aquaculture, l'extraction minière, les ports et le développement portuaire et la réhabilitation des côtes. Les principes clés et les listes de contrôle correspondantes ont été mis au point en vue d'une gestion écologiquement rationnelle de ces secteurs et ils ont été largement diffusés et appliqués sur le terrain dans le cadre de projets pilotes.

Une synthèse « Marine and Coastal Ecosystems and Human Well-being » de celles des conclusions des rapports des quatre groupes de travail de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (Conditions et tendances, scénarios, réponses et évaluations sous-mondiales) qui concernent les écosystèmes marins et côtiers est aussi utile à des fins de gestion et d'élaboration des politiques. L'objectif de ce rapport est de contribuer à la diffusion des informations fournies par l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire parmi les responsables et les parties prenantes des écosystèmes marins et côtiers. Ce rapport a été présenté en juin 2006 lors du Processus consultatif à composition non limitée de l'ONU sur les océans et le droit de la mer, qui a eu lieu à New York.

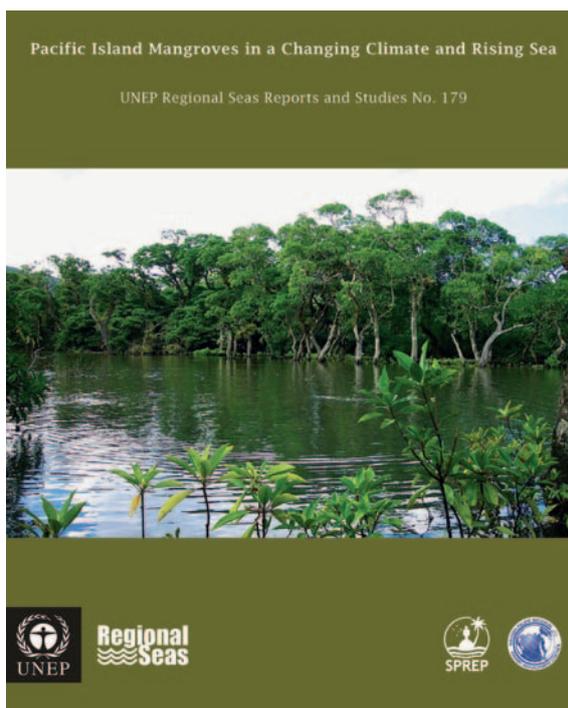
Certains des pays les plus tributaires de l'environnement côtier et marin et ceux qui souffrent le plus de leur dégradation sont les petits États insulaires en développement. Le PNUE met en œuvre plusieurs activités dans ces pays, concernant notamment l'étude des effets des changements climatiques, la gestion des déchets, la protection des eaux douces, les ressources côtières et marines et le renforcement des capacités

dans le domaine du droit de l'environnement et des Accords multilatéraux sur l'environnement. Pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial dans les petits Etats insulaires en développement, le PNUE développe au niveau des communes la capacité d'identification, de planification et de financement des projets pour l'eau, l'assainissement et la gestion des eaux usées. Parmi les autres activités entreprises figure notamment l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au niveau communautaire en Jamaïque et au Guyana. Le PNUE facilite aussi la mise en œuvre de l'Initiative sur les récifs coralliens pour le Pacifique Sud, en partenariat avec l'Agence française de développement, le secrétariat de la Communauté du Pacifique (qui abrite le Bureau de coordination), Conservation international, WWF, la Fondation de l'ONU et d'autres. Cette initiative régionale encourage la protection et la gestion durables des récifs coralliens des Etats insulaires du Pacifique.

LES MERS REGIONALES

Le Programme pour les mers régionales du PNUE fournit un cadre institutionnel et programmatique complet pour la coopération régionale et mondiale en faveur de la protection des côtes, des océans et des mers. L'année 2006 a marqué le vingt-cinquième anniversaire du Programme sur l'environnement des Caraïbes, qui a été célébré par une édition spéciale du magazine « Notre Planète » du PNUE. Elle a aussi marqué le trentième anniversaire de la Convention de Barcelone. L'objectif initial de cette convention et de ses protocoles était de protéger la mer Méditerranée de la pollution, mais leurs dispositions ont été étendues en 1995 pour contribuer au développement durable de la région. La Convention sert de modèle de partenariat régional entre un organisme des Nations Unies et des parties prenantes régionales et a joué un rôle important dans la promotion d'un dialogue pacifique entre les pays méditerranéens pour la protection de l'environnement et le développement durable.

Le Programme pour les mers régionales soutient la gestion et la protection durables du milieu côtier et marin en contribuant à la réalisation d'objectifs régionaux communs et en encourageant les synergies, les programmes mondiaux et les initiatives. Il couvre 18 régions, dont l'action se fonde soit sur une convention soit sur un plan d'action. En 2006, la question des déchets en milieu marin est restée une priorité. Durant la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du programme, le PNUE a lancé son initiative mondiale sur les déchets marins, qui fournit un cadre global pour l'établissement de partenariats et les activités de coordination nécessaires à la lutte contre



Les écosystèmes de mangroves sont importants pour la protection des côtes et pour les pêcheries dans les eaux intérieures, car ils servent de zones de reproduction des poissons. Les recherches économiques font apparaître que ces écosystèmes et d'autres ont souvent une plus grande valeur lorsqu'on les laisse inviolés que lorsqu'ils sont transformés pour d'autres utilisations.

ces déchets. Le Programme pour les mers régionales a créé un site Internet consacré aux déchets marins, où l'on trouve des informations et des nouvelles sur l'initiative ainsi que des ressources supplémentaires.

En coopération avec le Programme d'action mondial, le PNUE a aussi lancé la publication « Financer la mise en œuvre des conventions et des plans d'action sur les mers régionales : un guide pour l'action nationale ». Ce rapport passe en revue les différents mécanismes financiers pouvant être utilisés pour mettre en œuvre les conventions et les plans d'action sur les mers régionales. Certaines des questions couvertes sont les suivantes : comment déterminer les besoins financiers; comment choisir le mécanisme financier le plus adapté; et à quels enjeux les programmes pour les mers régionales pourraient être confrontés dans le développement de leurs activités. Un autre rapport « Financement pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden », publié en janvier 2006, fournit un exemple de la façon dont les mécanismes financiers ont été utilisés pour soutenir les activités environnementales. Deux nouvelles publications ont été aussi produites avec la National Oceanic Atmospheric Administration des Etats-Unis : « Accounting for Marine Economic Activities in Large Marine Ecosystems and Regional Seas » ainsi qu'un manuel sur la gouvernance et les conditions socioéconomiques des grands écosystèmes marins.

LA BIODIVERSITE MARINE

Un rapport conjoint PNUE-UICN « Questions océaniques critiques : Ecosystèmes et biodiversité des eaux profondes et de la haute mer », publié en juin 2006, souligne la nécessité de mesures de gestion écosystémique pour protéger la biodiversité de la haute mer et définit les options possibles pour progresser. Le Programme pour les mers régionales a aussi contribué à la protection de la biodiversité et à la gestion écosystémique en participant au financement d'une étude des moyens qui permettraient de réduire le nombre de requins tués et capturés accidentellement dans les activités de pêche à la palangre. Dans le cadre de ce projet, des informations sont collectées à partir d'un échantillon représentatif de pêcheries à la palangre afin d'étudier les attitudes de cette industrie à l'égard des captures accidentelles de requins et d'identifier les méthodes efficaces et commercialement viables de réduire ces captures.

La huitième réunion mondiale sur les conventions et les Plans d'action pour les mers régionales, tenue à Beijing (Chine), octobre 2006, a aussi été axée sur la biodiversité et ses relations avec les mers régionales. Des institutions partenaires, comme la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur la diversité biologique et le Programme mondial sur les espèces envahissantes, figuraient parmi les participants. Le Programme pour les mers régionales et le Programme mondial sur les espèces envahissantes ont aussi organisé des cours de formation sur la gestion des espèces envahissantes dans les milieux marins et côtiers dans quatre régions : mer Noire, Caraïbes, Pacifique Nord-Est et région du courant de Benguela (Afrique de l'Ouest).

Plus tôt dans l'année, le Programme pour les mers régionales a constitué un partenariat sur les zones marines protégées avec l'UNESCO, la Convention sur la diversité biologique et le Réseau international d'action pour les récifs coralliens, afin de partager des informations sur les activités en cours concernant ces zones et de déterminer les domaines de coopération. Le Programme a aussi soutenu un atelier de l'UICN, tenu en septembre à Mahé (Seychelles) pour former des gestionnaires et des spécialistes intervenant dans les zones marines protégées, les pêcheries et les activités de sylviculture. Cet atelier a aussi utilisé des produits mis au point en partie par le PNUE, notamment une « Boîte à outils pour gérer les zones marines protégées », un « Manuel pour la gestion efficace des zones marines protégées » et une base de données sur les pêcheries de l'Océan indien occidental.

En coopération avec le secrétariat du Programme pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) et le Conseil régional de la gestion des pêcheries dans l'Ouest du Pacifique, le PNUE a aussi lancé la

publication « Pacific Island Mangroves in a Changing Climate and Rising Sea », qui examine les priorités en matière de renforcement des capacités pour répondre aux effets des changements climatiques, les aspects à prendre en compte dans l'élaboration d'une stratégie d'adaptation et de planification des côtes et les initiatives régionales et internationales.

Dans la région Asie-Pacifique également, le Mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et les mers de l'Asie du Sud-Est encourage la collaboration entre 25 gouvernements et organisations partenaires. Le secrétariat, qui partage des locaux avec le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, a coordonné au niveau régional en 2006 une campagne intitulée « Année de la tortue » afin de sensibiliser davantage aux menaces qui pèsent sur les tortues et à la nécessité de prendre des mesures pour conserver cette espèce. Des événements et des activités ont été organisés dans plus de 20 pays de la région, de l'Australie à la Jordanie et au Sultanat d'Oman, où la quatrième réunion des Etats signataires du Mémorandum d'accord s'est tenue pour revoir la mise en œuvre de celui-ci. Le PNUE a aussi publié une évaluation de l'état de conservation de la tortue luth dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est, la première d'une série d'évaluation d'ensemble, ainsi qu'une étude des impacts du tsunami de décembre 2004 sur les tortues et leurs habitats. Agissant à un autre titre – celui de Bureau régional de la Convention sur les espèces migratrices – le secrétariat du Mémorandum d'accord a aussi contribué à l'aboutissement d'un nouvel accord régional pour la conservation des dugongs ainsi qu'à la promotion d'autres initiatives régionales pour conserver les espèces migratrices et leurs habitats et à l'échange d'informations sur divers dossiers, comme la grippe aviaire. En 2006, les pays insulaires du Pacifique ont aussi signé un nouvel accord sous l'égide de la Convention sur les espèces migratrices pour conserver les baleines et les dauphins.

LES CORAUX D'EAU FROIDE

En 2006, le Groupe des récifs coralliens du PNUE s'est fixé pour devise : « Coraux d'eau froide : susciter la dynamique; récifs tropicaux : maintenir la dynamique ». Pour appuyer les débats internationaux et les actions émergentes sur les coraux d'eau froide et d'autres environnements vulnérables en eau profonde ou en haute mer, le PNUE a établi un portefeuille de rapports et de produits. Le rapport « Ecosystèmes et biodiversité en eau profonde et en haute mer », produit en collaboration avec l'UICN, résume les connaissances actuelles sur la situation des écosystèmes d'eau profonde et les menaces auxquelles ils sont confrontés du fait du développement des activités humaines, en particulier la pêche, dans cette partie des océans.

Le documentaire « Cold Coral Deep », produit par Television Trust for the Environment (TVE), a été diffusé sur le Earth Report de BBC World en octobre 2006 pour faire prendre davantage conscience de ces écosystèmes uniques et des effets dévastateurs de la pêche au chalut en eau profonde. Il présente des séquences sous-marines montrant des coraux d'eau froide jamais été vus auparavant, qui ont été filmées par des scientifiques de tous les pays du monde. Le même mois, une nouvelle Base de données mondiale sur les coraux d'eau froide a été ouverte en même temps qu'un Système d'information géographique. Etabli en étroite collaboration avec des scientifiques et en utilisant un système cartographique interactif du PNUE-WCMC, cet instrument permet de disposer désormais d'un seul point d'entrée pour accéder à des milliers de registres sur les coraux d'eau froide.

Le rapport « Seamounts, Deep-sea Corals and Fisheries », produit en collaboration avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et le Recensement de la vie marine au titre d'un programme Seamounts, a été soumis à la soixante et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU pour appuyer les discussions sur les pêcheries durables et un moratoire sur la pêche au chalut en haute mer. En octobre 2006, le PNUE est devenu aussi un partenaire officiel du projet européen de recherche en eau profonde « Hotspot Ecosystem Research on the Margins of European Seas » (HERMES). Ce projet permet au PNUE d'avoir un accès direct aux résultats de ces enquêtes multidisciplinaires et novatrices et, ainsi, de continuer à appuyer les discussions internationales et les actions visant à conserver et à gérer la biodiversité marine en eau profonde et en haute mer et à apporter des contributions.

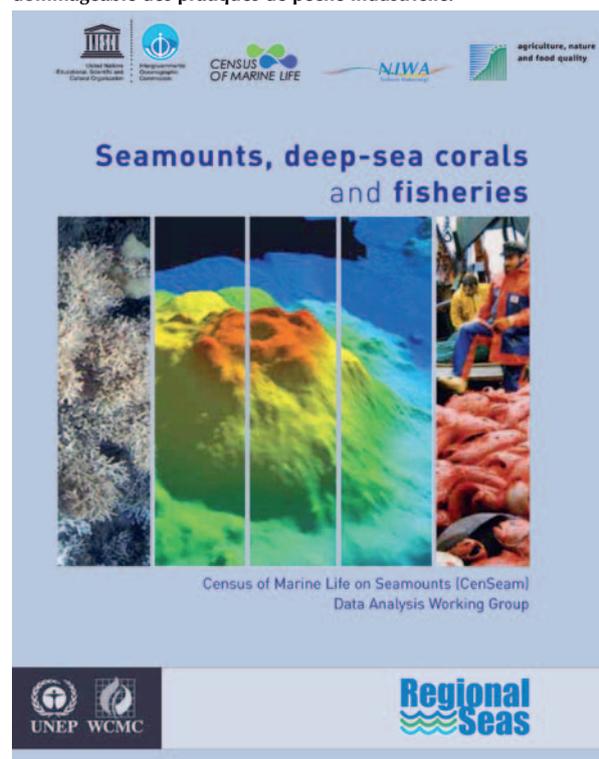
LES CORAUX TROPICAUX

Afin de ralentir la dégradation continue des récifs tropicaux, le PNUE continue d'appuyer les travaux et les actions entrepris dans le cadre de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI). En 2006, a été publié un rapport intitulé « Situation des récifs coralliens dans les pays touchés par le tsunami ». Le Groupe des récifs coralliens du PNUE travaille aussi avec le Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN), et en collaboration avec le Programme de coopération pour l'environnement de l'Asie du Sud, les gouvernements et les partenaires régionaux, pour mettre en œuvre un projet visant la gestion et la conservation à long terme des zones protégées marines et côtières, où se situent les récifs coralliens d'eau chaude. Ce projet aidera les pays à progresser vers le respect des engagements qu'ils ont pris de mettre en place des réseaux de zones protégées marines et côtières, conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Sommet mondial pour le développement durable et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les aspects prioritaires de la gestion et de la conservation durables des récifs tropicaux et des écosystèmes marins associés ont été au centre du troisième Colloque international sur la gestion des écosystèmes marins tropicaux, tenu à Cozumel (Mexique), en octobre. Cette activité majeure de l'ICRI, coordonnée en 2006 par l'ICRAN, a fourni aux parties prenantes à la gestion des écosystèmes tropicaux l'occasion d'échanger des données d'expérience et de développer des réseaux de communication. En vue de cette réunion, le PNUE a établi « Etudes de cas des projets de gestion et de surveillance des récifs coralliens ».

Le PNUE a aussi présenté un nouveau rapport sur les récifs coralliens « Our Precious Coasts: Marine Pollution, Climate Change and Resilience of Coastal Ecosystems », à la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial. Ce rapport a mis en lumière les liens entre la durabilité des écosystèmes côtiers et les niveaux de pollution face aux changements climatiques. Il a été établi par une Equipe d'intervention rapide du Centre GRID-Arendal du PNUE et le PNUE-WCMC et a donné lieu à un large effort de collaboration entre les divers programmes et activités du PNUE, avec des contributions des Bureaux régionaux du PNUE, de GRID Sioux Falls, du Programme d'action mondial, de Nature Seychelles, de l'Institut norvégien de la recherche sur la nature et de l'Université norvégienne des sciences de la vie.

L'étendue, la diversité biologique et l'importance écologique des écosystèmes d'eau profonde, comme les coraux d'eau froide, ne sont pleinement appréhendées que depuis peu. On se rend compte aussi de plus en plus de leur fragilité et de l'incidence dommageable des pratiques de pêche industrielle.



CHANGER L'AVENIR

Les catastrophes naturelles et les conflits armés continuent de dévaster des communautés partout dans le monde. La communauté internationale apporte un soutien généreux, mais la progression tendancielle des risques et de la vulnérabilité donne à penser que de nouvelles approches sont nécessaires. L'année a été marquée par des changements dans la façon dont le PNUE et la communauté internationale dans son ensemble interviennent pour répondre aux crises, réduire les risques et, surtout, contribuer aux efforts de relèvement, pour lesquels le mot d'ordre est « reconstruire mieux », à savoir engager un processus prospectif ciblé sur les objectifs de développement durable afin d'éviter de rétablir les vulnérabilités antérieures.

Lorsque la communauté humanitaire se mobilise face à une catastrophe ou un conflit, le déploiement rapide d'experts de l'environnement est aussi une urgence, car parmi les effets secondaires des catastrophes et des conflits figurent souvent des dommages aux installations industrielles et aux infrastructures environnementales qui entraînent une contamination de l'air, de l'eau et du sol ou créent des risques supplémentaires. Des évaluations rapides de l'environnement peuvent contribuer à identifier ces menaces immédiates et donner une indication préliminaire des problèmes écologiques qui doivent être traités dès les premières phases de l'effort de relèvement et dans les phases ultérieures.

En juillet, lorsque le dépôt de carburant d'une centrale électrique a été bombardé durant les hostilités au Liban, environ 10 000 à 15 000 tonnes de mazout se sont déversées dans la Méditerranée et ont contaminé les côtes libanaises et syriennes. Le Groupe mixte des urgences environnementales du PNUE/OCHA, conjointement avec le Ministère libanais de l'environnement, l'Union européenne et l'UICN, a coordonné l'effort massif de nettoyage entrepris par les donateurs et les organisations internationales, régionales et locales. Pendant plus de cinq semaines au lendemain de la marée noire, ce service du PNUE/OCHA a apporté un soutien direct au Ministère de l'environnement à Beyrouth. En outre, à la demande du Ministère, le PNUE a réalisé une évaluation environnementale post-conflit en septembre et en octobre pour étudier les incidences environnementales plus larges du conflit de juillet-août 2006.

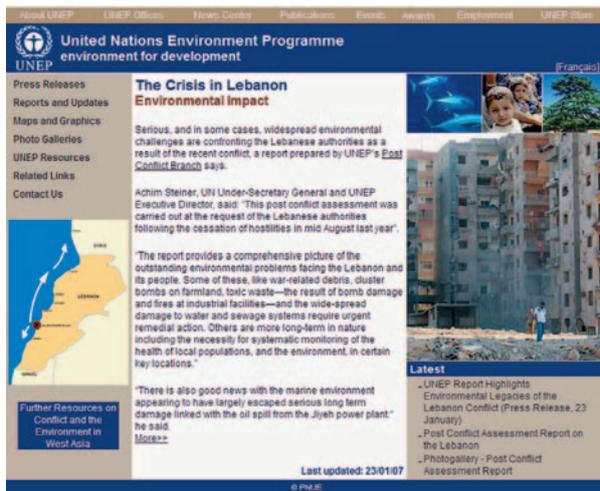
Une équipe internationale du PNUE composée de 12 experts a évalué les risques environnementaux découlant des déchets dangereux et des armes utilisées, ainsi que les incidences sur les écosystèmes marins et

d'eau douce. Les experts ont constaté que la pollution pétrolière avait été largement contenue et que les niveaux de contamination semblaient généralement caractéristiques des zones côtières de cette partie de la Méditerranée. Les tests détaillés sur le terrain et les analyses d'échantillons dans des laboratoires européens n'ont, en outre, pas mis en évidence l'existence d'uranium appauvri ou d'autres types de matériaux radioactifs dans les missiles utilisés durant le conflit. Cependant, les débris laissés par les hostilités, les dégâts causés par les bombes à fragmentation sur les terres agricoles, les déchets toxiques – résultant des dommages causés par les bombes et des feux dans les installations industrielles – et la destruction généralisée des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement représentaient des problèmes graves pour le peuple libanais, qui ont exigé une action urgente. Les travaux d'évaluation du PNUE ont été réalisés grâce à des financements des Gouvernements de l'Allemagne, de la Norvège et de la Suisse.

En août, des milliers de tonnes de déchets dangereux venant de l'étranger ont été déversés dans divers sites autour d'Abidjan (Côte d'Ivoire), conduisant à une crise humanitaire. Le Groupe mixte des urgences environnementales du PNUE/OCHA a détaché des experts environnementaux, qui ont rejoint l'Equipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe envoyée pour aider les autorités nationales à faire face à la situation. Cette équipe a évalué le site contaminé, confirmant que les principaux produits chimiques présents dans les déchets pouvaient être nocifs et a établi des scénarios des risques associés. Le PNUE et la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, dont la Côte d'Ivoire est Partie, continuent d'appuyer les activités de suivi. Un Fonds d'affectation spéciale a été établi par le PNUE pour contribuer au nettoyage.

Garçon buvant de l'eau dans la rivière Akuem, près du village de Malual Kon dans l'Etat de Bahr el Ghazal, au sud du Soudan. Seulement un tiers environ de la population a accès à de l'eau potable et la menace de maladies transmises par l'eau s'est accrue à mesure que la population des villes a grossi sous l'effet du retour des personnes déplacées et des réfugiés après des décennies de guerre civile. Le PNUE travaille avec les gouvernements dans des situations post-conflit pour « reconstruire mieux » et assurer les fondements environnementaux du développement durable. © Georgina Cranston/UNICEF





Un expert de l'ONU prélevant un échantillon de sol au Sud de Beyrouth. Le conflit qui a touché le Liban entre juillet et août 2006 a entraîné des dommages importants. A la demande du Ministère libanais de l'environnement, le PNUE a procédé à une évaluation environnementale post-conflit.

DE NOUVELLES APPROCHES FACE A DES ENJEUX DE LONGUE DATE

Les urgences humanitaires affectent de façon disproportionnée les pauvres et d'autres populations vulnérables, dont les moyens d'existence dépendent des ressources naturelles et de l'environnement physique. Si elle n'est pas adéquatement gérée, la phase de relèvement après la crise peut avoir des conséquences à long terme sur les biens et services environnementaux qui assurent la survie des populations touchées. Au lendemain d'événements majeurs, la stratégie « reconstruire mieux » exige l'engagement de la plupart des secteurs. Jusqu'à récemment, le rôle des autorités de l'environnement était assez mal compris. Faire face aux préoccupations environnementales n'est pas un luxe mais une nécessité pour protéger le bien-être des communautés touchées et assurer la base physique d'une reprise durable. Les sites contaminés doivent être nettoyés, les débris doivent être enlevés et les déchets doivent être gérés. Lorsque l'infrastructure environnementale a été endommagée ou les services écosystémiques compromis, des mesures correctrices doivent être prises. Dans nombre de cas, les institutions qui sont chargées de l'environnement doivent être rétablies. Dans tous les cas, c'est une occasion unique pour reconstruire mieux qu'auparavant et, dans l'idéal, faire en sorte que les problèmes environnementaux préexistants ne soient pas recréés.

Tout au long de 2006, le PNUE a travaillé avec des partenaires pour établir, structurer et mettre en œuvre un programme environnemental pour la phase de relèvement. Après le tsunami dévastateur de décembre 2004, l'évaluation environnementale post-tsunami réalisée aux Maldives par le PNUE a appelé l'attention sur l'existence d'environ 290 000 m³ de déchets, y compris des déchets dangereux, des déchets médicaux, des déversements de mazout en provenance de générateurs et des fuites de fosses septiques. En 2005, le PNUE a enlevé les déchets dangereux dans 89 îles, les trois îles non nettoyées l'ayant été en 2006. En mars, le Directeur exécutif du PNUE a reçu une médaille spéciale du Président des Maldives en reconnaissance de l'aide apportée par l'organisation après le tsunami. En septembre, le PNUE a entrepris des études supplémentaires sur site pour déterminer la nature et l'ampleur de la contamination par le pétrole des sols peu profonds et des eaux souterraines dans deux îles touchées par le tsunami, qui a mis en lumière une importante contamination.

Les problèmes environnementaux ne sont pas limités aux déchets et à la contamination. Les évaluations environnementales post-tsunami publiées par le PNUE en 2005 ont mis en évidence des dommages aux mangroves menaçant des services écologiques vitaux, y compris la protection des côtes et le maintien des pêcheries. En 2006, le PNUE s'est employé à

restaurer ces habitats côtiers avec son partenaire de projet indonésien, le Wetlands International Indonesia Programme, et l'UICN sur un site à Aceh Besar. Une formation aux techniques de préparation et de réhabilitation des semis a été organisée; deux pépinières ont été construites et un projet de replantation a été lancé avec des groupes communautaires. Le programme a aussi comporté une formation à la conception et à la mise en œuvre de programmes locaux de réhabilitation. Un rapport d'étude sur les enseignements tirés des efforts de remise en état des écosystèmes de mangroves à Aceh depuis le tsunami est en cours de préparation.

En collaboration avec l'ONU-Habitat, le PNUE a aussi préparé un guide sur la construction durable à l'intention des ONG et des organismes des Nations Unies travaillant à Banda Aceh. Ce manuel fournira des informations sur les matériaux et techniques de construction durables, le rendement énergétique et les économies d'énergie, les systèmes alternatifs d'alimentation en eau et d'assainissement et le recyclage et le compostage des déchets. Il fera aussi une large place aux objectifs de gestion de l'environnement, comme le confinement secondaire des cuves à fuel et la minimisation des émissions de poussière et de bruit.

LES SITUATIONS POST-CONFLIT EN ASIE OCCIDENTALE

En Iraq, le PNUE a continué de soutenir et de suivre des évaluations sur les conditions environnementales post-crise. Une dotation de 905 000 dollars du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la reconstruction de l'Iraq a permis au PNUE de mettre en œuvre les recommandations figurant dans l'évaluation de novembre 2005 des zones environnementales critiques, en procédant à des opérations de nettoyage pilote dans deux sites très contaminés, à Al Qadissiya et Al Suwaira.

Dans une situation très difficile sur le plan de la sécurité, près de 600 conteneurs de 50 litres de produits chimiques dangereux, y compris du cyanure, du chrome et du mercure, ont été collectés et stockés en sécurité loin de l'accès public, supprimant ainsi une importante menace pour la santé et un risque pour la sécurité. Dans le cadre de cette activité, on s'est attaché notamment à former les employés et le personnel gouvernemental de façon à leur apprendre les méthodes et les protocoles de sécurité publique pour la collecte et le stockage de déchets dangereux.

Le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la reconstruction de l'Iraq permet aussi le financement du projet d'aide à la gestion de l'environnement des marais irakiens. La deuxième phase de ce projet a débuté en 2006, avec un financement bilatéral des Gouvernements

italien et japonais et avec la participation des ministères irakiens de l'environnement, des ressources en eau et des municipalités et travaux publics, de groupes communautaires locaux et d'autres parties prenantes. Les incidences positives du projet ont été soulignées largement dans le documentaire de Earth Report sur la BBC, diffusé partout dans le monde en novembre 2006.

Les données publiées par le PNUE en décembre ont fait apparaître qu'environ la moitié des marais irakiens, considérés par certains comme l'emplacement du Jardin biblique de l'Eden et constituant un écosystème d'importance mondiale, avaient retrouvés leur étendue des années 70. En outre, 22 000 personnes vivant dans la zone ont maintenant accès à de l'eau potable grâce à l'application de technologies écologiquement rationnelles et à la formation d'opérateurs dans les installations de traitement et de distribution de l'eau. En outre, environ 300 Irakiens ont été formés aux techniques et politiques de gestion des marais. A la fin de 2006, des travaux ont été engagés pour développer l'approvisionnement en eau d'une autre communauté, grâce à un financement supplémentaire du Japon.

Plus à l'Ouest, le PNUE a procédé, à la demande de l'Autorité palestinienne de la qualité de l'environnement, à une évaluation indépendante de l'état de l'environnement dans les 21 colonies évacuées par les Israéliens à Gaza. Ces travaux, dont les résultats ont été publiés par le PNUE à Jérusalem en mars 2006, ont conclu à l'absence d'incidences graves sur l'environnement. Des risques ont cependant été identifiés pour les eaux souterraines en raison de la mauvaise gestion des produits chimiques dans la zone industrielle d'Erez. Le nettoyage de l'amiante dans les déchets de démolition a aussi été recommandé pour protéger la santé publique.

Les informations générées par l'évaluation ont permis d'établir des données de référence précieuses pour la planification à long terme des diverses utilisations des ressources, y compris la planification de l'utilisation des terres, l'utilisation des terres agricoles et les systèmes de gestion des déchets solides dans la zone. Pour commencer, un atelier de formation sur l'amiante a été organisé pour les Palestiniens au Caire, en avril, afin de préparer les participants aux travaux de nettoyage. En mars, le PNUE et l'Institut de recherche appliquée (Jérusalem) sont convenus d'établir un système d'information sur l'environnement pour Gaza et de former environ 20 membres de l'Autorité palestinienne à son utilisation.

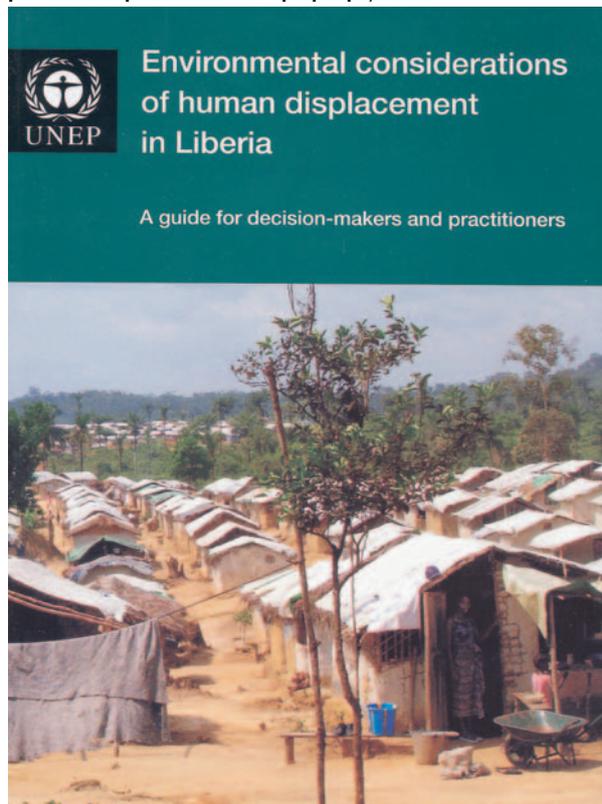
L'AIDE A L'AFRIQUE

Avec un espoir renouvelé de stabilité politique et de développement au Soudan, qui a souffert d'un long conflit armé et de deux guerres civiles entre 1955 et 2005, le rapport d'évaluation post-conflit du PNUE

fournira une analyse d'ensemble de l'état actuel de l'environnement pour l'ensemble du Soudan, en mettant l'accent sur les conflits en cours, la consolidation de la paix et le relèvement post-conflit. Les travaux sur le terrain réalisés dans le cadre de l'évaluation, qui a nécessité dix missions sur le terrain séparées en 2005-2006, ont été achevés en septembre.

Les conflits, comme les catastrophes naturelles, entraînent en général des déplacements importants de communautés. Lors de l'installation de groupes de population dans des sites provisoires, il est indispensable de prêter attention à l'environnement de façon à assurer la qualité de vie des personnes déplacées ainsi que des habitants permanents de la zone. Au Libéria, près de 15 années de guerre civile ont entraîné le déplacement d'un nombre considérable de personnes dans leur propre pays. Le PNUE a mis au point une méthodologie pour cartographier la vulnérabilité environnementale et a lancé une campagne pour encourager la prise de conscience des incidences pour l'environnement de l'établissement de camps, de leur gestion et de leur fermeture ainsi que du processus de retour. Le programme a culminé en la publication au Libéria en octobre d'un rapport du PNUE intitulé « Environmental Considerations of Human Displacement in Liberia: A Guide for Decision Makers and Practitioners ». Le Forum consultatif sur les personnes déplacées (ICF) a incorporé pour la

Le PNUE aide les partenaires des Nations Unies à intégrer des considérations environnementales dans leurs travaux, notamment la nécessité d'assurer des conditions de vie sûres aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays.



première fois des considérations environnementales dans l'évaluation des camps fermés et les recommandations découlant de cette évaluation sont actuellement mises en oeuvre par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

LA GOUVERNANCE ET LA REPRISE

La prise en compte des problèmes environnementaux dans les situations post-crise exige une bonne gouvernance et des capacités institutionnelles, alors même que l'infrastructure de gestion de l'environnement a elle-même souvent été compromise suite à une catastrophe ou à un conflit. En Afghanistan, le PNUE contribue depuis 2003 à renforcer la capacité de gestion de l'environnement de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement. En novembre 2006, le Parlement afghan a approuvé la loi afghane sur l'environnement – première loi de ce type du pays. Cette loi a été élaborée par l'Agence nationale pour la protection de l'environnement avec l'assistance technique du PNUE et de l'UICN. D'autres initiatives législatives et politiques soutenues par le PNUE peuvent être citées : loi sur les forêts, loi sur les zones de parcours, réglementations sur les parcs et les zones protégées, règlements de l'Evaluation d'impact sur l'environnement et politique de lutte contre la pollution.

Parallèlement à l'élaboration de lois, le PNUE s'est employé à soutenir une réforme d'ensemble de la fonction publique et une réorganisation de l'Agence nationale de protection pour l'environnement. Une agence comptant 390 agents a été créée à l'issue de ce processus et le PNUE continuera de fournir une formation et une assistance technique au personnel en 2007 et 2008. Le soutien apporté par le PNUE à l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan a consisté notamment à participer au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'à la stratégie nationale de développement et au document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté. Le PNUE a aussi apporté son appui à l'Agence nationale pour la protection de l'environnement dans la recherche de soutiens internationaux au titre des divers accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier la Convention sur la diversité biologique, la Convention de RAMSAR, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ces activités bénéficient de financements de l'Union européenne, du Gouvernement finlandais et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

En Iraq, pour préparer le terrain à une bonne gouvernance écologique et accélérer l'élaboration de lois sur l'environnement, le PNUE a détaché un expert du droit de l'environnement auprès du Ministère de l'environnement. Il a aussi fourni les instruments méthodologiques utilisés par l'équipe

spéciale du Ministère de l'environnement pour évaluer la capacité institutionnelle à tous les niveaux. Des recommandations concernant les changements institutionnels requis et les besoins futurs en matière de renforcement des capacités ont été formulées et présentées au Ministre de l'environnement. Un Centre de l'information sur l'environnement et un Laboratoire de surveillance de l'environnement ont été établis à Bagdad, les agents du ministère recevant une formation spécialisée.

En Indonésie, le PNUE a continué de fournir une assistance technique et une aide au renforcement des capacités au Ministère de l'environnement, à l'Agence de reconstruction et de réhabilitation d'Aceh et Nias et au Coordonnateur de l'ONU chargé du relèvement. Il a mis en place un système de base de données pour la surveillance et l'évaluation de l'incidence sur l'environnement, qui facilite la coordination des activités liées à l'étude de l'environnement et à l'examen des projets de réhabilitation et de reconstruction. Il a aussi élaboré un cadre stratégique environnemental visant à assurer que les activités de reconstruction contribuent à une amélioration des conditions de l'environnement à Aceh et à Nias, et a réalisé une évaluation des aspects environnementaux du relèvement et de la reconstruction post-tsunami à Aceh, en septembre 2006.

Dans le cadre d'une autre initiative, le Ministère indonésien de l'environnement a reçu une aide en matière de conception d'éco-logements, avec la construction d'un éco-logement pilote au village de Labuy à Banda Aceh. A la demande de l'Agence de reconstruction et de réhabilitation (BRR), le PNUE a aussi élaboré un « plan-cadre d'ensemble », qui couvre la mise en place d'infrastructures, d'installations de réunions publiques et d'éco-logements dans le village. La BRR prévoit de construire plus de 1 000 maisons dans la zone, sur la base de différents types modèles d'éco-habitations qui seront conçues et construites également avec l'appui du PNUE.

LA REDUCTION DES RISQUES

Reconstruire mieux signifie aussi réduire le risque de catastrophes à l'avenir. Là encore, l'environnement joue un rôle important. La végétation côtière, les forêts et les marais sont autant d'éléments qui contribuent à protéger les communautés des risques naturels. Dans les cas extrêmes, l'évolution environnementale peut elle-même entraîner une catastrophe – les changements climatiques mondiaux, par exemple, devraient engendrer de nouveaux risques de catastrophes. Certaines communautés sont mieux à même de faire face aux effets des risques naturels, mais les communautés les plus pauvres sont démunies à cet égard. Une gestion adéquate des ressources naturelles peut améliorer la capacité d'adaptation communautaire.

Tout au long de 2006, le PNUE a renforcé son engagement dans la Stratégie internationale de l'ONU pour la prévention des catastrophes. Les activités ont été orientées par le Cadre d'action convenu au niveau international à Hyogo et ont visé la réduction des risques de catastrophe grâce au renforcement de la capacité institutionnelle de faire face aux risques et aux vulnérabilités, à la génération et à l'application d'informations sur les risques du point de vue de l'environnement, à l'amélioration de la préparation pour une réaction et un relèvement efficaces et à l'introduction de programmes ciblant directement les facteurs de risque sous-jacents.

En Afrique, la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, le PNUE et le PNUD ont lancé une initiative pour faire de la réduction des risques de catastrophes une partie intégrante de la pratique de développement, y compris des activités de gestion de l'environnement. Ces directives serviront de pierre angulaire à la mise en œuvre de la Stratégie de réduction des risques de catastrophes conçue par les Ministres africains de l'environnement et adoptée par l'Union africaine en 2005. En Indonésie, le PNUE a mené à bien deux missions pour identifier la capacité de faire face aux catastrophes et mettre au point un cadre stratégique pour la prévention des catastrophes et le relèvement et aider ainsi le Ministère de l'environnement à mieux appréhender ses atouts et ses besoins de capacités de façon à pouvoir mieux participer aux efforts nationaux de prévention des catastrophes.

Le PNUE s'est aussi employé à améliorer la prise de conscience par la communauté internationale des problèmes liés à l'environnement et aux catastrophes et à mobiliser un appui politique à cette fin. Il dirige le Groupe de travail sur l'environnement et les catastrophes mis en place au sein de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes. En août, le PNUE et le Groupe de travail ont organisé la session plénière sur l'environnement et la vulnérabilité lors de la Conférence internationale sur la prévention des catastrophes, tenue à Davos (Suisse). Sur la base des recommandations du Groupe de travail, le PNUE a élaboré un document d'orientation, mettant en évidence les principaux problèmes rencontrés en matière d'environnement et de prévention des catastrophes, qui sera présenté lors de la première réunion de la Plateforme mondiale pour la prévention des catastrophes qui coïncide avec la Journée mondiale de l'environnement, en juin 2007.

L'INFORMATION SUR LES RISQUES

L'accès à l'information est important pour tous les aspects de la prévention des catastrophes et les activités de gestion correspondantes. En 2006, le PNUE s'est appuyé sur les informations environnementales

acquises par le biais des observations terrestres et d'autres sources pour cerner et suivre les risques de catastrophes. Il a aussi œuvré pour que soit prêté plus rigoureusement attention au rôle du changement environnemental dans les méthodologies d'évaluation des risques. Il a continué d'appuyer le Projet pour l'évaluation des risques, la vulnérabilité, l'information et l'alerte rapide (PREVIEW), qui a été lancé en 1999 pour faciliter la diffusion de séries de données mondiales liées aux dangers et qui est utilisé et appuyé par la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes pour mettre au point des profils de pays.

Le PNUE a aussi continué de fournir un appui à d'autres partenaires internationaux travaillant à l'identification des risques. Compte tenu du succès de l'Indice de risque de catastrophe mis au point par le PNUE pour le PNUD et publié dans le rapport « Réduire le risque de catastrophes : Un enjeu de développement », une nouvelle collaboration entre le PNUE et le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et du relèvement a été établie. Le Programme

Après l'évacuation par Israël de Gaza en 2005, il a été convenu que le PNUE réaliserait une évaluation environnementale. Le PNUE a détaché une équipe de huit de ses agents, accompagnés d'experts de l'environnement connaissant bien l'amiante, les terres contaminées, les déchets dangereux, les milieux marins et côtiers et les ressources en eau. Le rapport d'évaluation, publié en 2006, a conclu que ni les colonies ni les opérations de désengagement n'avaient eu d'incidences majeures sur l'environnement. Les informations générées ont établi une base de référence utile pour la planification à long terme. Le PNUE et l'Institut de recherche appliquée (Jérusalem) sont convenus de mettre au point un système d'information sur l'environnement pour Gaza et de former environ 20 membres de l'Autorité palestinienne à son utilisation.



mondial d'identification des risques (GRIP) a été mis en place en 2006 pour améliorer la coordination entre les initiatives internationales et partager les connaissances, les informations, l'expertise et les ressources. Le PNUE a aussi travaillé avec l'Université des Nations Unies et d'autres partenaires pour établir le rapport « Mesurer la vulnérabilité face aux risques naturels en vue d'améliorer la capacité d'adaptation des sociétés face aux catastrophes ».

La surveillance des risques n'exige pas toujours des instruments de haute technologie. Le PNUE réalise une étude sur les connaissances locales en matière de gestion des risques en Afrique. Sur la base d'études de cas concernant le Kenya, la Tanzanie, le Swaziland et l'Afrique du Sud, l'attention sera appelée sur les connaissances locales de ces pays et des recommandations solides seront publiées en vue de la prise en compte des savoirs traditionnels et autochtones dans les documents nationaux d'orientation et de développement ainsi que dans les efforts de préparation aux catastrophes et de réduction des risques.

LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET DE PREPARATION

Afin de réduire la vulnérabilité globale des écosystèmes et des individus, il est tout aussi indispensable de se préparer à faire face aux menaces émergentes que de répondre aux menaces existantes. En 2006, le PNUE a aidé le Gouvernement mexicain à élaborer une proposition d'établissement d'un Centre d'alerte rapide pour la Mésoamérique et les Caraïbes hispaniques, qui a été approuvée au quatrième Forum des Ministres ibéroaméricains de l'environnement, en octobre. Le PNUE a aussi développé ses travaux dans la région concernant les divergences sur les problèmes environnementaux. En juillet, la Consultation régionale sur l'Initiative en matière d'environnement et de prévention des conflits, tenue à Mexico, a étudié le couloir biologique mésoaméricain en tant que moyen de prévention et de médiation des conflits. Ultérieurement, les experts sont convenus de constituer un réseau régional sur l'environnement et la prévention des conflits.

Les installations industrielles, également, peuvent être une source de danger, soit sous l'effet d'une erreur humaine soit du fait de dommages aux installations provoqués par des événements naturels. Le PNUE encourage la sensibilisation des communautés aux risques associés ainsi qu'une large participation à la planification de la capacité d'intervention pour faire face aux problèmes uniques rencontrés en cas d'urgences environnementales. Au Sri Lanka et au Maroc, le PNUE a organisé une formation pour les autorités nationales et locales sur la préparation aux catastrophes sur la base d'un manuel de formation récemment révisé. Des démonstrations locales sont

en cours sur des sites situés dans les deux pays. A la demande du Gouvernement indonésien, les concepts d'information et de préparation au niveau local (APELL) ont été présentés lors d'un atelier sur les accidents industriels, tenu à Surabaya et auquel ont participé des autorités locales et des représentants de l'industrie.

En juillet 2006, la délégation de la Commission européenne à Bangkok a conclu un partenariat avec le PNUE pour mettre en œuvre un nouveau projet intitulé « Prévention des catastrophes grâce à des mécanismes de sensibilisation, de préparation et de prévention dans les établissements côtiers d'Asie : démonstration dans les destinations touristiques ». Ce projet a pour but de réduire le plus possible le nombre de décès ainsi que les dommages aux biens et à l'environnement causés par les catastrophes naturelles ou liées à l'activité humaine dans les destinations touristiques touchées par le tsunami en Inde et en Thaïlande. Le PNUE a aussi organisé une formation sur l'initiative APELL et sur les urgences environnementales pour le cours du Partenariat de l'OTAN pour la paix, administré par l'Agence suédoise des services de sauvetage en Roumanie. Ce cours a permis aux participants d'appréhender des stratégies propres à améliorer la préparation des opérations internationales de sauvetage et de secours en cas de catastrophes environnementales.

NOUVEAUX PARTENARIATS, NOUVEAUX MECANISMES

Pour relier les interventions en cas d'urgence, le relèvement à court et à long termes, la prévention des catastrophes et le développement, il faut assurer la coordination entre un large éventail d'acteurs, y compris les gouvernements, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et la société civile. L'année 2006 a été marquée par des changements de grande portée dans l'approche utilisée pour fournir une aide aux communautés touchées et vulnérables. Le PNUE a soutenu activement ces progrès et l'établissement de nouveaux partenariats. A cet égard, pour améliorer encore la capacité de gestion des crises, le Directeur exécutif a décidé de fusionner en un seul nouveau service l'unité post-conflit et le Groupe de la gestion des catastrophes du PNUE.

Le système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui est composé de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'institutions financières internationales et d'entités de la société civile, favorise un travail en commun pour soutenir le renforcement des capacités nationales nécessaires pour faire face aux risques de catastrophe. Tout au long de 2006, le PNUE a joué un rôle actif dans le renforcement de ce système. En octobre, il a rejoint le

Conseil de surveillance de la gestion de la Stratégie. Il a aussi continué de diriger le Groupe de travail thématique sur l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, qui vise à établir un cadre environnemental pour les efforts de prévention des catastrophes, à mobiliser un appui politique et à renforcer la base de connaissances requises pour soutenir les travaux dans ce domaine.

Le PNUE a aussi apporté une contribution centrale à une initiative de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes et du Bureau de l'Envoyé spécial, le Président Clinton, pour renforcer les systèmes d'alerte rapide au tsunami. Cette initiative vise non seulement à appuyer directement les projets nationaux d'établissement de systèmes efficaces d'alerte multirisques, mais établit aussi un précédent de coopération interorganisations pour la conception et la fourniture de services aux gouvernements, ce qui est tout à fait dans la ligne de la politique de cohérence du système des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale en novembre 2006.

Le PNUE travaille aussi avec le Comité permanent interorganisations de l'ONU, établi en 1992 comme véhicule essentiel de la coordination de l'aide humanitaire. L'approche « par groupes » a été approuvée à la fin de 2005 dans le cadre d'un processus de réforme plus large d'amélioration de l'efficacité des interventions humanitaires, grâce à une plus grande transparence et prévisibilité et à la formation de partenariats. L'objectif essentiel de cette approche – et ce qui la distingue de la coordination sectorielle traditionnelle – est d'assurer la redevabilité en désignant un organisme chef de file pour chaque groupe. Jusqu'ici, neuf groupes ont été établis : nutrition; eau et assainissement; santé; coordination et gestion des camps; abris d'urgence; protection; logistique; télécommunications d'urgence; et relèvement rapide.

Le Groupe pour le relèvement rapide, dirigé par le PNUE, couvre à la fois les situations post-conflit et les catastrophes naturelles. Il vise à améliorer la planification stratégique pour un effort de relèvement rapide, qui doit être entrepris dès qu'une crise a éclaté. Il joue aussi un rôle indispensable pour relier les interventions suivant immédiatement les catastrophes aux activités de relèvement à moyen et à long terme. Le PNUE est un membre actif du Groupe et il s'est employé, tout au long de 2006, à faire en sorte que les instruments et mécanismes soient en place pour garantir que les considérations environnementales seront prises en compte dès que possible dans le processus de relèvement. Le PNUE a commencé aussi d'œuvrer pour intégrer les problèmes environnementaux dans les approches des autres groupes.

PARTENAIRES POUR LE CHANGEMENT

Les actions de la société civile, associées à des données scientifiques rationnelles, ont contribué à la mise en place de nombre des institutions et accords environnementaux existant aujourd'hui et constituent le fondement sur lequel s'appuient les efforts mondiaux de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. En 2006, le PNUE a continué de renforcer sa collaboration avec les entités de la société civile pour faciliter leur plus grande participation aux décisions intergouvernementales et pour améliorer son efficacité dans l'exécution de son mandat de chef de file dans le domaine de l'environnement.

Chaque année, le PNUE organise un Forum mondial de la société civile, qui se tient juste avant le Conseil d'administration ou sa session extraordinaire, dans le même lieu. Le septième Forum mondial de la société civile a eu lieu à Dubaï, en février 2006, parallèlement à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. La gestion des produits chimiques, le tourisme et l'énergie ont été les principaux problèmes examinés durant ces consultations ministérielles et ont été au centre du Forum et des réunions régionales préparatoires associées. Environ 120 participants de 48 pays ont participé à la réunion de Dubaï, y compris plus de 30 organisations de la société civile de la région de l'Asie occidentale.

Dans le cadre des préparatifs de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration du PNUE et du huitième Forum mondial de la société civile, qui auront lieu en février 2007 à Nairobi, le PNUE a organisé six réunions régionales de consultation de la société civile pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Amérique du Nord et l'Asie occidentale. Dans ce cadre, cinq pages Internet ont notamment été créées sur les sujets qui ont été débattus lors des consultations régionales ou qui doivent être examinés lors du Conseil d'administration/Forum mondial de la société civile, à savoir l'environnement et la mondialisation, les services écosystémiques et le bien-être humain, l'eau, les produits chimiques, les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'égalité hommes-femmes et l'environnement.

LA PARITE HOMMES- FEMMES

Les femmes représentent plus de la moitié de la population du monde. Alors que, souvent, ce sont elles qui sont les plus touchées par la pauvreté et



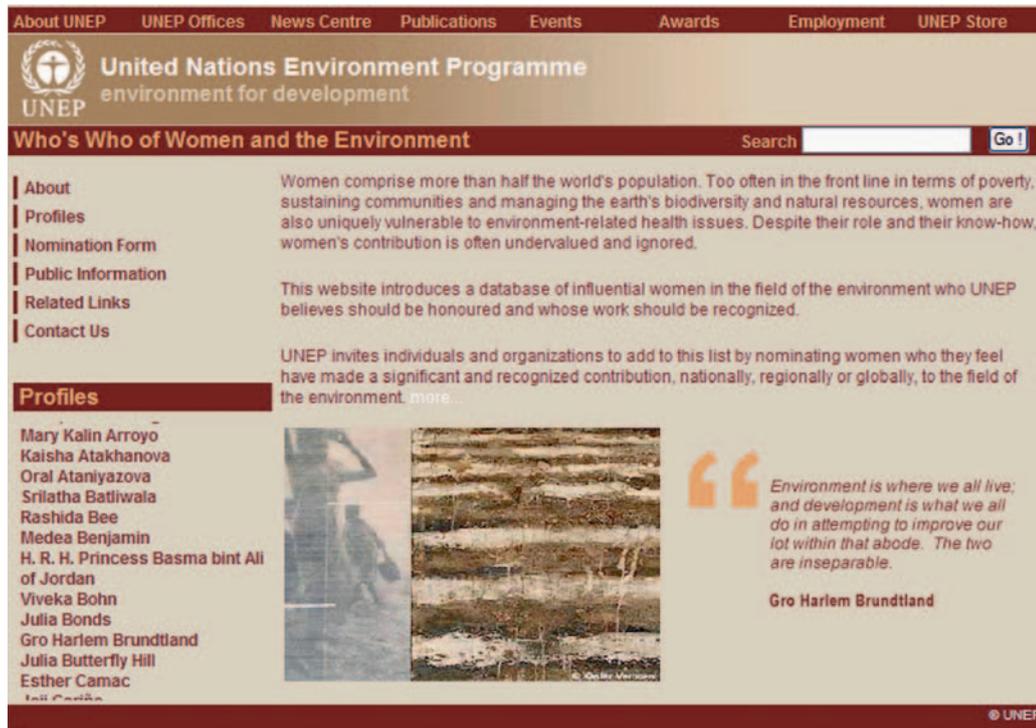
qui contribuent de façon déterminante à soutenir les communautés et gérer la biodiversité de la terre et les ressources naturelles, elles sont aussi les plus vulnérables face aux problèmes de santé liés à l'environnement. Malgré leur rôle et leur savoir-faire, les femmes sont souvent ignorées et leur contribution sous-évaluée.

Lorsque le nouveau Directeur exécutif du PNUE a pris ses fonctions en juin, il a bien précisé qu'il continuerait d'accorder la priorité aux problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes, aussi bien



dans le programme de travail du PNUE que dans les pratiques de gestion internes. Dans cette optique, le PNUE a organisé un atelier pour les hauts responsables sur la prise en compte de la problématique de la parité, de façon à régler des questions importantes et stratégiques se posant au sein de l'organisation. Les facilitateurs ont présenté un projet de plan d'action du PNUE sur l'égalité hommes-femmes, établi conjointement par l'UICN et l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, en étroite collaboration avec le PNUE. Des entretiens ont eu lieu à cet égard avec les hauts responsables et

Le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, et le Prix Nobel de la Paix, Mme Wangari Maathai, lors du lancement de « Planter pour la planète : la campagne pour un milliard d'arbres », durant une réunion du PNUE sur les changements climatiques, tenue le 8 novembre 2006 à Nairobi. L'idée de la campagne pour un milliard d'arbres a été inspirée par le Professeur Maathai, fondateur du Mouvement kenyan de la ceinture verte, qui a planté plus de 30 millions d'arbres dans 12 pays africains depuis 1977. Lorsqu'une entreprise des Etats-Unis a indiqué à Mme Maathai qu'elle prévoyait de planter un million d'arbres, la réponse de cette dernière a été : « Fantastique, mais ce qu'il faut en fait c'est planter un milliard d'arbres ». Mme Maathai coparraine la campagne avec le Prince Albert de Monaco. © PNUE



Le site Internet du PNUe « Who's Who of Women in the Environment », ouvert lors de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2006, rend hommage à la contribution apportée par les femmes à la conservation et à la gestion de l'environnement. Il présente une base de données des femmes d'influence qui devraient être honorées et dont le travail devrait faire des émules.

les directeurs des Bureaux régionaux. Les participants ont appelé de leurs vœux l'établissement de l'égalité hommes-femmes dans leurs domaines de responsabilité respectifs, grâce à des mesures concrètes, et ils se sont aussi prononcés en faveur d'avancées significatives et visibles du PNUe sur la prise en compte des questions d'égalité hommes-femmes afin d'arriver à la parité. En outre, le PNUe a lancé une étude qualitative visant plus particulièrement les ministères responsables de l'environnement, afin de favoriser l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les programmes et politiques environnementaux au niveau national.

Plus tôt dans l'année, le PNUe a ouvert le site Internet « Who's Who of Women in the Environment ». Sur ce site, lancé à l'occasion de la Journée internationale de la femme, qui a eu lieu le 8 mars sur le thème « Les femmes dans la prise de décisions : relever le défi et promouvoir le changement », le PNUe rend hommage aux femmes qui ont contribué à la conservation et à la gestion de l'environnement. Il fournit une base de données des femmes d'influence dans le domaine de l'environnement, qui devraient être honorées et dont les travaux devraient être reconnus.

LE TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT

Le PNUe forge aussi des liens plus étroits avec les travailleurs et leurs syndicats. Les travailleurs sont souvent les toutes premières victimes des risques environnementaux. Leurs conditions de travail sont

donc au centre des dimensions environnementales et sociales du développement durable. En revanche, on considère encore trop souvent que la durabilité environnementale est incompatible avec le progrès économique, cet antagonisme supposé concernant aussi bien les salariés que les employeurs. En s'assurant le soutien des syndicats, le PNUe espère ouvrir un autre front dans la bataille pour les cœurs et les esprits, car il cherche à convaincre de la complémentarité de l'environnement et de l'économie et du rôle fondamental du capital naturel dans le progrès économique et social.

En janvier 2006, le PNUe a accueilli la première Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement. Plus de 150 représentants d'organisations de travailleurs, de syndicats, de gouvernements, du secteur privé et d'organismes des Nations Unies ont examiné les synergies entre le travail et l'environnement et les moyens d'établir des partenariats et des accords-cadres pour la conception et la mise en œuvre conjointes de politiques d'environnement. L'Assemblée a adopté une Initiative des travailleurs pour un héritage durable, qui a confirmé la volonté des syndicats de prendre des mesures pratiques pour progresser vers le développement durable et les OMD. Elle a aussi approuvé un renforcement de la coopération entre les syndicats et les organisations, comme le PNUe, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé, et a défini les mesures à prendre pour une

action commune de suivi par le PNUD, l'OIT et l'OMS.

Dans le cadre de l'application de la résolution de l'Assemblée, le PNUE a participé à des conférences régionales sur le travail et l'environnement en Amérique latine et en Afrique. Dans ces deux régions, les principaux domaines d'intérêt concernaient les problèmes relatifs à la gestion des produits chimiques, les mesures d'atténuation et d'adaptation rendues nécessaires par les changements climatiques et les mesures de transition équitables. La Conférence régionale des syndicats sur le travail et l'environnement en Amérique latine s'est tenue en avril 2006 à São Paulo (Brésil) et a réuni les délégations de 13 pays, en vue de l'établissement d'un cadre pour l'examen, l'adoption et la diffusion de stratégies communes dans le travail des syndicats sur le développement durable et l'environnement en Amérique latine. La Conférence africaine des syndicats sur le travail et l'environnement a eu lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) en juillet et a réuni les représentants de 22 pays. Cette réunion a permis au PNUE de rappeler les principaux enjeux environnementaux et messages mis en lumière dans le deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO-2). Des études de cas sur les actions entreprises par les syndicats sur le lieu de travail ont été présentées, concernant notamment les substances dangereuses, la responsabilité sociétale et la transparence financière. La Conférence a débouché sur un plan d'action régional pour intégrer les problèmes environnementaux dans le programme de travail des syndicats.

Outre les réunions régionales, le PNUE œuvre actuellement à l'établissement d'un cadre conceptuel sur le travail et l'environnement dans une publication sur le sujet et à la constitution d'un partenariat pour aider les syndicats à reproduire les intéressantes études de cas présentées à l'Assemblée de janvier. Le PNUE examine aussi d'autres domaines d'intérêt mutuel, notamment la formation et l'éducation sur les dernières évolutions du droit international de l'environnement dans des domaines comme les traités relatifs aux produits chimiques.

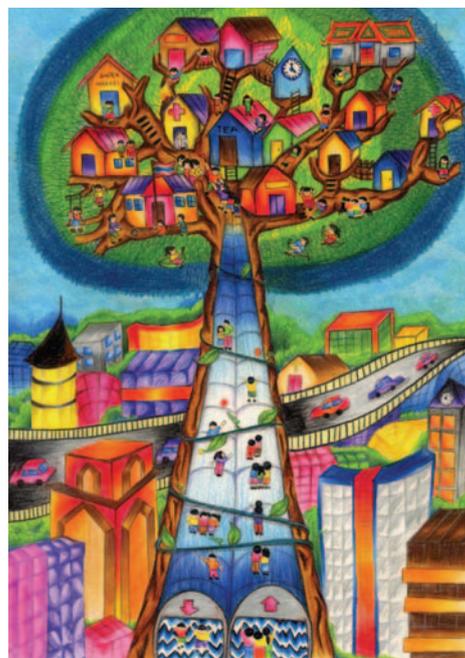
LES ENFANTS ET LES JEUNES

Le programme du PNUE pour les enfants et les jeunes porte le nom de « Tunza », ce qui veut dire dans la langue Kiswahili d'Afrique de l'Est, où le PNUE est basé, « Traiter avec soin et affection ». L'objectif du programme est à la fois d'éduquer les enfants et les jeunes et de les impliquer dans le programme de travail du PNUE et dans les délibérations de son Conseil d'administration. Chaque année, le PNUE tient une conférence mondiale, soit pour les enfants soit pour les jeunes, à laquelle ceux-ci ont la

possibilité de choisir leurs représentants à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUE.

Putrajaya (Malaisie) a été le lieu de la Conférence internationale Tunza pour les enfants, qui s'est tenue en août sur le thème « Sauvons un arbre, sauvons nos poumons ». Ont participé à cette réunion 250 enfants de 10 à 14 ans originaires de plus de 67 pays. Les enfants, tous membres de clubs d'environnement dans leurs écoles ou communautés, ont été choisis sur la base de leur créativité et de l'originalité des projets environnementaux dans lesquels ils étaient impliqués chez eux. Plusieurs des meilleurs projets ont été présentés à la Conférence, notamment un projet pour

TUNZA 2006 INTERNATIONAL CHILDREN'S CONFERENCE



SAVE A TREE SAVE OUR LUNGS

PUTRAJAYA, MALAYSIA



United Nations Environment Programme

Les partenaires pour le changement

réimplanter une espèce autochtone d'arbres dans leur habitat naturel en Colombie, un projet de « forêt sacrée » mettant en relief les qualités curatives des arbres et leur rôle dans les rituels communautaires en Afrique du Sud et un plan de sauvetage des arbres endommagés d'une rue en Corée du Sud.

La plus grande partie des activités de planification et d'organisation de la Conférence ont été réalisées avec l'aide d'un Conseil junior de 11 enfants élus durant le Sommet mondial des enfants, tenu à Aichi (Japon) en 2005. Le Conseil junior a contribué à adapter le programme de la conférence aux préoccupations des enfants, prenant des décisions sur de nombreux points, depuis l'ordre du jour de la Conférence jusqu'aux ateliers et déplacements sur le terrain. Durant la Conférence, les enfants ont élu un nouveau Conseil junior, qui aidera à organiser la prochaine Conférence internationale Tunza à Stavanger (Norvège) en 2008. Parmi les résultats de la réunion, on citera l'adoption du Pacte environnemental Tunza, par lequel les participants se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour protéger l'environnement et à contribuer à la prise de conscience de l'environnement et du programme Tunza du PNUE. Chaque enfant s'est engagé à planter au moins une vingtaine d'arbres chaque année, à participer à l'organisation d'une semaine de plantations d'arbres dans leurs écoles ou leurs communautés, à encourager le recyclage et à refuser les sacs en plastique. Parmi les obligations prises par le PNUE, on citera l'établissement d'un réseau en ligne et d'un tableau d'affichage pour les participants à Tunza 2006 ainsi que la mise en place d'un système de certification pour les participants qui remplissent leur contrat dans le domaine de l'environnement. Le Conseil junior a aussi souhaité encourager le développement de clubs environnementaux Tunza dans leurs pays respectifs.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, de nouveaux réseaux nationaux de jeunes activistes du Chili, de la Colombie et du Panama se sont joints aux activités d'évaluation environnementale du rapport GEO pour les jeunes du PNUE. Tirant parti de plusieurs manifestations internationales et nationales sur l'eau ayant eu lieu au Mexique en 2006, le groupe de jeunes s'est employé à faire mieux prendre conscience du caractère vital de cette ressource. Parmi les principales manifestations figuraient la troisième Foire sur l'eau tenue à Mexico en février, une session spéciale sur l'habilitation des jeunes à la gestion de l'eau et à une meilleure utilisation de l'eau et la réunion internationale de Tlalocan sur les expériences dans le domaine de l'eau, qui ont eu lieu toutes deux dans le cadre du quatrième Forum mondial sur l'eau, tenu à Mexico en mars. De jeunes représentants de l'Argentine, de la Barbade, de la Colombie et du Honduras ont rejoint de jeunes Mexicains lors du Forum, partageant leurs expériences en matière de conservation de l'eau. La

dynamique des travaux sur la conservation de l'eau a été maintenue tout au long de l'année grâce à une série d'ateliers de formation sur l'eau et d'autres thèmes environnementaux, sur la base du Manuel de formation du GEO pour les jeunes en Amérique latine et dans les Caraïbes.

L'INSPIRATION

Le PNUE a aussi organisé la première Conférence sur l'environnement pour les jeunes en Afrique, qui a eu lieu à Brazzaville (Congo) en mai 2006, en marge de la onzième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Cette Conférence visait à promouvoir l'établissement de réseaux entre jeunes et organisations de jeunes en Afrique, afin de maximiser la participation stratégique des jeunes aux questions d'environnement. Le rapport « L'Avenir de l'environnement en Afrique pour les jeunes » a été lancé lors de la Conférence. Dans la région Asie-Pacifique, des réseaux actifs de jeunes Tunza sont en place pour l'Asie du Sud-Est, l'Asie centrale, l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud et les îles Pacifique. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les activités Tunza ont été encouragées au moyen de quatre réunions infrarégionales : Cône austral, Région andine, Amérique centrale et Caraïbes. Au cours de la période couverte par le présent rapport, quatre magazines Tunza pour les jeunes ont été produits : « Océans et côtes », « Déserts et terres arides », « Energie » et « Forêts ».

L'un des points forts de l'année du PNUE est le Concours annuel de peintures d'enfants sur le thème de l'environnement, qui reflète chaque année le thème de la Journée mondiale de l'environnement. Pour 2006, les enfants de 100 pays ont présenté plus de 8 000 peintures sur le thème « Ne désertez pas les terres arides ». Le Concours de peintures d'enfants sur l'environnement est présenté lors de la Journée mondiale de l'environnement dans le cadre des célébrations de la ville hôte. Organisée chaque année le 5 juin, la Journée mondiale de l'environnement est l'un des principaux véhicules par lequel le PNUE implique des partenaires dans les activités environnementales. L'incidence de cette Journée est illustrée par le nombre croissant d'initiatives et d'actions volontaires que les gouvernements, le secteur privé, les enfants et les organisations de jeunes, les ONG et la société civile engagent chaque année partout dans le monde. En 2006, on a dénombré un total de 294 initiatives et célébrations individuelles, dans 100 pays de par le monde. L'Afrique a été le continent le plus actif, avec 94 initiatives, et l'Inde est le pays où les initiatives ont été les plus nombreuses (40) pour la deuxième année consécutive. La Journée mondiale de l'environnement continue aussi de générer un trafic considérable sur le site Internet du PNUE www.unep.org, 12,7 % des consultations totales du site durant l'année étant enregistrées ce jour là.

LES MEDIAS ANCIENS ET NOUVEAUX

Le trafic sur l'ensemble du site Internet du PNUE continue d'augmenter, avec une progression des consultations de 46 % durant l'année écoulée, de 112 % au cours des deux dernières années et de 154 % sur les trois dernières années. Les sites les plus populaires sont GEO et la Salle de presse. Il est aussi encourageant de constater que le nombre de visiteurs originaires de pays en développement augmente régulièrement, le pourcentage des visiteurs d'Asie étant passé de 16,9 % à 21,9 % et celui des visiteurs d'Afrique de 3,5 % à 5,4 %. Les téléchargements sont aussi en augmentation, suite à la mise à disposition d'une ligne haut débit après le transfert des serveurs miroir à La Haye en juin 2006. La librairie en ligne du PNUE, www.earthprint.com, permet à un large public de se procurer facilement les publications de l'organisation. Les ventes sont restées fortes, avec des chiffres annuels atteignant 150 000 dollars en décembre 2006. Les divers atlas du PNUE continuent de bien se vendre, « Une planète, une multitude d'individus : Atlas de notre environnement en mutation » générant toujours les chiffres de vente les plus élevés, alors que « La planète en péril : Atlas des menaces pesant actuellement sur les populations et l'environnement » est une nouvelle publication très appréciée. Ecrit par une équipe internationale de spécialistes, cet Atlas est le fruit d'une coopération de longue date entre le Monde diplomatique et Grid-Arendal. Il illustre, par le biais de textes et de cartes, de graphiques et de diagrammes, les interactions entre la population et les écosystèmes et ressources naturelles du monde. Les publications du PNUE sont

aussi désormais disponibles sur Google Recherche de livres, qui donne accès à de nouveaux groupes et marchés.

La montée en puissance du haut débit ouvre aussi de nouvelles possibilités pour les produits audiovisuels du PNUE. Celui-ci est un partenaire fondateur de www.green.tv, plateforme de diffusion en ligne proposant depuis 2006 des films sur l'environnement. Sur ce site, qui compte 40 000 visiteurs chaque année, se trouve la propre chaîne de télévision à haut débit du PNUE. Earth Report, série de télévision conçue il y a longtemps par le PNUE, a été rediffusé au dernier trimestre de 2006 avec 13 programmes parrainés par le PNUE. Diffusée pour la première fois sur BBC World, la série Earth Report est programmée cinq fois par semaine, atteignant 270 millions de postes TV partout dans le monde. Deux films en 3D sur les fonds marins parrainés par le PNUE « Ocean Wonderland » et « Sharks 3D » continuent d'être présentés dans des cinémas IMAX partout dans le monde. A ce jour, ils ont été vus par à peu près 57 millions de personnes.

Qu'il s'agisse de médias nouveaux ou anciens, la collaboration avec les journalistes du monde entier est indispensable pour faire passer le message sur l'environnement auprès d'un public de plus en plus intéressé et informé. En 2006, 62 bulletins d'information du PNUE ont été distribués à partir du siège du PNUE et des bureaux régionaux d'information à un total de 984 journalistes de par le monde (221 basés au Kenya et 763 dans d'autres

Le site du PNUE (www.unep.org) est un outil de plus en plus utile pour atteindre un auditoire mondial.

The screenshot shows the UNEP website interface. At the top, it says 'United Nations Environment Programme' and 'environment for development'. There is a search bar and navigation links for 'International Children's Painting Competition 2007' and 'Green TV'. The main content is organized into several sections: 'About UNEP' (Publications, Events & Meetings, Awards, Employment, UNEP Store), 'In the News' (Worldwide Glacier Melting Underlined in New Report), 'In Focus' (GEO 24), 'Thematic Areas' (with a dropdown menu), and 'Ask UNEP' (Today's expert: Rie Tsutsumi). The footer includes copyright information and links to privacy policy, terms and conditions, contacts, and support UNEP.

Les partenaires pour le changement

pays). Des informations ciblées sont aussi distribuées à plusieurs listes spécialisées et à des groupes répartis par affinités géographiques ou linguistiques.

Afin de renforcer la capacité des journalistes des pays en développement et des pays à économie en transition, le PNUE organise plusieurs ateliers et autres formations à leur intention. En Afrique, il a continué de soutenir le Réseau africain des journalistes de l'environnement (ANEJ). En 2006, l'ANEJ, en collaboration avec le Gouvernement mauritanien et le PNUE, a organisé l'atelier « Pauvreté et Environnement : Quel rôle peuvent jouer les médias en Afrique? » à Nouakchott (Mauritanie). Parmi les autres activités, on peut citer deux ateliers pour les journalistes francophones et anglophones sur le Réseau africain d'information sur l'environnement/Avenir de l'environnement en Afrique, à Brazzaville (Congo), en marge de la réunion de la CMAE, et à Nairobi (Kenya), lors du lancement du rapport AEO-2.

LES EVENEMENTS SPECIAUX

En Amérique latine, le PNUE a reçu le prix Silver Shell à Mexico en octobre. Ce prix récompense des initiatives ibéroaméricaines dans le domaine de la communication sur des dossiers mettant en cause la responsabilité sociale. Remis tous les ans depuis 2000 à des organismes publicitaires, des agences de communication et des organisations sociales, il a été décerné en 2006 au PNUE pour l'appui qu'il fournit aux bibliothèques environnementales, collections de vidéo et festivals artistiques et cinématographiques consacrés à l'écologie ainsi qu'à des ateliers de journalisme. Une mention spéciale a été attribuée au parrainage par le PNUE de services d'informations comme Tierramérica, publication hebdomadaire indépendante sur l'environnement et le développement, produite par l'Agence Inter Press Service et publiée dans plus de 20 journaux latino-américains.

Outre les prix qui lui sont décernés, le PNUE en décerne également. En avril, à Singapour, le PNUE a récompensé sept Champions de la terre, lors d'un événement de gala accueilli par le PNUE, le Ministère de l'environnement et des ressources en eau de Singapour et le Conseil du tourisme de Singapour. Cette distinction est attribuée chaque année à des personnalités ayant contribué de manière significative et reconnue, au niveau mondial ou régional, à la protection de l'environnement, à sa gestion durable ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles de la planète par leur sens de l'initiative, leur vision et leur créativité. Les sept Champions de la terre du PNUE pour 2006 étaient :

- Tewelde Berhan Gebre Egziabher (Ethiopie), pour sa campagne contre le brevetage des formes de vie et pour les droits communautaires en Afrique.

- Tommy Koh (Singapour), pour avoir consacré une grande partie de sa vie aux grands traités sur l'environnement, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- Mikhail Gorbachev (Fédération de Russie), pour son travail visant à faire des eaux partagées une source de coopération entre Israéliens, Palestiniens et Jordaniens, et pour ses efforts menés au plus haut niveau.
- Rosa Elena Simeon Negrin, pour son effort de sensibilisation des Cubains aux problèmes d'environnement.
- June Zeitlin et huit femmes responsables de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, qui prône l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans les forums mondiaux sur l'élaboration des politiques.
- Mohamed El-Ashry, pour le rôle qu'il a joué durant 12 années dans la restructuration et la gestion du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- Massoumeh Ebtekar, première femme iranienne vice-présidente, qui a œuvré en faveur de la prise en compte des considérations environnementales dans les secteurs industriel et énergétique en Iran.

L'autre prix de l'environnement décerné par le PNUE, à savoir le prix Sasakawa, a été réinstauré en 2006. Destiné à encourager l'innovation, la recherche, l'initiative et l'originalité en matière d'environnement, ce prix sera décerné tous les ans à des individus qui peuvent se prévaloir de réalisations concrètes et qui ont le potentiel d'apporter des contributions remarquables à la protection et à la gestion de l'environnement, eu égard au thème de la Journée mondiale de l'environnement. En 2006, la Journée mondiale de l'environnement s'est intitulée « Les déserts et la désertification » et le prix a été décerné conjointement au groupe coopératif Tenadi de la Mauritanie et à Rodrigo Vivas Rosas, responsable du Consortium interinstitutionnel pour l'agriculture durable en Colombie, pour leur contribution à la lutte contre la diversification et la dégradation des sols.

La campagne mondiale « Nettoyer le monde », qui est étroitement associée au PNUE, est aussi liée au thème de la Journée mondiale de l'environnement. Chaque année, le troisième week-end de septembre, les membres de Nettoyer le monde mobilisent des volontaires dans tous les pays pour s'impliquer dans des activités de nettoyage diverses et sensibiliser ainsi aux problèmes d'environnement et à l'importance du principe : penser mondialement et agir localement. Les matériels d'information distribués par la Campagne Nettoyer le monde à ses membres dans plus de 100 pays mettent aussi en évidence des informations sur le PNUE et le thème choisi pour la Journée mondiale de l'environnement. Le thème pour 2007 est « La fonte des glaces –une question brûlante ?», qui vise à mettre en lumière les effets des changements climatiques sur

les régions polaires et les milliards de personnes qui dépendent de la fonte des eaux des glaciers dans les grandes chaînes montagneuses du monde.

LE SPORT ET L'ENVIRONNEMENT

Les changements climatiques ont constitué un thème majeur du programme sport et environnement du PNUE en 2006. Depuis 1994, les liens du PNUE avec le monde du sport se renforcent chaque année, les organisateurs d'événements et les équipementiers sportifs étant de plus en plus attachés à incorporer la

durabilité environnementale dans leur planification et à impliquer le PNUE dans cet effort. De grands événements sportifs ont eu lieu en 2006 : les XXI^e Jeux olympiques d'hiver, accueillis par Turin (Italie), et la Coupe du monde de football de la FIFA, qui s'est tenue en Allemagne au cours de l'été. Le PNUE a collaboré étroitement avec les comités d'organisation et les rapports environnementaux publiés à la fin de 2006 ont indiqué que ces deux événements ont été les plus écologiques jamais enregistrés, représentant par rapport aux événements précédents de même ampleur d'importantes réductions des émissions de carbone,

IT'S A SMALL PLANET, BUT IT NEEDS BIG IDEAS TO PROTECT IT.

Congratulations to this year's winners of the United Nations Environment Programme 'Champions of the Earth'. Through leadership, vision and creativity, each Champion has made an impact at policy level to make the world a better place.

Dr. Tommy Koh , Singapore, Champion of environmental treaties, including the UN Convention on the Law of the Sea.	Women's Environment and Development Organization, USA , Champion of women's economic, social and gender rights.	Mikhail Gorbachev , Russian Federation, Champion of environmental politics and conflict prevention on waterways globally.	H. E. Dr. Massoumeh Ebtekhaj , Iran, First female Vice-President and Champion for cleaner production in the petrochemical industry.	Dr. Rosa Elena Simeop Negrin , Cuba, Champion of small island development and the force behind 'think globally, act locally'.	Dr. Mohamed-EI Ashry , Egypt, Champion of natural resource management and former head of Global Environment Facility.	Dr. Tewolde Gebre Egziabher , Ethiopia, Champion of community rights in Africa and against the patenting of life forms.

UNEP

Champions of the Earth 2006 SINGAPORE

Singapore Partners

Corporate Partner

Project Partners

Global Media Partners

Supported By

Les partenaires pour le changement

du volume des déchets et de la consommation d'eau douce. Les deux organisations ont publié des rapports passant en revue leurs réalisations en matière de respect de l'environnement, qui serviront de repère pour les organisateurs d'autres événements. Outre des réalisations importantes en matière de réduction et de recyclage des déchets, les Jeux de Turin ont compensé près de 70 % des émissions de carbone liées aux Jeux par le biais de l'initiative Heritage Climate Torino (HECTOR), alors que l'initiative « But Vert » de la Coupe du monde de la FIFA a permis à ce tournoi d'être le premier événement neutre sur le plan du carbone.

Le Rapport de Turin sur le respect de l'environnement et le Rapport de la FIFA sur les enseignements à tirer de l'initiative « But Vert » ont tous deux été présentés au quatrième Forum mondial pour le sport et l'environnement (G-ForSE), tenu à Lausanne (Suisse) du 30 novembre au 1^{er} décembre 2006. Organisé tous les deux ans par le PNUE et l'Alliance mondiale des sports, basée au Japon, G-ForSE rassemble les organisations et fédérations sportives internationales, des clubs de sports, des fabricants d'articles de sport, des organisations de la société civile, des personnalités des médias et du sport afin d'examiner l'incidence des activités sportives sur l'environnement et leur contribution à sa préservation. Les participants ont aussi débattu de la prise en compte des problèmes d'environnement dans la conception des installations et

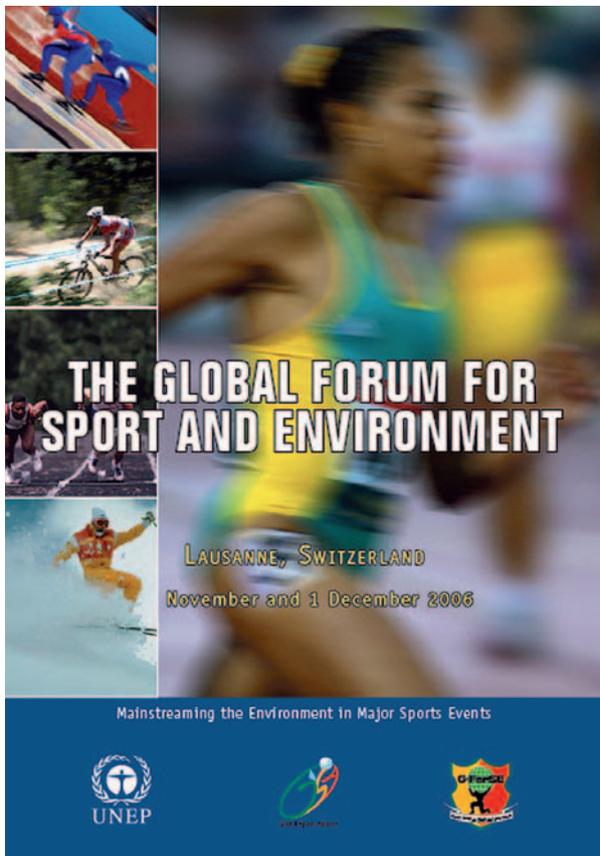
équipements sportifs et dans la gestion des événements sportifs. En 2006 également, le PNUE a signé des accords avec le Comité d'organisation des XXIXe Jeux olympiques, qui se tiendront à Beijing en 2008, ainsi qu'avec la Fédération internationale de motocyclisme.

L'EDUCATION A L'EXERCICE DES RESPONSABILITES

Le mouvement grandissant en faveur du changement observé aujourd'hui dans le monde dans tous les secteurs témoigne du succès des efforts menés par des organisations comme le PNUE pour informer et éduquer les partenaires du secteur privé et de la société civile et travailler avec eux. L'un des bénéficiaires importants de l'effort de sensibilisation et de partenariat du PNUE est le monde de l'éducation lui-même. Deux publications destinées à motiver les éducateurs, à renforcer leurs capacités et à leur donner les moyens d'intégrer les principes d'éthique environnementale et les considérations de développement durable dans leurs recherches et leur enseignement ont été lancées en 2006 : « Education, Ethique et Action en faveur de l'environnement : un manuel d'initiation » et « L'éducation au développement durable : programmes d'innovations pour les universités en Afrique ».

Le premier ouvrage, publié en français, anglais, espagnol et italien et produit en partenariat avec l'Université Lakehead (Canada) et l'Université de Rhodes (Afrique du Sud), relie les principes éthiques aux activités quotidiennes, sortant ces principes des départements philosophiques pour les mettre à la portée de tous. La publication sur les innovations en matière de développement durable vise à aider les enseignants universitaires et les gestionnaires en Afrique à planifier et mettre en œuvre des programmes qui intégreront l'environnement et la durabilité dans leurs recherches et leur enseignement traditionnels. Cette publication, qui est devenue un ouvrage essentiel pour l'éducation en faveur du développement durable dans 47 universités d'Afrique, est actuellement traduite en français, avec un financement de l'UNESCO.

En mai 2006, 85 professeurs et intervenants universitaires de diverses disciplines originaires de 29 pays africains ont participé à la première série de cours de brève durée sur les innovations en matière d'éducation au développement durable, dans le cadre du Partenariat « Mainstreaming Environment and Sustainability in African Universities » (MESA). Le programme MESA a été élaboré par le PNUE et ses partenaires pour intégrer les préoccupations d'environnement et de durabilité dans les enseignements universitaires, la recherche, l'engagement communautaire et la gestion en Afrique et pour renforcer le rôle des universités africaines dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et la réalisation des OMD.



Jusqu'ici, le Partenariat entre universités MESA a bénéficié à plus de 70 universités de 41 pays d'Afrique, assurant des programmes de formation et encourageant l'utilisation d'un module sur les innovations de MESA. La troisième phase de MESA a été lancée en décembre à Nairobi et, à cette occasion, l'apprentissage électronique pour la formation aux problèmes d'environnement et de durabilité a été introduit. Le partenariat du PNUE avec l'Université virtuelle mondiale a facilité l'intégration des technologies de l'informations et des communications dans la conception, le développement et l'exécution des programmes et produits d'éducation en matière d'environnement, par exemple l'établissement du Forum MESA et le cours sur l'incorporation de l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement en ligne.

L'engagement du PNUE à l'égard de ses partenaires en matière d'éducation à l'environnement et de la

Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable n'a pas faibli en 2006, un nouveau programme sur les communautés durables étant mis en place en partenariat avec l'ONU-Habitat et l'Université d'Helsinki (Finlande). Les programmes existants ont été poursuivis, notamment le vingt-neuvième cours de troisième cycle du PNUE/UNESCO/BMU sur la gestion environnementale dans les pays en développement et les pays émergents, qui a eu lieu à l'Université technique de Dresde (Allemagne) entre janvier et juin 2006, ainsi que le troisième cours PNUE-Université de Joensuu sur la législation et la diplomatie de l'environnement au niveau international, qui a été organisé pour la première fois en Afrique, à l'Université de KwaZulu-Natal, sur le campus de Pietermaritzburg (Afrique du Sud). Dans la région Asie-Pacifique, l'Institut d'écologie et de développement durable (IESD) de l'Université Tongji et le PNUE ont officiellement lancé en septembre un programme de master international de l'IESD.

« Arbres brûlés », une réflexion sur le vandalisme écologique et un appel en faveur du respect de l'environnement par l'artiste Philippe Pastor. Cette œuvre a été installée dans le complexe de l'ONU à Nairobi en mars 2006. Le PNUE a coopéré avec le Natural World Museum de San Francisco pour améliorer la sensibilisation aux problèmes de l'environnement grâce à l'initiative l'Art au service de l'environnement. Il s'agit d'utiliser le langage universel de l'art comme catalyseur pour faire comprendre aux individus, aux communautés et aux responsables qu'il est nécessaire d'accorder la priorité aux valeurs environnementales. © Georgina Goodwin



CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Les gouvernements demeurent les plus importants donateurs du PNUE. L'accent mis sur la mobilisation des ressources vise à assurer des contributions volontaires suffisantes et croissantes de la part de tous les Etats Membres de l'ONU. Il importe que la base des donateurs s'élargisse. Durant les quatre dernières années de l'application du barème indicatif des contributions volontaires (2003-2006), près de 150 pays ont effectué des versements au Fonds pour l'environnement.

Suite aux décisions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, le Directeur exécutif du PNUE a étendu la phase pilote du barème indicatif des contributions volontaires à l'exercice biennal actuel 2006-2007. Le nouveau barème a pris en considération un accroissement des contributions annuelles de 65 à 72 millions de dollars, soit la moitié du budget du Fonds pour l'environnement approuvé par le Conseil d'administration pour 2006-2007.

Pour contribuer à la stabilité du soutien financier fourni au PNUE, nombre de pays ont été invités à accroître leurs paiements ou à continuer de verser des contributions annuelles élevées. La majorité des principaux pays donateurs, soit environ 90 % des 30 premiers donateurs, ont accru leurs contributions, faiblement dans la plupart des cas, ou ont continué de verser des contributions toujours élevées. Quelque pays ont doublé, voire triplé, leurs paiements afin de se rapprocher ou de dépasser leur barème indicatif des contributions volontaires et le barème des contribution de l'ONU. Malheureusement, dans le même temps, certains des principaux donateurs ont diminué leurs contributions annuelles volontaires. Ainsi, un grand pays donateur n'a versé aucune contribution au Fonds pour l'environnement en 2006. Dans ces conditions, et malgré une augmentation des contributions par plus de 60 pays, le montant total des

recettes du Fonds pour l'environnement devrait être inférieur de près de 12 millions de dollars à l'objectif de 72 millions de dollars fixé pour 2006.

En décembre 2006, le PNUE avait reçu des contributions de 108 pays et les versements continuaient d'arriver. Compte tenu de quelques contributions qui devraient être versées en retard, on s'attend que le PNUE reçoive environ 59 200 000 dollars, avec une contribution estimée nulle pour un des dix grands donateurs. C'est environ 400 000 dollars de moins qu'en 2005.

AUGMENTATION DES CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES ET DES CONTRIBUTIONS A DES FINS DETERMINEES

Si attirer des contributions suffisantes vers le Fonds pour l'environnement reste la principale priorité du PNUE dans sa recherche de fonds, il est vital pour l'organisation de pouvoir compter sur des contributions supplémentaires, notamment au titre des fonds d'affectation spéciale, de l'appui aux fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées. En effet, ces contributions permettent au PNUE de mener à bien le programme de travail arrêté par le Conseil d'administration.

En 2006, le PNUE a poursuivi son travail dans le cadre des accords de partenariat existants avec la Belgique, l'Irlande, la Norvège et la Suède, et il a noué un nouveau partenariat à long terme avec le Gouvernement espagnol en signant un mémorandum d'accord en novembre 2006. Cette coopération sera axée essentiellement, mais pas exclusivement, sur l'appui aux Objectifs du Millénaire pour le développement, surtout les Objectifs 1 et 7. Un autre accord de partenariat de longue durée avec les Pays-Bas est arrivé à son terme au milieu de 2006 et est actuellement réévalué.

CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT 2004-2006 : 20 PRINCIPAUX DONATEURS

Pays	2004	2005	2006	TOTAL
Royaume-Uni	7 672 560	7 986 720	7 875 000	23 534 280
Allemagne	6 945 516	6 641 934	7 005 762	20 593 212
Pays-Bas	6 020 352	6 003 878	6 269 453	18 293 683
Etats-Unis	5 910 100	6 571 368	5 750 000	18 231 468
France	4 614 262	4 000 000	4 340 000	12 954 262
Finlande	3 364 760	3 601 026	3 648 788	10 614 574
Japon	3 400 000	3 230 000	3 020 198	9 650 198
Suisse	2 827 216	2 997 548	2 914 219	8 738 983
Suède	2 800 532	2 883 512	2 677 818	8 361 862
Danemark	2 658 662	2 441 717	2 603 511	7 703 890
Norvège	2 134 259	2 370 305	2 221 597	6 726 161
Italie	3 072 800	2 886 960	***	5 959 760
Canada	1 984 890	2 058 894	792 088	4 835 872
Espagne	950 902	709 500	1 836 940	3 497 342
Belgique	758 920	730 195	776 741	2 265 856
Irlande	381 795	396 187	1 001 039	1 779 021
Autriche	509 543	520 953	497 438	1 527 934
Fédération de Russie	500 000	500 000	500 000	1 500 000
Australie	424 600	428 450	413 050	1 266 100
Luxembourg	165 718	189 180	416 745	771 643
TOTAL	57 097 387	57 148 327	54 560 387	168 806 101
TOTAL MONDIAL	59 538 474*	59 639 599*	59 200 000**	178 378 073

*y compris les annonces de contributions

**y compris les estimations

***contribution non encore annoncée

CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT DU PNUE EN 2000-2006

	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*	2006**
Contributions et annonces de contributions (en dollars)	41 millions	44,1 millions	48,3 millions	52,6 millions	59,5 millions	59,6 millions	59,2 millions

* y compris les annonces de contributions

** y compris les annonces de contributions et les estimations, sauf l'estimation pour l'Italie.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT : PAYS AYANT AUGMENTÉ LEUR CONTRIBUTION OU LEUR ANNONCES DE CONTRIBUTIONS EN 2005-2006

Pays	Contributions et annonces de contributions en 2005 (en dollars)	Contributions et annonces de contributions en 2006 (en dollars)	Accroissement (en dollars)
1. Allemagne	6 641 934	7 005 762	363 828
2. Andorre	25 522	31 800	6 278
3. Belgique	730 195	776 741	46 546
4. Brunei Darussalam	9 980	10 000	20
5. Bulgarie	6 000	6 600	600
6. Burkina Faso	-	1 000	1 000
7. Cambodge	1 000	8 484	7 484
8. Chili	10 000	20 000	10 000
9. Chine	200 000	250 000	50 000
10. Chypre	15 000	22 000	7 000
11. Colombie	17 630	62 000	44 370
12. Croatie	11 000	23 000	12 000
13. Danemark	2 441 717	2 603 511	161 794
14. Egypte	9 000	17 000	8 000
15. Espagne	709 500	1 836 940	1 127 440
16. Estonie	6 000	7 500	1 500
17. Ethiopie	-	1 000	1 000
18. Fidji	-	4 478	4 478
19. Finlande	3 601 026	3 648 788	47 762
20. France	4 000 000	4 340 000	340 000
21. Grèce	175 000	200 000	25 000
22. Grenada	-	600	600
23. Guatemala	-	4 300	4 300
24. Guinée-Bissau	-	700	700
25. Haïti	-	49 351	49 351
26. Hongrie	72 000	80 000	8 000
27. Indonésie	15 049	25 000	9 951
28. Iran	30 000	35 000	5 000
29. Irlande	396 187	1 001 039	604 852
30. Islande	20 000	25 000	5 000
31. Israël	10 000	20 000	10 000
32. Kazakhstan	-	10 000	10 000
33. Lesotho	10 000	10 165	165
34. Lettonie	6 000	9 500	3 500
35. Lituanie	7 179	7 200	21
36. Luxembourg	189 180	416 745	227 565
37. Malaisie	30 000	40 000	10 000
38. Malte	9 000	10 000	1 000
39. Maurice	4 800	5 000	200
40. Mexique	100 000	383 053	283 053
41. Monaco	12 000	20 000	8 000
42. Myanmar	1 000	1 500	500
43. Nouvelle-Zélande	155 000	160 000	5 000
44. Ouganda	-	1 659	1 659
45. Panama	8 000	10 000	2 000
46. Pays-Bas	6 003 878	6 269 453	265 575
47. Philippines	2 349	5 792	3 443
48. Rép. tchèque	197 949	219 116	21 167
49. République-Unie de Tanzanie	1 175	1 200	25
50. Roumanie	20 000	32 000	12 000
51. Rwanda	-	7 00	700
52. Slovaquie	20 000	30 000	10 000
53. Slovénie	48 600	50 000	1 400
54. Suriname	-	700	700
55. Swaziland	6 000	8 000	2 000
56. Syrie	-	7 000	7 000
57. Trinité-et-Tobago	3 362	10 000	6 638
58. Tunisie	-	14 000	14 000
59. Turquie	100 000	125 000	25 000
60. Tuvalu	-	600	600
61. Venezuela	20 000	30 000	10 000
TOTAL	26 109 212	30 005 977	3 896 765

Nombre de nouveaux contributeurs : 14